



Marcellin Parigot

Elodie Parigot

► **To cite this version:**

| Elodie Parigot. Marcellin Parigot. Histoire. 2023. dumas-04311618

HAL Id: dumas-04311618

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04311618>

Submitted on 28 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Diplôme Universitaire de Généalogie et Histoire des Familles

**Mémoire individuel sur la Généalogie d'une famille
Sous la direction de Monsieur Stéphane COSSON**

Marcellin PARIGOT

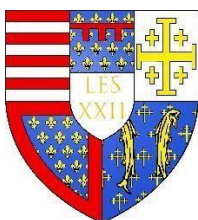
En mémoire de mon Père, Philippe PARIGOT



Elodie PARIGOT



Session en présentiel 2023



Promotion : « les 22 originaux du Roi René »

TABLE DES MATIERES

CONSIGNES ET ENGAGEMENTS

INTRODUCTION

I. De Champlost à Brienon sur Armaçon, communes de l'YONNE (Région Bourgogne)

II. Présentation du couple Edme Isidore PARIGOT x Virginie Alice DARNAY (fratrie, ascendance)

II. Descendance de Edme Isidore PARIGOT x Virginie Alice DARNAY

III. Focus sur le couple Marcellin Denis PARIGOT x Marie Sophie Anne MOREAU : l'enfance, la banque, le parcours politique et leur fils unique Louis Marcel Victor PARIGOT :

-Chapitre 1 : DE CHAMPLOST à COMPIEGNE

-Chapitre 2 : L'ENGAGEMENT POLITIQUE

-Chapitre 3 : INSTALLATION A BRIENON SUR ARMANCON

-Chapitre 4 : L'ANNEE TERRIBLE

-Chapitre 5 : LOUIS PARIGOT A 20 ANS

-Chapitre 6 : LES DERNIERS VOLONTES DE LOUIS RAPHAEL MOREAU

-Chapitre 7 : LA MAIRIE

-Chapitre 8 : LOUIS PARIGOT SE MARIE

-Chapitre 9 : LA BANQUE

-Chapitre 10 : CHANGEMENT DE SIECLE ET BOULEVERSEMENTS FAMILIAUX

-Chapitre 11 : LE DEPART DES RELIGIEUSES

-Chapitre 12 : LES VINS « MOREAU-PARIGOT-PRIOU »

-Chapitre 13 : LA GUERRE DE 1914-1918

-Chapitre 14 : LES DERNIERES ANNEES

CONCLUSION

REMERCIEMENTS

V. Arbres

VI. Sources et bibliographie

VII. Annexes

CONSIGNES ET ENGAGEMENTS

Consignes pour le mémoire individuel sur la généalogie d'une famille :

1-Choisir un couple central qui s'est marié entre 1833 et 1842, suivant les conditions suivantes : soit des inconnus, soit un couple dans notre généalogie ou une généalogie que l'on connaît. On peut déjà avoir travaillé sur ce couple.

2- A partir du couple principal :

- Présenter ce couple et leurs frères et sœurs
- Remonter trois générations au-dessus avec les frères et sœurs
- Présenter les enfants et tous les petits-enfants du couple

3- Le mémoire devra comporter l'histoire de la commune ou de la paroisse du lieu de mariage du couple principal (on se cantonnera à la période XVI^e-XXI^e siècles). Si une autre commune est choisie, il faudra en donner la raison.

4- Un document de chaque type devra être présenté :

- Cadastre
- Recensement
- Notaire
- Armée
- Hypothèques
- Succession
- Etat civil (NMD)
- Archives religieuses (BMS)
- D'autres documents tels que justice, liste électorale, décorations pourront être ajoutés en fonction de la recherche.

5- Les documents marquants seront insérés et transcrits

6-Tous les documents cités le seront avec la côte du document mais tous les documents ne seront pas insérés

7- La méthodologie sera expliquée (comment les documents ont été obtenus, difficultés rencontrées, ...)

Mon engagement dans le cadre de la rédaction de ce mémoire :

« Je soussignée Elodie PARIGOT certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement recopiées et placées entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou en partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »



Philippe PARIGOT, 12 ans en 1945

« Plus le visage est sérieux, plus le sourire est beau »

INTRODUCTION

Longtemps cette question m'a taraudée, Mais quel couple sera mon sujet ?
D'illustres inconnus qui méritent d'être révélés
Ou des personnages plus intimes qui m'ont touchée ?

Déjà douze années que mon père nous a quittés ;
Homme d'une grande curiosité et d'une grande bonté.
A ses cinq enfants, la soif d'apprendre il a laissé,
A moi, son unique fille, du passé il m'a parlé.

Ma tante, il y a une trentaine d'années, d'après des registres oubliés
A relaté l'histoire de Marcellin PARIGOT en particulier.
Le couple phare de mon mémoire sera son père Edme,
Mon arrière-arrière-arrière-grand-père et sa femme Virginie Darnay.

Un étonnant transfuge de classe s'est opéré,
D'Edme le laboureur de Champlost à Marcellin son fils cadet.
Marcellin a quitté l'Yonne et à Compiègne s'est installé.
Puis Brienon sur Armançon, en famille, a regagné
Pour s'associer à un banquier avant de devenir un illustre maire de la cité.

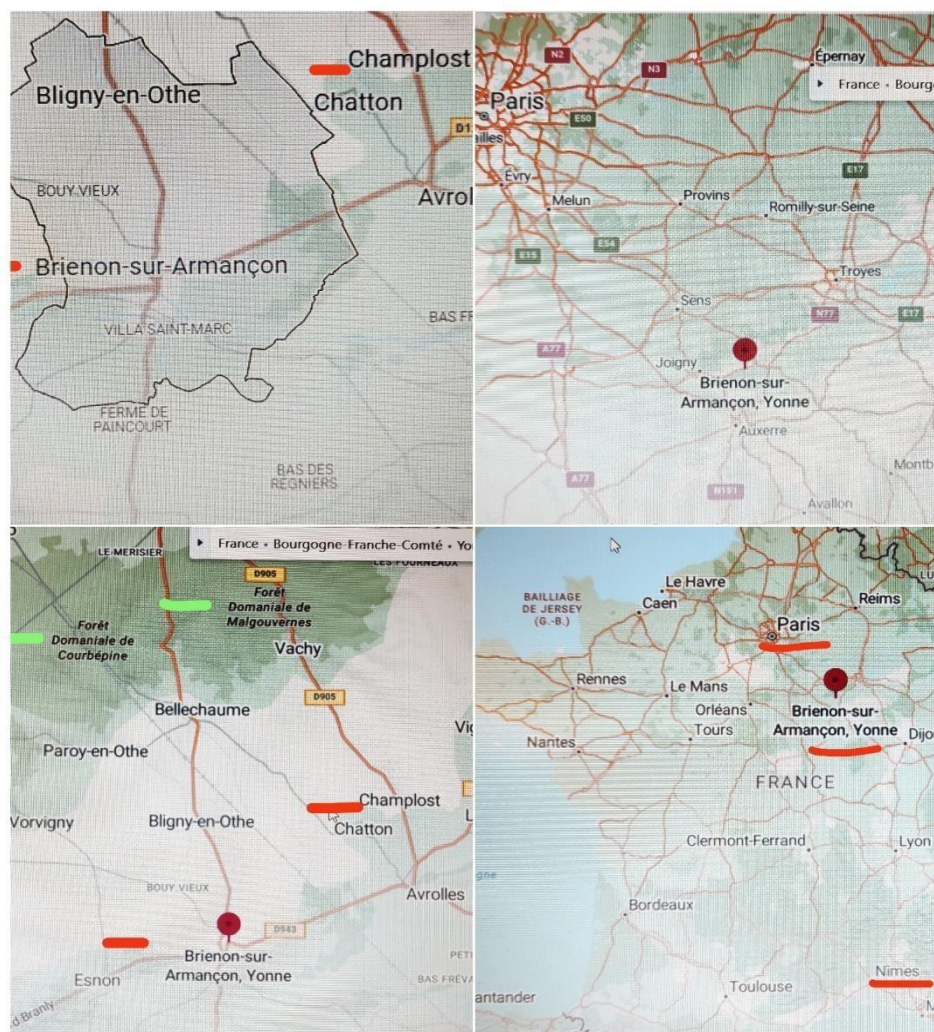
La destinée de son fils Louis Marcel PARIGOT m'a fascinée,
Mon arrière-grand-père est devenu juge, procureur et conseiller,
Puis Président de la Cour d'Appel de Paris a été nommé
Et de la Légion d'Honneur a été décoré.

Mon grand-père André PARIGOT, l'Ecole des Mines a intégré,
Mon père Philippe PARIGOT est devenu ingénieur pétrolier
Et mes 4 frères n'ont pas démérité.

Leur sœur se devait donc de faire revivre ce passé !
De la Bourgogne à Paris, de Mostaganem à Alger
En passant par l'Argentine ils ont bourlingué
Sans jamais oublier ce qu'ils doivent à Edme !

**I-DE CHAMPLOST A BRIENON SUR ARMANCON, COMMUNES DE
L'YONNE, REGION BOURGOGNE-FRANCHE COMTE**

A/ Situation géographique



4 juin
2023

B/ Les communes de Champlost et Brienon sur Armançon

Champlost est une commune rurale située dans le département de l'Yonne en région Bourgogne-Franche-Comté, elle dépend de l'arrondissement d'Auxerre.

Elle comptait 1512 habitants en 1836 et seulement 790 en 2020.

Évolution de la population								
1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
1 186	1 267	1 224	1 300	1 417	1 512	1 539	1 526	1 556
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
1 486	1 447	1 462	1 431	1 359	1 286	1 248	1 221	1 096
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
1 017	1 005	919	823	812	761	722	734	664

1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2008	2013
657	685	670	698	733	766	790	797	811
20 18	2020	-	-	-	-	-	-	-
785	790	-	-	-	-	-	-	-

(Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999 puis Insee à partir de 2006)

Brienon sur Armançon est une commune française située dans le département de l'Yonne en région Bourgogne-Franche-Comté, elle dépend de l'arrondissement d'Auxerre et est située à 7 km de Champlost.

La ville est située au confluent du Créanton et de l'Armançon. Elle est également traversée par le canal de Bourgogne.

Elle comptait 3200 habitants en 2020.

Notre maison de famille se situe au 15 rue Marcellin Parigot du nom de mon arrière-arrière-grand-père qui fut maire de la commune. Cette maison fut acquise en 1807 par Louis Raphael Moreau, banquier à Brienon qui y accueillit Marcellin, sa femme Marie Moreau et leur fils Louis âgé de 9 ans.

J'ai toujours entendu mon père faire un petit jeu de mots pour situer géographiquement Brienon et les villes alentours :

« J'eus un jour une soif de l'YONNE et voulant savoir à quoi l'AUXERRE, en homme de SENS, j'y JOIGNY un doigt de vin et m'écriai : « TONNERRE-AVALLON ! »

C/ Les armoiries de Brienon sur Armançon



-Blasonnement :

« D'azur au cheval ailé d'or, surmonté d'une molette d'éperon du même, remplie de gueules, au chef d'or chargé d'un chevron aussi de gueules, accompagné de deux pommes de la même feuillée de sinople »

-Identification :

Les publications de la SHCB (Société Historique et Culturelle Brienonnaise) font souvent référence à l'Histoire de Brienon écrite par Pierre Bridier (1813- 1904), maire de Brienon de 1870 à 1879 (Marcellin Parigot sera maire de 1892 à 1908)

Les armes de la ville se trouvaient au XIX^e siècle sur un arceau reliant des pilastres à l'entrée de chacune des 3 portes mais aucune trace n'en subsiste. Elles faisaient référence à l'archevêque de Sens qui en était le seigneur depuis l'époque féodale.

Le blason actuel est « moderne » et crée en 1965.

-Interprétation :

En 1966, le premier bulletin municipal, en donnait une interprétation :

- la couronne figure le fief des archevêques
- les 2 pommes, le pays d'Othe
- le chevron est l'insigne des compagnons du Tour de France dont la maison de la « Mère » était au n°11 de la rue Marcellin Parigot
- le soleil éclaire Pégase, cheval ailé lié aux sources et symbole du génie poétique.

D/Origines de la ville

Le débat sur l'origine du nom de Brienon reste ouvert, les écritures en sont multiples.

La ville s'est longtemps appelée « *Brienon-l'Archevêque* » car elle a été administrée par l'archevêché de Sens depuis le legs de l'archevêque Loup (ou Leu) et jusqu'à la Révolution. Le nom de la ville changea à la Révolution avec la suppression de *l'archevêché* : un tampon marqué de l'aigle impérial, en 1812 porte l'inscription « BRIENON ».

En 1815, avec la Restauration, elle retrouva le nom « *Brienon-l'Archevêque* » et l'a gardé jusqu'en 1882, date à laquelle le conseil municipal dirigé par M. Durand Desormeaux opte pour le nom de « Brienon-sur-Armançon ».

Il s'agissait d'un archevêché important dont le pouvoir religieux s'étendait sur les évêchés de Chartres, Auxerre, Meaux, Paris, Orléans, Nevers, Troyes. (Ensemble dit « CAMPONT »).

Les archevêques de Sens possédaient de nombreuses résidences, à la campagne et à Paris, « l'hôtel de Sens », construit par Tristan de Salazar au XV^e siècle ; le bâtiment accueille aujourd'hui la bibliothèque Forney. Jacques Girardin, trésorier et official de la collégiale de Brienon fit imprimer en 1518, à Troyes, l'oraison funèbre à cet archevêque.

(Inscription latine dans l'église).

Six siècles après Loup, en 1269 un autre archevêque décédait à Brienon. L'aspect de la demeure brienonnaise des évêques de Sens dite « l'ostel », au Moyen-Age, n'est pas connue. Elle est embellie « à grands frais » en 1536, par le cardinal Louis de Bourbon Vendôme.

E/ Evolution de la ville

La ville est donc au Moyen-Age la propriété d'un seigneur, il s'agit de l'évêque.

L'évêché de Sens tirait profit des terres cultivées et des bois sur la commune. Les moulins étaient sa propriété, comme les pressoirs et four.

Une grange aux dîmes était située sur la place en face de l'église. La demeure de campagne de l'évêque est en bordure de l'enceinte.

L'aspect de la ville a changé au début de la seconde moitié du XIX^e.

Les habitants ont longtemps vécu des commerces du bois (exploitation des forêts, flottage sur l'Armançon faisaient vivre ouvriers et propriétaires) et de l'exploitation des terres (vignes, céréales, chanvre...). Tisserands, vanniers sont nombreux au XIX^e.

L'artisanat qui devient petite industrie se développe autour du travail du chanvre (à toutes ses étapes), du bois et du cuir (nombreux galochiers et travail du cuir dans la tannerie)

La proximité des sources de la ville a favorisé l'installation de ces industries, depuis le chanvre qu'il faut rouir, jusqu'aux foulons et moulins à tan et à blé.

La ligne du P.L.M qui ouvre en 1849 transforme considérablement le quartier du port. Elle attire des vacanciers et développe le commerce local. Une gendarmerie ouvre en 1852 ; la rue du port se construit.

L'industrialisation de la ville prend son essor avec la construction de la sucrerie en 1873, suivie de celle de l'usine à gaz et d'ateliers de mécanique divers.

II- Présentation du couple Edme Isidore PARIGOT X Virginie Alice DARNAY

Note : J'attire votre attention sur ce qui pourrait paraître un détail pour vous mais qui m'attirerait les foudres familiales : Edme s'écrit SANS ACCENT SUR LE « E » FINAL et Champlost se prononce « Champ-lost », le « P » est muet.

Merci pour votre attention ;)

- **Edme Isidore PARIGOT** est mon quadrisaïeul (arrière-arrière-arrière-grand-père).

Il est né le 3 avril 1811 à Champlost dans l'Yonne.

Il est laboureur et propriétaire de ses terres. C'est le dernier de la fratrie : sa sœur aînée Marie-Madeleine est née en 1804, Jean Nicolas en 1805 et Félix-Victor né en 1808 ne survivra que quelques jours.

Le 11 février 1835 il épouse Virginie Alice DARNAY.

- **Virginie DARNAY** est née le 9 octobre 1810 à Champlost, elle est donc un peu plus jeune qu'Edme.

Ses parents, Nicolas DARNAY et Colombe LEFEBVRE sont aussi de Champlost, ils auront également 4 enfants : Adolphe (1808), Virginie la cadette (1810), Adélaïde Alexandrie (1812) et Claude François (1813)

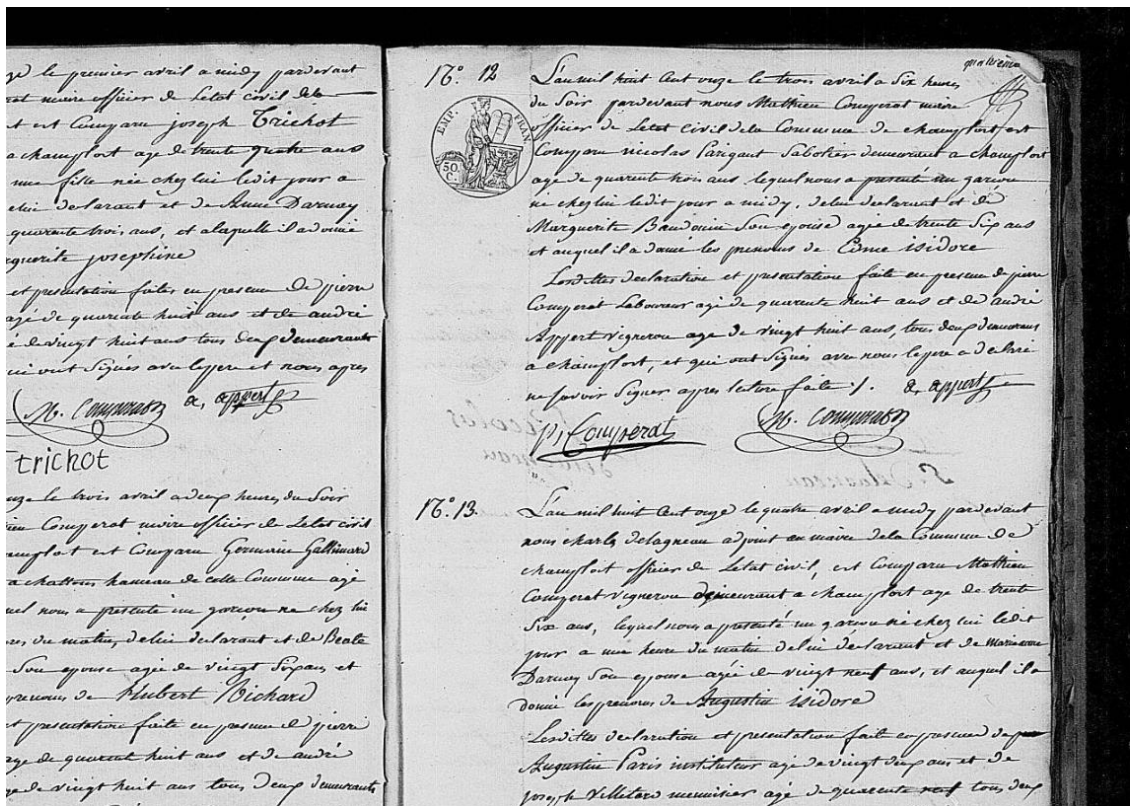
- **Nicolas PARIGOT, le père d'Edme (1768-1852), mon quinquisaïeul** est sabotier à Champlost. En 1793, il épousera en premières noces Marie DANTARD, elle décèdera à 27 ans sans enfant.

Nicolas se remarie en 1802 avec Marie Marguerite BAUDOUIN (1775- ?) avec laquelle il aura 4 enfants dont **Edme**.

- Le grand-père d'Edme se prénomme également **Nicolas PARIGOT (1732-1769)**, il est charron à Champlost. En 1761, il épouse Geneviève GODARD avec laquelle il aura 4 enfants : 3 filles, Marie Geneviève (1762), Marie Thérèse (1763), Marie Anne (1767) et un garçon **Nicolas PARIGOT (1768)**
- L'arrière-grand-père d'Edme, **Félix PARIGOT (1705-1775)** est lui aussi est charron à Champlost. Il épousera en 1727 Edmée BOUQUET avec laquelle il aura 6 enfants : Charles (1727), Françoise (1730), **Nicolas PARIGOT (1732)**, Etienne (1734), Edmée (1736) et Félix (1739).

(Un charron ou maître charron était un artisan spécialiste du bois et du métal, il concevait, fabriquait, entretenait ou réparait les véhicules avant motorisation, notamment avec des roues en bois (voitures de transport ou de charge : charrettes, engins agricoles : charrues, brouettes, chariots à timon...)

Généalogie de Edme Isidore PARIGOT :



Acte de naissance de Edme Isidore PARIGOT le 3 avril 1811

Source : AD YONNE 2 E76/3, CHAMPLOST N (1809-1830), acte N°16-12, p33

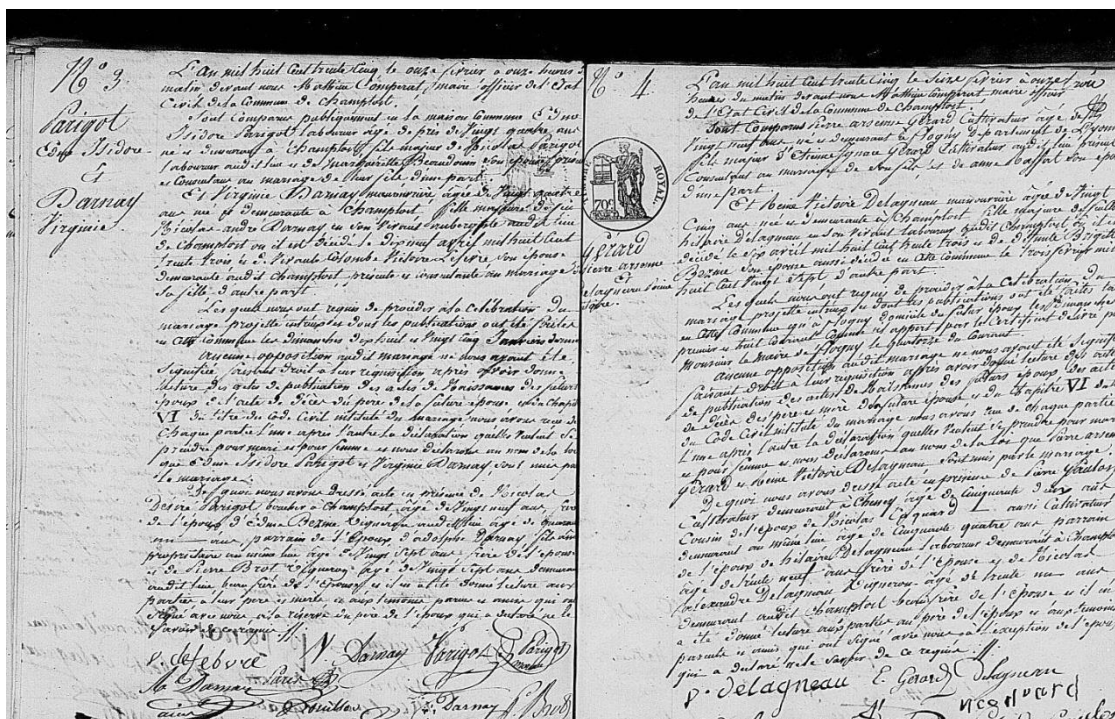
Transcription :

« L'an mil huit cent onze le trois avril à six heures du soir par devant nous Mathieu COMPERAT maire officier de l'état civil de la commune de Champlost est comparu Nicolas PARIGAUT sabotier demeurant à Champlost âgé de quarante-trois ans lequel nous a présenté un garçon né chez lui ledit jour à midi, de lui déclarant et de Marguerite BAUDOIN son épouse âgée de trente-six ans et auquel il a donné les prénoms de Edme Isidore.

Lesdites déclarations et présentations faites en présence de Pierre COMPERAT laboureur âgé de quarante-huit ans et de André APPERT vigneron âgé de vingt-huit ans, tous deux demeurant à Champlost, et qui ont signé avec nous. Le père a déclaré ne pouvoir signer après lecture faite.

» Signatures (3x)

Note : il y a eu une variante orthographique sur le patronyme PARIGAUT/ PARIGOT mais il s'agit bien du père d'Edme. Sur l'acte de décès, il est bien orthographié Nicolas PARIGOT. Il est en plus précisé que le père ne savait pas écrire.



Acte de mariage Edme Isidore PARIGOT X Virginie Alice DARNAY le 11 février 1835

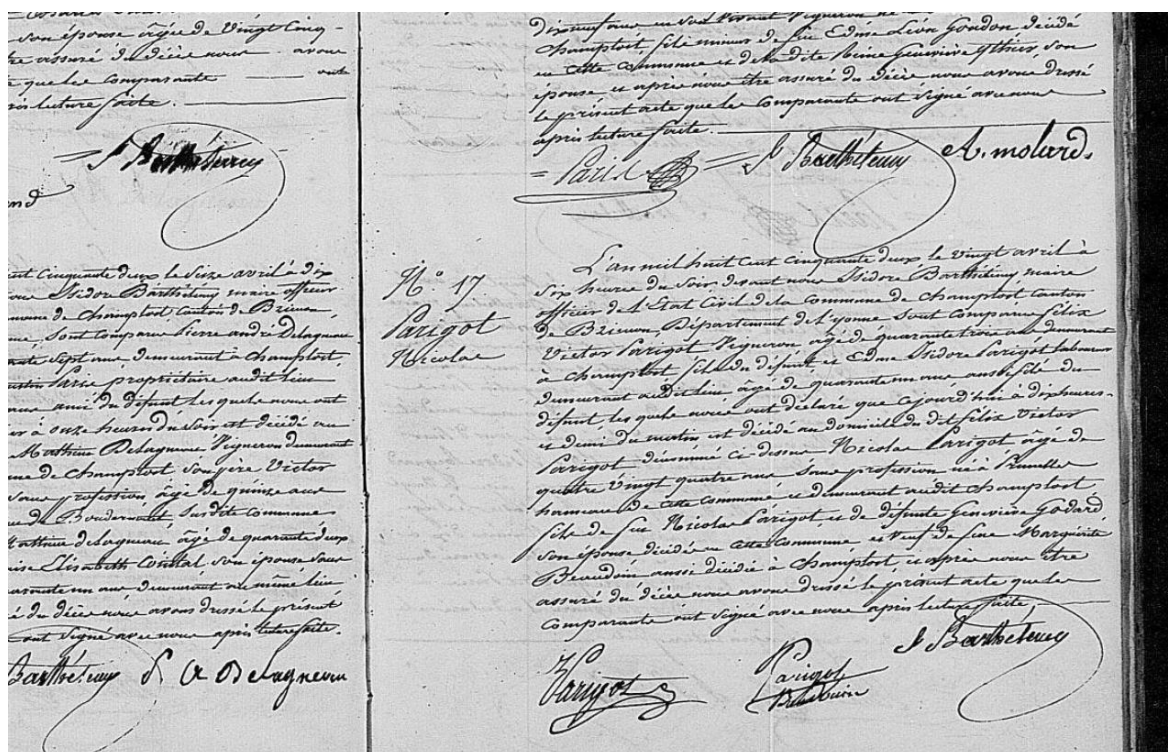
Source : AD YONNE 2 E 76/7, CHAMPLOST M (1820-1854), acte N° 3, p118

Transcription :

« L'an mil huit cent trente-cinq, le onze février, à onze heures du matin, devant nous, Mathieu COMPERAT, maire officier de l'Etat Civil de la commune de Champlost. Sont comparus publiquement en la maison commune Edme Isidore PARIGOT, laboureur âgé de près de vingt-quatre ans, né et demeurant à Champlost, fils majeur de Nicolas PARIGOT laboureur au lieudit et de Marie-Marguerite BEAUDOUIN son épouse présent et consentant au mariage de leur fils d'une part.

Et Virginie DARNAY, manouvrière, âgée de vingt-quatre ans, née et demeurant à Champlost, fille majeure de feu Nicolas André DARNAY, en son vivant, aubergiste audit lieu de Champlost où il est décédé le dix-neuf avril mil huit cent trente-trois et de vivante Colombe Victoire LEFEVRE son épouse demeurante audit Champlost, présente et consentante au mariage de sa fille, d'autre part. Lesquels d'entre nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en cette commune les dimanches dix-huit et vingt-cinq janvier dernier. Aucune opposition audit mariage ne nous a été signifié, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des actes de publication, des actes de naissance des futurs époux, de l'acte de décès du père de la future épouse, et du chapitre VI du titre V du Code Civil intitulé du mariage, nous avons reçu de chaque partie l'un après l'autre la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme et nous déclarons au nom de la loi que Edme Isidore PARIGOT et Virginie DARNAY sont unis par les liens du mariage.

De quoi nous avons dressé acte en présence de Nicolas Désiré PARIGOT, boucher à Champlost, âgé de vingt-neuf ans, frère de l'époux, d'Edme BEZINE, vigneron audit lieu, âgé de quarante et un an, parrain de l'époux, d'Adolphe DARNAY, fils aîné du propriétaire du même lieu, âgé de vont-sept ans, frère de l'épouse et de Pierre BROT, vigneron âgé de vingt-sept ans demeurant audit lieu, beau-frère de l'épouse et il en a été donné lecture aux parties, à leur père et mère et aux témoins parents et amis qui ont signé avec nous à la réserve du père de l'épouse qui a déclaré ne le savoir de ce requis.



Acte de décès de Nicolas PARIGOT (père d'Edme) le 20 avril 1852

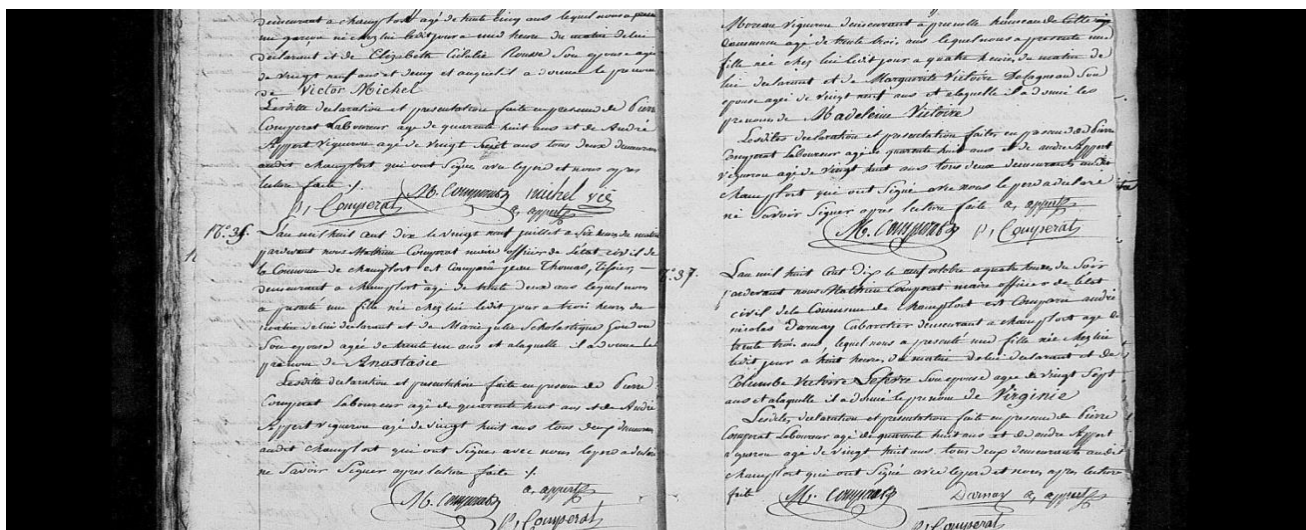
Source : AD YONNE 2 E 76/11, CHAMPLOST D (1829-1854), acte n° 17, p225

Transcription :

« l'an mil huit cent cinquante-deux le vingt avril à six heures du soir, devant nous Isidore BARTHELEMY maire officier de l'Etat Civil de la commune de Champlost canton de Briennon, département de l'Yonne, sont comparus Félix Victor PARIGOT vigneron âgé de quarante-trois ans demeurant à Champlost fils du défunt et Edme Isidore PARIGOT laboureur demeurant au dit lieu âgé de quarante et un an fils du défunt,

lesquels ont déclaré que aujourd'hui à dix heures et demie du matin est décédé au domicile dudit Félix Victor PARIGOT dénommé ci-dessus Nicolas PARIGOT âgé de quatre-vingt-quatre ans sans profession né à Prunelles hameau de cette commune et demeurant audit Champlost. Fils de feu Nicolas PARIGOT et de défunte Geneviève GODARD son épouse décédée en cet commune, ex veuf de de feu Marguerite BAUDOUIN aussi décédée à Champlost et après avoir été assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les comparants ont signé avec nous après lecture faite. »

Signatures (x5)



Acte de naissance Virginie Alice DARNAY le 9 octobre 1810

Source : AD YONNE 2 E 76 /3, CHAMPLOST N (1809-1830), acte N° 37, p25

Transcription :

« L'an mil huit cent dix le neuf octobre à quatre heures du soir parvenant nous Mathieu COMPERAT maire officier d'état civil de la commune de Champlost est comparu André DARNAY cabaretier demeurant à Champlost âgé de trente-trois ans, sur lequel nous a présenté une fille née chez lui ledit jour à huit heures du matin. De lui déclarant et de Colombe Victoire LEFEBVRE, son épouse âgée de vingt-sept ans et à laquelle il a donné le prénom de Virginie.

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Pierre COMPERAT laboureur âgé de quarante-huit ans et de André APPERT vigneron âgé de vingt-huit ans. Tous deux demeurant audit Champlost qui ont signé avec le père et nous après lecture faite. »

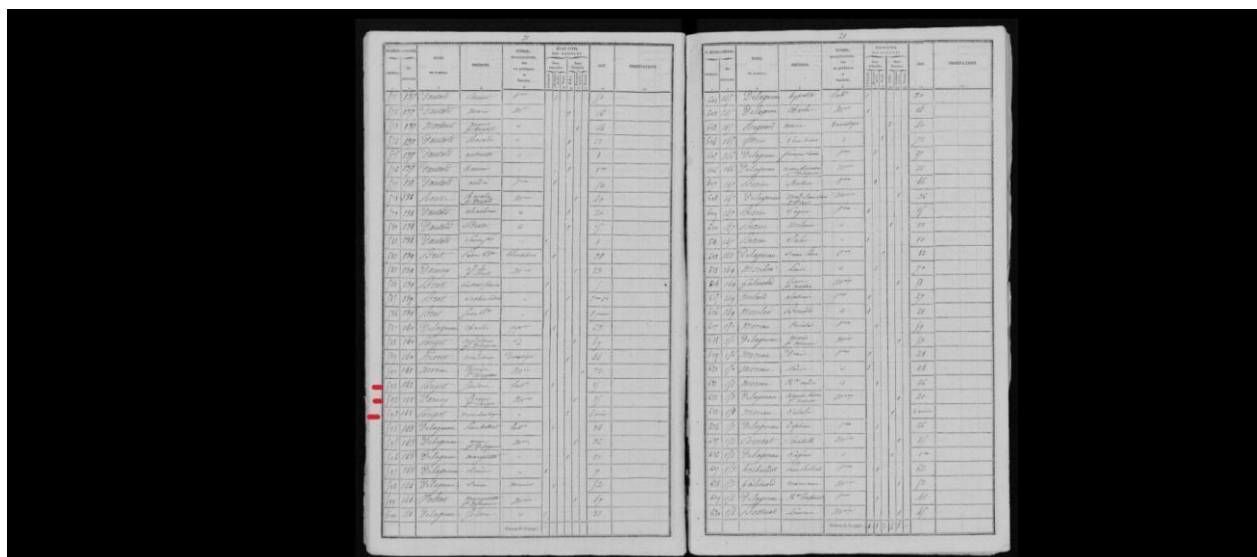
Signatures (4x)

III-DESCENDANCE DE EDMÉ ISIDORE PARIGOT ET VIRGINIE ALICE DARNAY

Edmé et Virginie PARIGOT auront 2 enfants :

- Marcelline Eugénie PARIGOT née le 13 janvier 1836 à Champlost (Yonne)
- Marcellin Denis PARIGOT**, né le 10 mars 1838 à Champlost (Yonne)

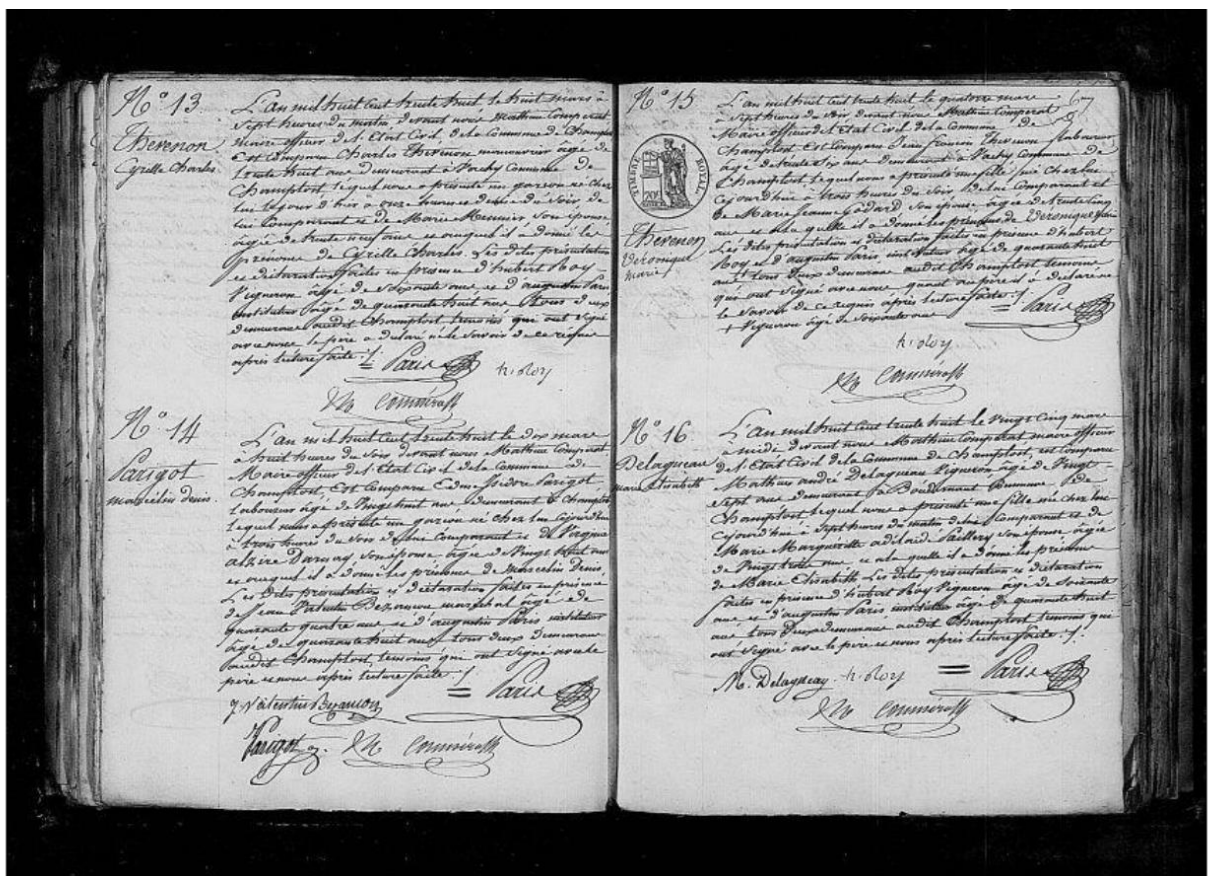
Je reviendrai plus précisément sur mon arrière-arrière-grand-père dans l'autobiographie qui suit.



Recensement commune de Champlost en 1836 :

- PARIGOT Isidore (Son premier prénom Edmé n'est pas mentionné), laboureur, 25 ans ;
 - DARNAY Virginie (Elle s'est mariée en 1835 mais c'est encore son nom de jeune fille qui est mentionné en 1836), 25 ans ;
 - PARIGOT Marcelline, Eugénie, leur fille âgée de 6 mois ;
- (Leur fils, Marcellin PARIGOT, ne naîtra qu'en 1838)

Source : AD YONNE 7M2 /55, RECENSEMENT CHAMPLOST 1836, p12



Acte de naissance de Marcellin Denis PARIGOT le 10 mars 1838

Source : AD YONNE 2 E 76/4, CHAMPLOST N (1831-1854), acte N° 14, p100

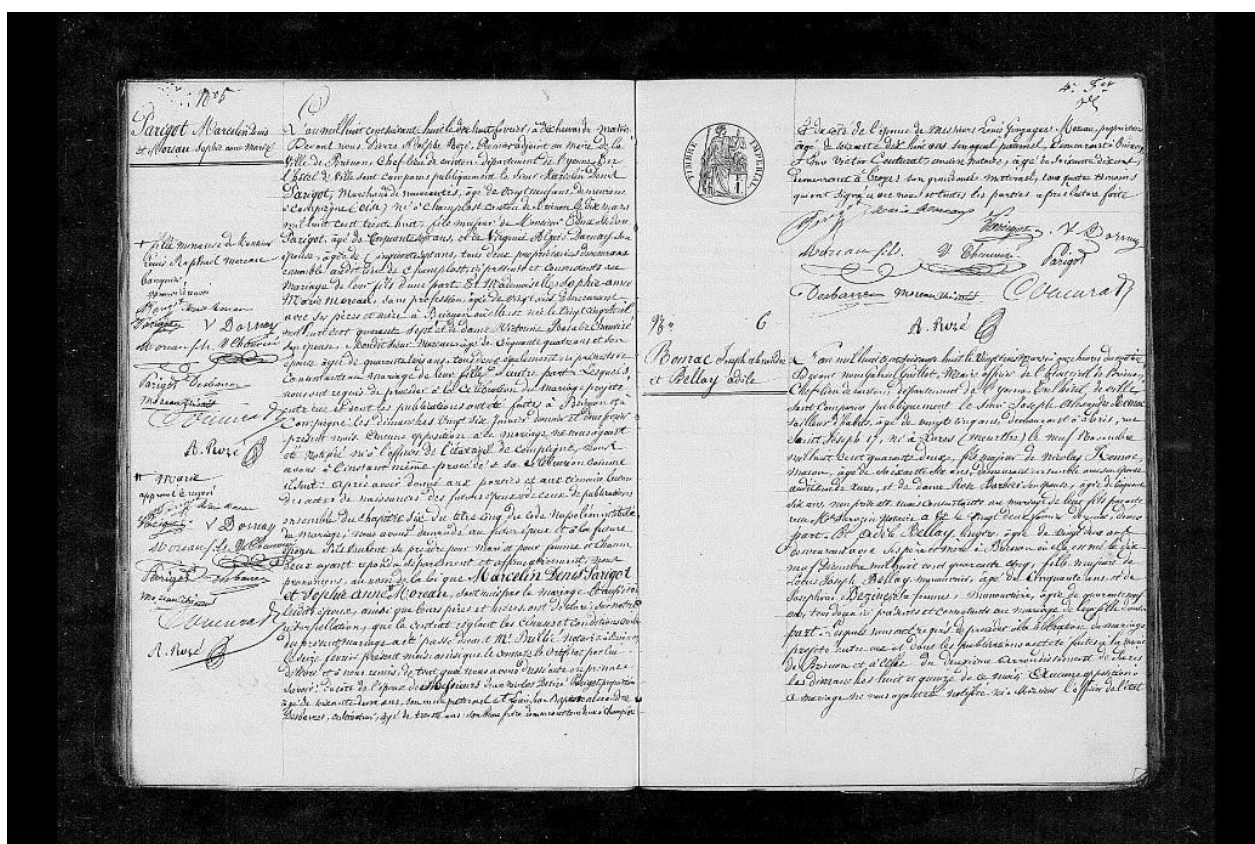
Transcription :

« L'an mil huit cent trente-huit le dix mars à huit heures du soir devant nous Mathieu COMPERAT Maire officier de l'Etat Civil de la Commune de Champlost, est comparu Edme Isidore PARIGOT, laboureur âgé de vingt-huit ans demeurant à Champlost lequel nous a présenté un garçon né chez lui aujourd'hui à trois heures du soir de lui comparant et de Virginie Alice DARNAY son épouse, âgée de vingt-huit ans et auquel il a donné les prénoms de Marcellin Denis. Lesdites présentation et déclaration faites en présence de Jean-Baptiste BEZANCON, maréchal âgé de quarante-quatre ans et d'Augustin PARID, instituteur âgé de quarante-huit ans tous deux demeurant à Champlost, témoins qui ont signé avec le père et nous après lecture faite.

Signatures (x5)

Marcellin PARIGOT (1838-1924) épousera le 18 février 1868 à Brienon sur Armançon, Marie Anne Sophie MOREAU, elle aussi originaire de Champlost (1847). Elle décèdera à l'âge de 92 ans le 15 décembre 1939.

Ils auront un seul fils, Louis Marcel Victor PARIGOT né à Compiègne en 1869, décédé dans le 15^e arrondissement à Paris à l'âge de 69 ans, le 5 septembre 1939 donc à peine 2 mois avant sa mère.



Acte de mariage Marcellin Denis PARIGOT X Marie Anne Sophie MOREAU le 18 février 1868 à Brienon sur Armançon (Yonne)

Source : AD Yonne 2 E55/22, Brienon sur Armançon : M (1855-1878), p162

Transcription :

« L'an mil huit cent soixante-huit le dix-huit février à dix heures du matin devant nous Pierre Adolphe ROZE, premier adjoint au maire de la ville de Brienon, chef-lieu de Canton, Département de l'Yonne, à l'Hôtel de Ville sont comparus publiquement le sieur Marcellin Denis PARIGOT, marchand de nouveautés, âgé de vingt-neuf ans, demeurant à Compiègne (Oise) , né à Champlost canton de Brienon le dix mars mil huit cent trente-huit, fils majeur de Monsieur Edme Isidore PARIGOT , âgé de cinquante-sept-ans et de Virginie Alice DARNAY son épouse, âgée de cinquante-sept ans, tous deux propriétaires demeurant ensemble au dit-lieu de Champlost, ici présents et consentants au mariage de leur fils d'un part.

Et mademoiselle Sophie Anne Marie MOREAU sans profession, âgée de vingt ans demeurant avec ses père et mère à Brienon ou elle est née le vingt-cinq avril mil huit cent quarante-sept, fille mineure de Monsieur Louis Raphael MOREAU, banquier et de dame Victorine Rosalie CHAUVISE son épouse, ledit Sieur MOREAU âgé de cinquante-quatre ans et son épouse âgée de quarante-trois ans, tous deux également ici présents et consentants au mariage de leur fille d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites à Brienon et à Compiègne les dimanches vingt-six janvier dernier et deux février du présent mois.

Aucune opposition à ce mariage ne nous ayant été notifiée ni à l'officier d'Etat Civil de Compiègne, nous avons à l'instant même procédé à sa célébration comme il suit : après avoir donné aux parties et aux témoins lecture des actes de naissance des futurs époux et de ceux de publications ensemble du chapitre six du titre cinq du code Napoléon intitulé du mariage, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement , nous prononçons au nom de la loi que Marcellin Denis PARIGOT et Sophie Anne Marie MOREAU sont unis par le mariage.

Et aussitôt lesdits époux ainsi que leurs pères et mères ont déclaré sur notre interpellation que le contrat réglant les clauses et conditions civiles du présent mariage a été passé devant Me BRILLIE notaire à Brienon le seize février du présent mois ainsi que le constate le certificat par lui délivré et à nous remis.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence, à savoir du bord de l'époux de messieurs Jean Nicolas Désiré PARIGOT, propriétaire, âgé de soixante-deux ans, son oncle paternel et Louis Jean-Baptiste DESBARRE, cultivateur âgé de trente ans son beau-frère demeurant tous deux à Champlost et du côté de l'épouse , de messieurs Louis Gonzague MOREAU propriétaire âgé de soixante-dix-huit ans, son aïeul paternel, demeurant à Brienon et Edme Victor COUTURAT, ancien notaire , âgé de soixante-dix ans demeurant à Troyes son grand-oncle maternel, tous quatre témoins qui ont signé avec nous et toutes les parties après lecture faite.

»

Signatures (x11)

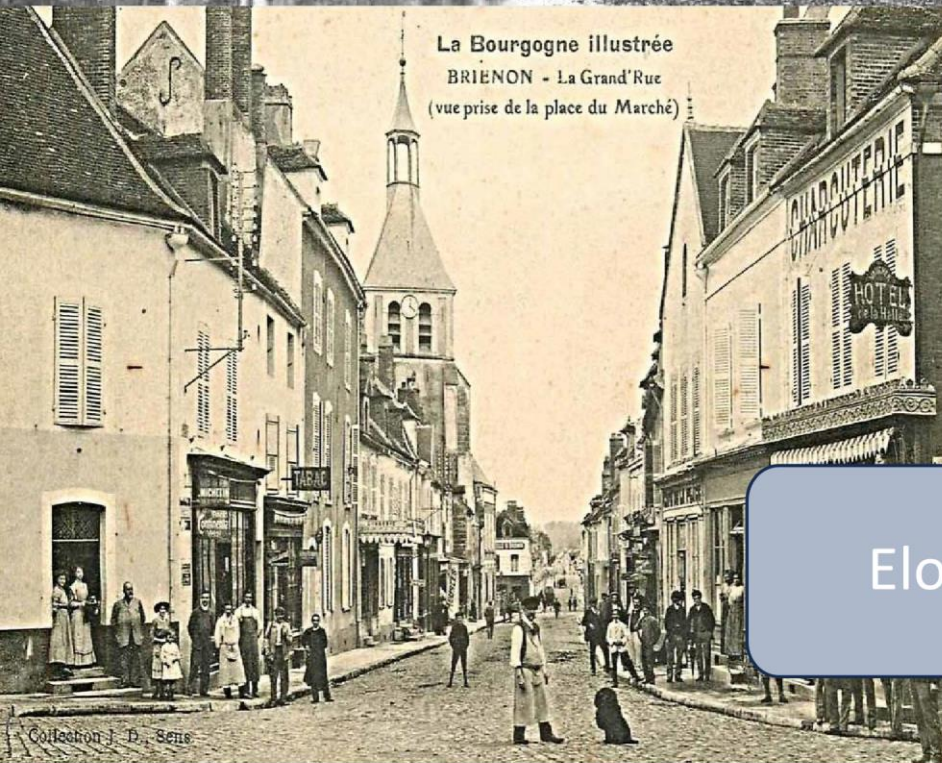


Marcellin PARIGOT

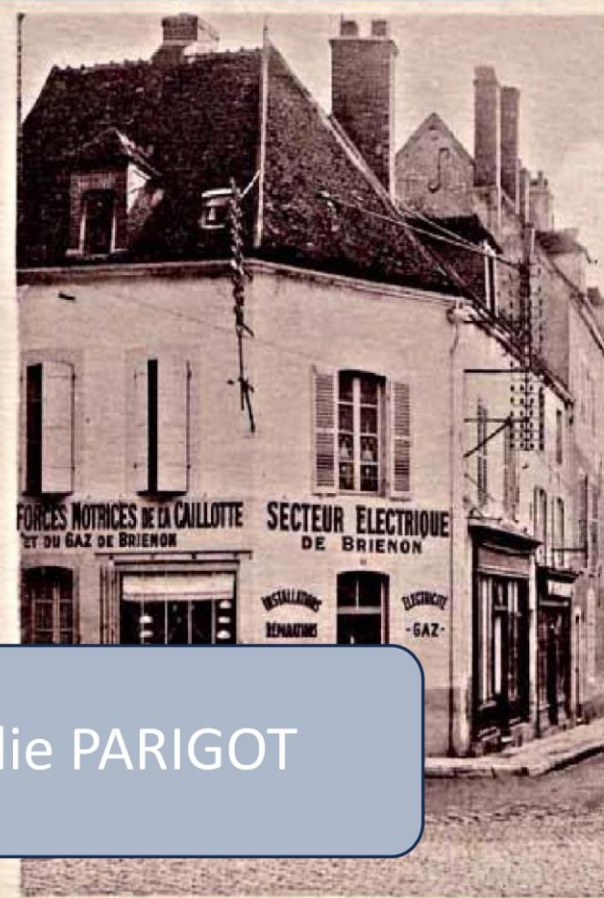


Brienon-sur-Armançon
(Yonne)
L'Armançon - La Baignade

Raconté en 2023 par son
arrière-arrière-petite-fille



La Bourgogne illustrée
BRIENON - La Grand'Rue
(vue prise de la place du Marché)



Elodie PARIGOT



AURY & C^{ie}

7, Rue des Filles du Calvaire

Marcellin Parigot 1873 (25 ans)

IV. Focus sur le couple Marcellin Denis PARIGOT x Marie Sophie Anne MOREAU : l'enfance, la banque, le parcours politique et leur fils Louis Marcel Victor PARIGOT :

- Chapitre 1 : DE CHAMPLOST à COMPIEGNE**
- Chapitre 2 : L'ENGAGEMENT POLITIQUE**
- Chapitre 3 : INSTALLATION A BRIENON SUR ARMANCON**
- Chapitre 4 : 1888, L'ANNEE TERRIBLE**
- Chapitre 5 : LOUIS PARIGOT A 20 ANS**
- Chapitre 6 : LES DERNIERS VOLONTES DE LOUIS RAPHAEL MOREAU**
- Chapitre 7 : LA MAIRIE**
- Chapitre 8 : LOUIS PARIGOT SE MARIE**
- Chapitre 9 : LA BANQUE**
- Chapitre 10 : CHANGEMENT DE SIECLE ET BOULEVERSEMENTS FAMILIAUX**
- Chapitre 11 : LE DEPART DES RELIGIEUSES**
- Chapitre 12 : LES VINS « MOREAU-PARIGOT-PRIOU »**
- Chapitre 13 : LA GUERRE DE 1914-1918**
- Chapitre 14 : LES DERNIERES ANNEES**

Chapitre 1 : DE CHAMPLOST à COMPIEGNE

Lorsque le 11 Février 1867, Marcellin Parigot reprend la Maison de Nouveautés "A Sainte Marie", 30 Place du Change à Compiègne, il peut être fier de lui. Il a 29 ans et il ne doit cette réussite qu'à lui-même.

Il est né à Champlost dans l'Yonne. (Champlost comptait 1556 habitants en 1851 et seulement 723 en 1990). Ses parents possèdent quelques terres qu'ils cultivent eux-mêmes et grâce à leur travail et leur robuste santé ils jouissent de ce que leur fils appelle une "modeste aisance." Marcellin n'a qu'une sœur Marcelline, qui s'est mariée avec Louis Desbarres qui lui aussi est agriculteur à Champlost. La population française est encore rurale à 70 % mais les Parigot et les Desbarres font partie de la minorité privilégiée (1/4 seulement) qui est propriétaire des terres qu'elle exploite.

Marcellin a quitté Champlost à 16 ans en 1854. Depuis quelques années déjà, le niveau de vie des paysans est en train de baisser. En effet l'essor démographique et l'introduction très lente du machinisme dans l'agriculture créent une surpopulation rurale. En outre la grande industrie se développe et appelle de la main d'œuvre, et le progrès des transports, ferroviaires en particulier, facilite les déplacements.

Marcellin part donc à Paris tenter sa chance. D'autant que, s'il réussit, son père pourra mieux doter sa sœur. La légende familiale raconte qu'il est parti en sabots...

Marcellin entre donc comme commis "Aux Ciseaux d'Argent", à Paris, où il apprend le métier et grimpe les échelons.

Puis, nanti de 2000 Francs or d'économies personnelles, il part à Compiègne et reprend pour 126 064 Francs le fonds de commerce et le stock de marchandises du magasin "A Sainte Marie" en Février 1867. Son père lui a donné 15 000 Francs en espèces et il a emprunté le reste.

Pourquoi Compiègne ? Sans doute parce que la Cour de Napoléon III y réside souvent, avec son goût pour les fêtes et le luxe, et puis l'engouement pour les crinolines est à son apogée.

Et le commerce marche si bien que dès l'année suivante, Marcellin se marie. Il épouse le 18 février 1868, Marie Anne Sophie Moreau. Elle a 21 ans, elle est la fille de Louis Raphaël Moreau qui a aidé son oncle Honoré Moreau à fonder une Banque en 1848, à Brienon-sur- Armançon. Comment se sont-ils connus ?

Brienon et Champlost sont à peine distants de 5 km. Leurs parents ont ainsi eu l'occasion de se rencontrer en 1836 à l'occasion de la vente d'un petit pré de 19 ares (c'est Louis Moreau qui l'achète à Virginie Darnay épouse d'Edme Isidore Parigot).

Le mariage a-t-il été arrangé ? Cela se faisait beaucoup à l'époque comme le suggère cette lettre écrite plusieurs années plus tard par Marcellin à un de ses amis : *« Je comprends très bien le souci que vous avez de vous marier, mais sans dire que cela vient sans que l'on y pense, je crois qu'il ne faut pas y penser toujours. Vous avez des parents qui y pensent, vous avez sans doute votre cousin M. H..... qui y pense aussi, vous avez nous Il vous surgira quelque chose au moment où vous y penserez le moins... »*

Certes voilà plusieurs générations déjà, qu'il n'y a plus de paysans chez les Moreau. Ils sont commerçants ou fabricants de tissus, il y a même un notaire et un ingénieur. Mais Marcellin n'a-t-il pas fait la preuve qu'il était un garçon sérieux, travailleur et intelligent ? Et puis il est certainement très séduisant : une photographie prise quelques années plus tard nous montre un visage ouvert, prêt à sourire, un regard clair et direct mélangeant fermeté et bienveillance.

Le jeune ménage s'installe donc à Compiègne, au-dessus du magasin. C'est un magasin de confection pour dames. On y fait du "prêt-à-porter", du "sur-mesure" et les retouches. On y vend également du tissu au mètre et toute la mercerie.

Cela nécessite une caissière, une vendeuse, deux ou trois commis pour les manutentions et les livraisons. Dans un petit atelier deux ouvrières sont employées à tailler et coudre. Elles disposent d'une machine à coudre mécanique.

A chaque début de saison, Marcellin passe deux ou trois jours à Paris pour observer les nouvelles tendances de la mode. Il en rapporte des modèles, des patrons et des échantillons de tissus.

Marie fait les "écritures" et sait remplacer la caissière si nécessaire. Elle participe aux essayages et à la préparation des livraisons.

En outre, elle a pris en main la garde-robe de sa mère et de sa sœur, elle veille aux chemises de ses frères et tout ceci avec un succès certain puisqu'elle obtient rapidement une petite clientèle très fidèle, à Brienon, composée en particulier de la femme du notaire.

Les affaires marchent bien en cette année 1869. La ville est très dynamisée par la présence de la Cour : *« Les habitants du Château de Compiègne se divertissent : on chasse, on voit jouer la comédie, et Messieurs les Ministres travaillent sans relâche dit-on... »* ironise Marie Parigot le 25 octobre 1869.

C'est également une année de bonheur pour Marcellin et Marie, car après un premier espoir, hélas déçu, Marie attend un bébé pour décembre, et tout semble se passer pour le mieux.

Avec le domestique ce n'est pas de tout repos. Voici ce que Marie raconte à ses parents : *« Vous nous avez entendu quelquefois parler d'Auguste le domestique, comme d'un homme travailleur et dont le service était assez agréable, mais en la probité duquel nous n'avions pas pleine confiance. Ce soupçon vient de nous être confirmé samedi dernier d'une façon fort désagréable : Auguste avait pris depuis quelque temps l'habitude d'habiller ses maîtresses : pour cela il ne se cassait pas la tête à chercher où il trouverait l'argent pour satisfaire les désirs de ces dames, de temps en temps il mettait la main au rayon.*

A une il donna paraît-il, une robe de soie, une confection, c'est tout ce que nous savons pour l'instant, (peut-être la justice découvrira-t-elle autre chose). A une autre qu'il ne connaissait que depuis trois semaines ou un mois, une vareuse, une robe de fantaisie, une douzaine de manchons de baptiste et un coupon de mérinos noir.... Quant à lui, il ne s'était pas oublié, on a trouvé dans sa chambre sept chemises qu'il avait prises au magasin ».

Le magasin n'est pas à l'abri de ces problèmes. Là, ce sont les commis qui sont difficiles à trouver. Au début, Marcellin Parigot avait pris avec lui, un de ses cousins germains de Champlost, Marcellin Darnay, qui est aussi son filleul. Mais en Avril 1869, Marie écrit : « *Marcellin Darnay a quitté la maison vendredi soir. Pendant le voyage de Marcellin il avait été loin d'être aimable et agréable, mais vendredi il s'est montré d'un entêtement tel devant ces messieurs, que Marcellin perdant patience l'a mis à la porte. »*

Et en octobre : « *Le jeune homme que Marcellin avait ramené de Paris s'est laissé tenter par la réclame que les maisons de Paris faisaient des jeunes gens de province, et il est parti. Depuis, malgré toutes nos demandes, nous n'avons pu en trouver ».*

Malgré ces petits tracasseries, l'année 1869 va s'écouler paisiblement dans l'attente de la naissance. Depuis le mois d'août une des bonnes a déclaré que « *Madame n'a pas de bariolés sur la figure, cela veut dire que ce sera un petiot* ». On ne parle donc plus que du "petit Louis" qui gigote beaucoup et qui doit donc ressembler à sa maman.

La future maman est très entourée. Son frère aîné Louis Moreau, vient très souvent à Compiègne le dimanche. Il fait ses études de Médecine à Paris et vient d'être reçu à l'externat.

Il n'a qu'un an de plus que sa sœur Marie, mais la façon dont elle en parle montre l'admiration et l'affection qu'elle lui porte. Son petit frère Jules Moreau, lui écrit souvent, bien qu'il soit très occupé par son baccalauréat, qu'il va d'ailleurs réussir brillamment.

Quant à Agathe qui a 20 ans, elle vit à Brienon avec ses parents, mais va venir s'installer plusieurs semaines chez sa sœur et son beau-frère pour les aider avant la naissance. Victorine Moreau, la maman de Marie attend le dernier moment pour venir car elle veut être présente surtout après la naissance.

Enfin le jour tant attendu arrive et "petit Louis" naît le 17 Décembre 1869. Pendant quelques années il aura un diminutif charmant, "Lili", qu'il est difficile d'associer au visage austère et imposant de la photographie de Louis Parigot, en tenue de magistrat, prise lorsqu'il était Président de Chambre à la Cour d'Appel de Paris.

1867 Reprise de la Maison de Nouveautés à "Ste Marie"

1867

11 Février

Reprise de la Maison de Nouveautés A S^{te} MARIE
Cédée par Messieurs Fournier Michon & C^{ie} à Compiègne

Actif

Marchandises en Magasin suivant l'inventaire arrêté ce jour...	91.064
Fond de Commerce à prix acheté	35.000
Espèces : Domicile par mon père	15.000
2 ^e mes économies	2.000
	143.064

Passif

A. m. Fournier Michon & C ^{ie} pour le stock de marchandises	91064
Aux moins le prix du fond de commerce	35000
	126064
Différence ou capital	17000
	143064

Capital au 11 février 1867 = 17.000⁺

Certifié conforme à mes livres

Parigot



Marcellin 1867 (29 ans)

La pose et la coiffure de Marcellin Parigot sur cette photographie, rappellent beaucoup celles de Gambetta sur la reproduction figurant dans le cours d'histoire Malet Isaac.

Marcellin Parigot et Gambetta étaient nés la même année, ils suivaient donc sans doute les mêmes modes. Mais étant donné l'admiration que Marcellin portait à l'ardent républicain, l'idée d'un certain mimétisme n'est pas à rejeter.

Chapitre II : L'ENGAGEMENT POLITIQUE

Marcellin Parigot est né en 1838, sous la Monarchie. Il n'a que 10 ans en février 1848 quand Louis-Philippe abdique et que la Seconde République est proclamée. Mais il entend sûrement raconter comment à la suite de la fermeture des Ateliers Nationaux, éclate l'insurrection ouvrière de la misère et de la faim qui pendant deux journées terribles de juin 1848 va ensanglanter les rues de Paris.

Les représailles seront à la hauteur de la peur que la bourgeoisie a eue : 11000 arrestations et 4000 déportations. Ce ne sont pas seulement les socialistes et les ouvriers qui sont frappés mais bien la notion de République elle-même.

Trois ans plus tard, en décembre 1851, après le coup d'état du Président Louis Napoléon, des républicains tels que Victor Hugo, tentent de soulever à nouveau les ouvriers de Paris. Des soulèvements éclatent aussi dans une quinzaine de départements où des paysans même prennent les armes. Là encore les représailles vont être terribles. Les conseils de guerre remplacèrent les tribunaux réguliers et il y eut officiellement 27000 arrestations, 15000 condamnations dont 10000 déportations à Cayenne ou en Algérie. Victor Hugo, et d'autres, s'exileront. (Il y eut au moins cinq condamnations à Brienon.)

Marcellin Parigot parlera quelques années plus tard, avec beaucoup d'admiration de son oncle Darnay, aubergiste à Champlost, le frère de sa mère, le père de son filleul Marcellin Darnay, en ces termes : « *Je l'aimais profondément. Son souvenir et je me rappelle son dévouement à son pays et à la République pour laquelle il avait cruellement souffert dans les années néfastes de 1850 à 1852* ». Marcellin admire beaucoup cet oncle car lui-même est résolument républicain. Ce n'est pas "un rouge" mais il attend avec impatience le départ de l'Empereur et le retour de la République.

Pourquoi Claude François Darnay avait-il souffert pendant les années néfastes de 1848 à 1852 ?

« Le coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte, le 2 Décembre 1851, va signer la fin des fonctions municipales de Claude Darnay. En effet, alors qu'il est maire de la commune, il est accusé d'avoir réuni chez lui le 18 janvier 1852 dans son café, plus de trente personnes jusqu'à dix heures du soir alors que son établissement aurait dû fermer à neuf heures. Ce n'est qu'un prétexte venant de partisans du nouveau pouvoir pour abattre ce maire resté républicain. Après que la gendarmerie de Brienon eut dressé un procès-verbal, le sous-préfet de Joigny informe le préfet et lui demande la révocation du maire et la fermeture de l'auberge. Le 24 janvier, Claude Darnay est révoqué et son auberge est fermée. Les habitants de Champlost mécontents de la fermeture de l'auberge et surtout de son café, adressent alors une pétition après du sous-préfet pour en demander la réouverture. 252 chefs de famille signent le document ! Le juge de paix de Brienon pensant faire un geste d'apaisement propose de rouvrir l'auberge mais pas le café tout en signalant que ce n'est guère possible ! L'affaire monte à Paris jusqu'au ministère de la Police Générale.

Le 30 mars l'auberge est toujours fermée. Quand Claude Darnay a-t-il été autorisé à reprendre son commerce ? Le dossier conservé aux Archives de l'Yonne ne le dit pas. »

Cependant la France va encore connaître des années très difficiles avant que la République ne soit définitivement établie. Et lorsque le petit Louis naît en 1869 à Compiègne, il a de la chance de ne pas vivre à Paris. Son enfance va d'ailleurs être marquée par des événements historiques graves et par des bouleversements politiques d'une grande ampleur.

Il y a d'abord la guerre franco-allemande en 1870 déclenchée et perdue par la France, qui va amputer son territoire de l'Alsace et de la Lorraine et qui va profondément traumatiser les Parisiens victimes d'un siège de 4 mois sans nourriture et sans chauffage lors d'un des hivers les plus rigoureux du siècle. L'Empereur est déchu et la Troisième République est proclamée le 4 septembre 1870.

Il y a ensuite La Commune, cette terrible guerre civile qui en Avril et Mai 1871, à Paris surtout, mais aussi en province, va opposer "Fédérés" contre "Versaillais".

Les "Fédérés" sont des troupes révolutionnaires auxquelles se sont joints les Gardes Nationaux recrutés parmi les ouvriers et les petits commerçants. Après leur résistance héroïque pendant le siège de Paris, on leur a imposé une occupation de Paris par les Prussiens qui les a rendus furieux. Et le gouvernement supprime la solde des Gardes Nationaux ce qui réduit à la misère les 3/4 des ouvriers.

Les "Versaillais" sont les partisans du gouvernement et de l'Assemblée Nationale élue quelques mois auparavant. Celle-ci est en majorité royaliste et a décidé d'établir son siège à Versailles. Les "Versaillais" sont appuyés par l'armée rapidement reconstituée puisque Bismarck a renvoyé les prisonniers de guerre.

Aussi lorsque le 18 mars 1871, un régiment vient à l'aube reprendre des canons que les Gardes Nationaux ont mis à l'abri des Prussiens à Montmartre, mais s'attarde, car il n'a pas le matériel suffisant, les Parisiens accourent, le régiment fraternise et l'insurrection se propage à toute vitesse. Les Parisiens, pour remplacer le gouvernement parti à Versailles, font procéder à l'élection d'un Conseil Communal qui comprend une majorité de révolutionnaires et qui prend le nom de Commune de Paris.

Les "Versaillais" commencent par faire le siège de Paris (le deuxième !) puis entrent dans la ville et les batailles de rues vont durer du 21 au 28 Mai 1871. C'est la "semaine sanglante" avec incendies et atrocités de part et d'autre, qui fait 20000 tués.

Les "Fédérés" sont écrasés, la répression se prolongera jusqu'en 1875 avec plus de 10000 déportations et les partis révolutionnaires seront décimés pour 20 ans.

En 1873, les armées allemandes qui occupaient encore la France, quittent le territoire. Puis il y a encore une tentative de Restauration Monarchique qui échoue. Et enfin en 1875, cinq ans après la chute de l'Empire, la République est définitivement établie avec des Lois Constitutionnelles.

*

Marcellin Parigot s'est abonné au journal "La République Française" depuis sa parution le 7 Novembre 1871, car Gambetta le fascine. Gambetta est avocat, il a été l'âme de la résistance en province contre les Prussiens, puis à partir de février 1871 le meneur républicain le plus combatif et le plus populaire. C'est lui qui a créé le journal "La République Française" comme instrument de propagande pour le rassemblement de toutes les forces républicaines au sein d'un parti "l'Union Républicaine", journal d'ailleurs plus destiné à la Province qu'aux notables parisiens du Parti. C'est Gambetta qui multipliant les tournées dans les départements mène le combat contre les offensives royalistes et c'est vraiment à lui qu'est due la consolidation de la République en 1875.

Lorsqu'il mourra subitement en 1882 à peine âgé de 44 ans, Marcellin Parigot achètera les cinq volumes parus de ses discours et plaidoyers politiques, puis les trois suivants, puis encore deux, soit dix volumes au total, et il enverra 5 Francs à la souscription nationale « *pour élever un monument au grand patriote.* »

Auparavant à Compiègne, en janvier 1878, des élections municipales ont lieu et Marcellin Parigot est élu conseiller dès le premier tour. Le conseil municipal n'a pas encore le droit d'élire son Maire, ce droit ne lui sera rendu qu'en 1882. En attendant, c'est par décret présidentiel que les Maires sont nommés. Monsieur Chouet devient ainsi Maire de Compiègne en 1878, il a été pris dans la majorité républicaine dont Marcellin Parigot fait partie.

Voilà Marcellin Parigot profondément enraciné dans la vie compiégnoise. Lui et sa femme ont beaucoup d'amis. Il n'y a pas de dimanche sans parents ou amis pour le déjeuner, l'après déjeuner ou la soirée. Marcellin Parigot est certainement d'une nature très sociable. Ses lettres débordent de mots affectueux pour tous, de sollicitude pour les soucis des uns et des autres, et d'invitations à venir à Compiègne.

Mais un évènement va bouleverser l'existence de Marcellin et Marie Parigot : Victorine Moreau la maman de Marie, qui vit à Brienon avec son mari banquier, meurt à 52 ans en laissant par écrit des vœux extrêmement précis parmi lesquels figure le paragraphe suivant : « ... *j'impose à mon mari l'obligation de donner à ma fille Marie Anne Sophie Moreau épouse de M. Marcellin Parigot, une somme de 20 000 F destinée à compenser le sacrifice que je les prie de faire en vendant ou liquidant le plus tôt qu'il sera possible, leur maison de commerce de Compiègne et en venant habiter à Brienon avec leur père Louis Raphaël Moreau que je recommande à tous leurs bons soins et à leur affection pour qu'elle supplée à la mienne. Je désire dis-je, qu'ils viennent habiter avec leur père qui les logera, fera sans indemnité les frais de nourriture, chauffage, blanchissage, éclairage.....* »

Victorine Moreau a écrit cette lettre le 13 septembre 1876 et elle meurt le 3 décembre suivant.

Et le 31 août 1878, Marcellin Parigot cède son fonds de commerce à Monsieur Bigotte et ses sœurs.

Le sacrifice a-t-il été aussi important qu'il peut paraître au premier abord ?

La chute de l'Empire a entraîné le départ de la Cour du Château de Compiègne, et la fin de toutes les festivités et activités qui en dépendaient. Cela a porté un coup terrible à l'économie de la ville. En outre la guerre et l'occupation allemande n'ont rien arrangé.

Lorsque l'on se réfère au Livre des Inventaires de Marcellin Parigot, on constate que le chiffre d'affaires, qui atteignait 185 400 Francs en 1868, n'a cessé de chuter, et n'est plus que de 98 650 Francs en 1878, au moment de la cession.

La diminution des frais généraux a permis de dégager des bénéfices chaque année, mais le magasin a perdu un peu de sa valeur, et Marcellin Parigot revend 101 000 Francs ce qu'il a acheté 126 000 Francs, 10 ans auparavant.

L'exigence de Victorine Moreau n'est donc pas aussi cruelle qu'il y paraît. Et elle ne l'a formulée qu'en parfait accord avec les intéressés puisque dès le 7 octobre 1876, donc avant sa mort, des pourparlers de vente sont engagés. Ils échouent et il faut attendre 1878 pour que les discussions avec Monsieur Bigotte et ses sœurs aboutissent à un accord de vente. Marcellin et Marie doivent cependant rester un an avec leurs successeurs, sans rétribution, mais nourris et logés par la maison, ceci afin d'attendre que l'une des sœurs Bigotte puisse se dégager de son emploi.

Marcellin et Marie Parigot vont donc venir habiter à Brienon, chez Louis Raphaël Moreau, le père de Marie, qui « *les logera, fera sans indemnité les frais de nourriture, chauffage, blanchissage, éclairage, etc....* »

Mais peuvent-ils rester oisifs ?

*

* *

Achat de ma maison de nouveautés "A Sainte Marie" à Compiègne en 1867

1867

11 Février

Reprise de la Maison de Nouveautés A S^{te} MARIE
Cédée par Messieurs Fournier Michon & C^{ie} à Compiègne

Actif

Marchandises en Magasin suivant l'inventaire arrêté ce jour	91.064
Fond de Commerce à prix acheté	35.000
Epices : Dommis par mon père	15.000
D ^e mes économies	2.000
	143.064

Passif

A m. Fournier Michon & C ^{ie} pour le stock de marchandises	91.064
Aux mêmes le prix du fond de Commerce	35.000
	126.064
Différence ou capital	17.000
	143.064

Capital au 11 février 1867 = 17.000⁺

Certifié conforme à mes livres

Prigot

Bilan de cession de Compiègne en 1878 (Balance comptable page1)

31 Aout 1878

Actif

Bigotté frères & sœurs	101 005 45
Mobilier	2 500
Moreau	948 98
Valuers mobiliers	1087 75
L. Brune & Co	757 15
V. Maier	295 80
Ruelle	80
Silvestre	3
Capelle	639 51
Koenig	76 75
Louis Moreau	1471 50
Jellion Danglat	1500
Lecat	813 98
E. Moreau	200
Rouin	250
Bonnet	36 35
"	16 70
Caisse	717 80
Comptes ouverts	30218 80
Effets à recevoir	11685
	154304 58

Passif

A. Louis Parigot	140
A. Marie	100
A. Jidore Parigot	43050
Effets à Parigot	54 55
A. Dauphinet & Martin	495
A. Jacquinet	689
A. St Michel	17 75
A. Honchon	3365
A. Leger & Bertrand	1175
A. Brunet	129
A. Valliez	280
A. Dumay	11 70
A. Vaillant	20502
	4521742
Différence ou Capital	109087 10
	154304 58

Au 1^{er} aout 1877 Le capital était 123 271 ^{fr} 57
 Au 31 aout 1878 Il restait plus que 109 087 10

Perte nette 14.184.47

Certifié conforme à mes livres le présent inventaire
 commencé le 31 juillet et arrêté le 31 aout 1878

(Signature)

Bilan de cession de Compiègne en 1878 (page 2)

31 Mars 1878		
Chiffre d'affaires		98652 55
Marchandises en Magasin		81005 45
		179658
Valeur en Magasin au 31 juillet 1877		86563 20
Achats		83768 98
		170332 18
reste d'imp. 1/2 les 4 ^{es}		9325 82
plus valeur réalisée sur fonds de commerce		5000 "
Total des bénéfices bruts		14325 82
Frais Gaux		27.901 19
Balance du 1 ^{er} Agio		609 10
les bénéfices bruts étant de		14325 82
Il résulte Perte nette		14184 47
Cession de 2000		
maison de commerce de		
Compiègne à M. Bigotie de Solus		

Source : Archives familiales



97-98
100-05

Collé

Pardevant Maître Pierre
alexandre Tollois notaire impérial à la résidence de
Briennon, sur armençon, département de l'Yonne
Sousigné.

Sous comparus M^r. Louis Victor Daquere.
et Dame Catherine Eugénie Cellier sa femme, qu'il
autorise à l'effet des présentes, marchands-épiciers
demeurant audit Briennon.

Les quels ont vendu, cédé, transporté et se
sont obligés solidairement entre eux, un seul pour les deux
sous les renonciations ordinaires et requises aux bûcheux
de droit, de garantir de tous troubles, d'ours, douaires, d'elli
hypothèques, évictions, aliénations, enchères, surenchères
et autres empêchements généralement quelconques
Au sieur Antoine Etienne Moreau,
marchand-épicer, demeurant audit Briennon, à ce
présent et ce acceptant, acquéreur pour lui ses
héritiers et ayant cause.

En premier lieu: Une Maison située audit
Briennon, à ce présent rue de la porte Berne, consistant
en une grande boutique sur la rue, une chambre à
feu derrière avec un cabinet de plein pied et servant
d'arrière boutique, une grande chambre à feu à côté
de la boutique avec deux croisées sur la rue, l'adite
chambre boisée tout autour avec alcove et de grands

1807. 901. 17. 11. et suscrit à l'office del. 19. 90. 99.
bon pour avoir possession quatrevingt. dix sept francs
pour la dite maison. future et de par l'adite et l'adite
fouille.

Acte Notarié de Maître Pierre/ Achat de la maison de Brienon (2)

placards, une petite cuisine derrière, une grande cour pavée avec une grande porte charretière, deux chambres hautes à feu et une autre sans cheminée, un grenier au dessus, deux caves et un caveau sous l'adite maison; une autre grande chambre à feu donnant encore sur la rue de la porte herne et de l'autre côté de la cour, un grenier au dessus de l'adite chambre, une écurie dans laquelle se trouve un puits, un grenier au dessus de l'adite écurie lieux d'aisance au dessus d'où. qu'il y a un petit colombier, tenant le bord du côté du nord à la rue de la porte herne, du côté du midi à Mercier gendre Cheson, du levant à la rue du vieux palais, du couchant à Monsieur Descaves.

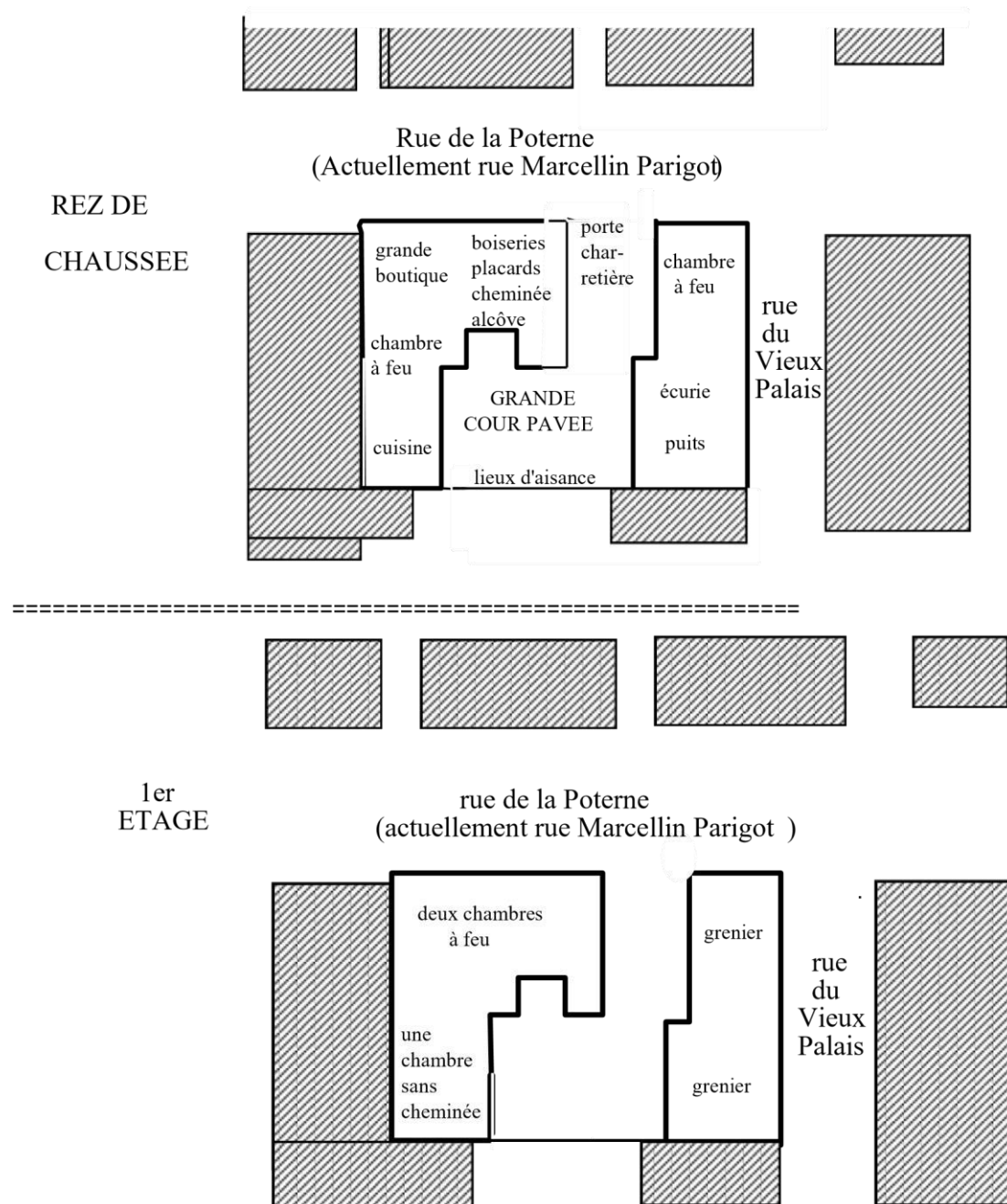
2. Et un petit jardin situé àudit Brienon fauxbourg de la porte herne sur la route de saint florentin à soigny, avec le droit attaché àudit jardin de puiser de l'eau au puits qui se trouve dans le jardin du notaire Soussigné par l'ouverture qui a été pratiquée à cet effet dans le mur d'iceluy puits, tenant ledit jardin d'un long du levant au S. Chauvis gendre Brunot, d'autre du couchant au sieur Jean Baptiste Clerin, au notaire Soussigné, et au S. Charles Serdot, d'un bout du nord à l'adite route, d'autre du midi àudit sieur Chauvis, ensemble le cabinet qui se trouve dans ledit jardin et tel que la totalité des objets présentement vendus se poursuivent et comportent, sans en rien excepter ni

Plan Cadastral



Source : archives familiales

Plans de la maison d'après les cadastres de 1780 et 1820



(La dénomination des pièces est celle qui figure sur l'acte d'achat de 1807)

Chapitre III : INSTALLATION A BRIENON

Qui est Louis Raphaël Moreau et comment vit-il pour proposer ainsi d'entretenir une famille?

Louis Raphaël Moreau est banquier. C'est à dire qu'il est le propriétaire et le responsable d'un établissement de crédit installé à Brienon dans une des maisons de la famille Moreau, maison située sur la Place du marché. (Cette maison sera hélas rasée en 1991).

Lui-même vit non loin de là, rue de la Poterne (actuellement 15 rue Marcellin Parigot) dans une maison dont il est également propriétaire. Il a 65 ans en 1878, et il vit seul puisque ses parents et sa femme sont morts.

C'est son oncle Honoré Moreau qui, à 55 ans, après une carrière de "négociant", a eu l'idée de fonder cette Banque en 1848.

Honoré n'a pas eu d'enfant et a choisi son neveu et filleul Louis Raphaël Moreau pour l'aider et lui succéder à sa mort en 1855. Hélas Louis Raphaël Moreau ne s'épanouit guère dans ce métier qu'il n'aime pas.

En outre, la mort de sa femme l'a laissé seul dans une grande maison : son fils aîné Louis Moreau, médecin, est parti à Alger ; ses deux filles Agathe et Marie sont mariées et habitent loin de Brienon ; seul son fils Jules est resté à Brienon pour l'aider à la Banque. Mais Jules Moreau a 26 ans, il est allé vivre dans la maison de la Place, là où sont installés les bureaux de la Banque, car il est marié et va bientôt être papa.

Victorine Moreau a certainement redouté cette solitude pour son mari. Elle a dû avoir très peur que les périodes d'abattement déjà fréquentes, n'envahissent la vie de son mari, et c'est sans doute pour cette raison qu'elle a demandé à Marie et Marcellin de faire le sacrifice de leur commerce de Compiègne pour venir s'occuper de leur père et beau-père.

C'est tout de même un gros cas de conscience pour Louis Raphaël Moreau, et voici ce qu'il écrit à ce sujet : *« Je n'ai jamais fait la banque avec conviction et entrain, ce n'est pas un secret pour mes enfants, cette profession m'étant plutôt antipathique, et comme un engrenage elle m'a pris plutôt que je ne l'ai prise". L'un de mes enfants, Jules, s'y est livré par un motif étranger à la chose même, mû je crois par le désir de m'aider et de me soulager, dont je lui sais gré ; mais d'où est née pour lui une nécessité, puisqu'il n'est pas préparé à autre chose. »*

Marcellin et Marie qui viennent de céder leur fonds et ne voudraient pas rester inactifs, viendraient volontiers à Brienon ;

Mais Marcellin désire ne pas rester inactif et il voudrait n'y venir qu'assuré d'une occupation qu'il penserait trouver, dans une association avec Jules avec qui il suivrait les opérations de banque.

Après beaucoup de réflexions, calculs, discussions avec son fils et son gendre, Louis Raphaël Moreau finit par faire taire ses scrupules et Marcellin Parigot entre dans la Banque Moreau.

Puis son association avec son beau-frère Jules Moreau est officialisée au 1er janvier 1880. Louis Raphaël Moreau se retire de la Banque pour se consacrer à l'unique gestion de ses biens propres.

*

* *

En ce 1er janvier 1880, Marcellin, Marie et leur fils Louis Parigot sont déjà installés dans la maison de la rue de la Poterne avec Louis Raphaël Moreau.

Cette maison ne ressemble plus guère à celle achetée en 1807 par Etienne Antoine Moreau, le grand père de Louis Raphaël Moreau. Elle était à l'origine composée de deux maisons, séparées par une porte charretière sur la rue de la Poterne, et encadrant une cour pavée.

Il y avait une première maison à étage et grenier, avec une boutique au rez-de-chaussée donnant sur la rue de la Poterne, où Etienne Antoine Moreau puis son fils Louis de Gonzague Moreau, avaient tenu un commerce de "draperie, rouennerie et épicerie".

Puis il y avait une grande pièce sur la rue du Vieux Palais, (actuellement rue Delattre), surmontée d'un grenier, attenante à une écurie et un puit.

En 1843, une première tranche de travaux avait agrandi la petite maison sur la rue Delattre en la surélevant d'un étage

Dans cette nouvelle maison s'installèrent alors Louis de Gonzague Moreau et sa femme. (Son prénom était bien Louis de Gonzague, car il était né en 1789 et ses parents n'avaient pas voulu lui donner un prénom de roi, mais plutôt un prénom de saint).

Et ils léguèrent par donation entre vifs, à leur fils Louis Raphaël, comme dot à l'occasion de son mariage, la partie de maison composée de la boutique, des chambres et de la cuisine.

Le dénombrement de population paru en 1851 confirme d'ailleurs que ses deux premiers enfants naquirent dans cette maison : Louis Moreau en 1846 et Marie Moreau en 1847. Agathe et Jules Moreau, nés en 1849 et 1852, y naquirent probablement aussi.

*

Le petit Louis Parigot, en 1880, a déjà 10 ans et il va faire la majeure partie de sa scolarité, hébergé chez sa tante et son oncle, Agathe et Jules Priou, d'abord à Orléans jusqu'en 1884, puis à Paris où il sera élève au lycée Janson de Sailly. Jules Priou est alors Capitaine et Directeur de la Revue d'Artillerie.

Marie Parigot est très active mais elle a besoin d'aide. Dans son testament écrit en 1891, Louis Raphaël Moreau cite deux domestiques : Etienne Gousse dit Alexandre, et Ambroisine qui est logée dans la maison.

La légende familiale raconte que, Etienne ayant été surpris en train de "lutiner" Ambroisine dans le petit escalier qui monte à la chambre à cœurs, on s'empresse de les marier...

La maison ne possède pas de jardin, seulement une courette, mais non loin de là il y a "le verger" acheté en 1825 par le père de Louis Raphaël Moreau.

C'est un terrain de 52 ares, planté en vigne, arbres fruitiers et arbres d'ornement d'espèces variées. C'est donc un vrai "verger" qui produit en abondance légumes et fruits. Marcellin et Marie Parigot en ont souvent reçu des paniers pleins lorsqu'ils habitaient à Compiègne. Et plus tard, la correspondance de Louis Parigot pensionnaire à Paris montrera qu'il attendait avec impatience les colis de cerises !

*

De son côté, Louis Raphaël Moreau est très occupé par la gestion de ses biens qui sont nombreux et variés : immeubles en location, plantations d'arbres, prés et champs loués à des fermiers et un portefeuille d'actions. Il vient également d'acquérir en Algérie, 80 hectares de vignes à Mostaganem (sur la côte à environ 100 km à l'est d'Oran) et 522 hectares à Relizane (à 60 km de Mostaganem à l'intérieur des terres) en vignobles, orangeries, oliveries et terrains à cultiver. Il a acheté tout cela en association avec son gendre Jules Priou et le frère de celui-ci, Louis Priou qui est Conseiller Général de Mostaganem.

Marcellin Parigot et son beau-frère Jules Moreau se partagent le travail à la Banque. Marcellin Parigot va donc pouvoir de nouveau consacrer du temps à l'action municipale.

En avril 1886, Marcellin Parigot est élu conseiller municipal à Brienon.

Son beau-frère Jules Moreau l'est déjà depuis 1878 (il a été élu à 26 ans) mais doit se retirer car la loi ne les autorise pas à siéger tous les deux dans la même assemblée. Ce qui n'empêchera pas Jules Moreau d'avoir de son côté une action très importante dans les œuvres sociales de la commune.

Marcellin Parigot prend son rôle très au sérieux et s'est déjà fait envoyer le mois précédent "le nouveau guide pratique des maires, adjoints, secrétaires de mairie et conseillers municipaux".

Dès son élection au conseil municipal, Marcellin Parigot entame des démarches pour constituer un fond de Caisse de secours et de retraite des Sapeurs-Pompiers, sur le modèle de ce que Monsieur Chouet, le maire de Compiègne vient de réaliser. Il obtient gain de cause en quelques mois et en sera le Président.

Il se démène également pour la Bibliothèque Populaire dont il est aussi Président et tente d'obtenir des conditions avantageuses pour y faire entrer La Grande Encyclopédie qu'il vient d'ailleurs de commander pour lui-même.

Mais il est un domaine qui va le mobiliser toute sa vie, c'est la question de l'enseignement.

Pour Marcellin Parigot comme pour tous les républicains, l'enseignement est d'intérêt vital pour l'avenir de la République et en particulier l'enseignement primaire qui doit être gratuit, obligatoire et laïque.

Or en 1850, au moment de la réaction contre les événements de 1848, la loi Falloux, du nom d'un Ministre anti-républicain de Louis Napoléon, a donné au clergé des droits considérables sur l'enseignement :

- le monopole universitaire établi par Napoléon Ier sur l'enseignement secondaire est supprimé,
- les membres des congrégations religieuses peuvent ouvrir des établissements d'instruction et obtenir des subventions,
- le clergé a droit de contrôle sur les écoles publiques, les municipalités ont le droit de choisir un congréganiste comme instituteur dans une école primaire laïque.

Cette loi a été votée non seulement par des catholiques mais aussi par des libres penseurs qui y ont vu une mesure de sécurité contre les démocrates, les instituteurs étant selon Thiers, "des antisociaux, socialistes et communistes."

C'est donc grâce à cette loi que sous le Second Empire, le nombre des religieux se multiplie par 8, celui des religieuses par 4, que le nombre d'élèves du secondaire dans le public et dans le privé devient équivalent et que l'enseignement secondaire des jeunes filles est entièrement prodigué par des religieuses.

Si on ajoute à cela le fait que le clergé a pris une part active dans la lutte contre la République, il n'est pas étonnant que les républicains arrivés au pouvoir après 1875 aient pratiqué l'anticléricalisme et que le problème scolaire soit ensuite passé au 1er plan dans la lutte entre partisans et adversaires de l'Eglise.

Or la laïcité fait vraiment partie intégrante de la vie de Marcellin Parigot et il a élevé son fils Louis dans ce principe. Aussi, lorsqu'en 1888, il le confie pour l'été à une Institution privée pour qu'il soit préparé à la session d'automne du baccalauréat de philosophie auquel Louis Parigot vient d'échouer, Marcellin Parigot écrit au Directeur :

« Respectueux des religions, mon fils ne suit les pratiques d'aucune, je vous serai donc reconnaissant de ne l'astreindre à aucune cérémonie religieuse. »

(Louis Parigot avait été reçu l'année précédente "bachelier es sciences" et avait aussitôt commencé à étudier le Droit. J'ignore pourquoi il lui fallait aussi être reçu au baccalauréat de philosophie. S'il s'agissait déjà d'un baccalauréat en deux parties - Rhétorique et Philosophie - seule la première partie semblait indispensable pour commencer le Droit).

Il n'est donc pas surprenant qu'en janvier 1887, Marcellin Parigot envoie 5 Francs pour la souscription au monument à élever à la mémoire de Paul Bert qui vient de mourir à 53 ans.

Paul Bert est d'Auxerre, il a été ministre de l'Instruction Publique en 1881 et 1882 et a aidé Jules Ferry à rendre obligatoire, gratuit et neutre sur le plan religieux, l'enseignement primaire pour tous les enfants de 6 à 13 ans, et à organiser un enseignement secondaire public pour les filles.

Et c'est ainsi qu'une grande partie de l'activité de Marcellin Parigot à la Mairie sera consacrée à favoriser l'œuvre de l'école laïque en soutenant les efforts des Maîtres et en encourageant les élèves.

Cette passion pour la laïcité jouera un rôle déterminant dans la vie de Marcellin et Marie Parigot, lors des bouleversements créés à partir de 1901 par la législation contre les enseignements religieux.

.

Voici une photographie prise vraisemblablement peu de temps après l'installation de Marcellin (1880), Marie et Louis Parigot à Brienon, car Louis n'y paraît guère plus de 10 ans.



Le monsieur coiffé d'une toque est Louis Raphaël Moreau. A sa droite se tient son plus jeune fils Jules Moreau, la main posée sur l'épaule de sa jeune épouse.

Familièrement accoudé sur l'épaule de Louis Raphaël Moreau, c'est son gendre Louis Priou, le mari d'Agathe. Agathe est la petite dame assise au centre.

A l'extrême droite de la photographie, se trouve Marcellin Parigot, debout derrière son fils Louis et sa femme Marie.

On reconnaît très bien les chaises et le petit guéridon rond du salon, les dames sont à leurs ouvrages...

Source : archives familiales

Chapitre IV : 1888, l'ANNEE TERRIBLE

Trois décès ont déjà brutalement touché Marcellin Parigot de très près. Tout d'abord celui de son neveu Desbarres, le fils aîné de sa sœur Marcelline, qui est foudroyé à 25 ans par « *la phtysie, une maladie qui ne pardonne pas.* » Comment pourrait-elle "pardonner" quand il n'y a que l'héliothérapie pour la combattre.

Marcellin Parigot a bien connu son neveu, car il l'a pris pendant quelques mois en stage à la Banque et l'a ensuite fait entrer chez les banquiers Lehideux à Paris.

Puis Marcellin Parigot perd son père, en 1887 Edme Isidore Parigot qui a vécu jusqu'à 76 ans, très handicapé pendant la dernière année par deux hernies très volumineuses.

C'est également l'année où meurt son ami Jacquet de Compiègne celui dont il dira : « *c'est l'un des hommes que j'ai le plus aimé en ce monde.* »

Et enfin c'est la Banque qui est ébranlée.

Le 21 août 1888 il écrit à son cousin germain :

« Mon cher ami J. Darnay,

1888 pourra s'appeler pour nous l'année terrible. Les Tremblay, Les Cambuzat n'étaient pas assez, en voici d'autres encore et ce matin un gros client nous informe qu'il va cesser ses paiements. Dans les conditions où nous nous trouvons, te promettre une immobilisation nouvelle de 5000 Francs pour le mois d'octobre serait quasi de la folie, nous pouvons avoir besoin de toutes nos ressources et elles peuvent n'être pas suffisantes. »

Il écrit le même jour à son neveu Henri Priou:

« Notre déveine continue, nous avons encore deux clients qui sont en train de cesser leurs paiements. 1888 pourra se nommer l'année terrible pour nous ; enfin en tant que pertes d'argent cela se répare avec du temps et j'estime qu'il faut savoir supporter cela stoïquement. »

Que s'est-il-passé ?

Et bien Brienon n'a pas échappé à la "Grande Dépression" qui secoue l'Europe. Cette crise est due à de nombreux facteurs :

- La production industrielle a continué à s'accroître mais la demande ne s'est pas accrue dans les mêmes proportions, il y a donc mévente ;
- Le libre-échange a permis l'arrivée massive de denrées en provenance des pays neufs. C'est ainsi que l'Argentine ayant mis au point en 1876 un procédé pour réfrigérer la viande de bœuf, peut la faire voyager jusqu'en Europe où elle est extrêmement chère. De même le blé des Etats Unis inonde les marchés européens et les prix s'effondrent d'où une mévente agricole ;

- Et pour finir, le phylloxéra "vastatrix", insecte parasite de la vigne, qui a fait son apparition en France vers 1878, a étendu ses ravages sur tous les vignobles et ruine les viticulteurs.

L'estimation de la perte annoncée à Madame Lecat se révèle juste puisque dans son "livre des inventaires" Marcellin Parigot note pour l'année 1888, une perte personnelle de 56 718,88 Francs. Jules Moreau son beau-frère associé a probablement eu à supporter une perte équivalente. Et Marcellin Parigot a 50 ans... Beaucoup de banques fermeront leurs guichets cette année-là. La banque Moreau & Parigot fera face et Marcellin Parigot pourra écrire trois ans plus tard à son ami Monsieur Bigotte : "Nous avons travaillé fructueusement depuis 1880 jusqu'en 1888 ; en cette année des pertes énormes sont venues engloutir ce que nous avons gagné et bien au-delà. Nous ne nous sommes pas découragés non plus, nous avons redoublé de travail parce qu'à la besogne habituelle est venue s'adjoindre celle résultant de la liquidation à faire des mauvaises affaires.

*

* *

L'année 1889 va également apporter son lot de catastrophes.

Il y a d'abord l'épouvantable épidémie de grippe dite espagnole, qui va être responsable d'un nombre impressionnant de morts. On l'appelle aussi "influenza". C'est ce qui permet à Marcellin Parigot d'écrire en Janvier 1890 : « *j'ai bien reçu en son temps votre lettre du 3, mais je n'ai pu y répondre plus tôt ; ce n'est pas que j'ai été "influenzé", mais notre personnel l'a été, ce qui nous a donné un surcroît de travail.* »

*

* *

Chapitre V : LOUIS PARIGOT A 20 ANS

Lors de cet été 1889, Marcellin Parigot commande à la Maison "Clément & Cie", une bicyclette "à jantes creuses", pour la somme de 400 Francs. Ce prix peut paraître énorme, mais cet engin révolutionnaire n'est pas fabriqué depuis très longtemps il y a seulement 9 ans qu'il possède une roue arrière motrice grâce à une chaîne, et il y a seulement 2 ans que le vétérinaire irlandais John Dunlop a inventé le pneu et la valve. Michelin ne le rendra démontable que l'année suivante.

Cette bicyclette est destinée à Louis Parigot qui va bientôt avoir 20 ans et qui doit arriver dans quelques jours pour ses vacances.

Et le 26 Août 1889, Marcellin Parigot peut écrire à son neveu Henri Priou : « *Louis est allé hier en bicyclette à Champlost...* »

Louis a dû apprécier le cadeau, car c'est à pied qu'il a l'habitude d'aller voir sa grand'mère et sa tante Marcelline Desbarres, Brienon et Champlost n'étant distants que de 5 km. Ses parents font eux aussi très fréquemment le trajet à pied.

Dans la même lettre, Marcellin Parigot raconte : « *Nous avons vu votre père* (il s'agit plus exactement de son beau-père L. Desbarres, le mari de Marcelline) *le lendemain de son retour, enchanté de son séjour à Paris.* »

En effet Paris accueille de nouveau l'Exposition Universelle. Celle de 1878 avait déjà remporté un succès immense, mais cette fois-ci l'Exposition est dominée par une construction incroyable, la Tour Eiffel, qui vient d'être achevée et qui dresse ses 300,22 m de poutrelles métalliques au milieu de 61 722 exposants. (Les grandes monarchies ne sont pas représentées en raison de la date choisie : c'est en effet le centenaire de la Révolution Française !).

Il y aura 32,25 millions d'entrées à l'Exposition, dont près de 2 millions de visiteurs pour la Tour, qui devait normalement être démontée après l'Exposition....

*

Louis Parigot est né en décembre 1869. Le moment est donc venu pour lui de passer le Conseil de Révision. Et le 1er juin 1890 Marcellin Parigot écrit à son cousin Renoult (le mari de sa cousine germaine Eugénie Darnay) :

« Mon fils a été reconnu bon pour le service armé à la révision, ce qui dérange un peu nos dispositions, mais en somme je l'aime mieux bon que réformé. »

Depuis la naissance de Louis Parigot, le service militaire a subi plusieurs transformations :

- Jusqu'en 1872, le service n'est ni obligatoire, ni universel. Le conscrit qui tire au sort, peut être soit incorporé, soit exempté. S'il est incorporé, il peut se procurer un remplaçant. On peut contracter auprès d'une agence spécialisée, une assurance pour être sûr d'avoir un remplaçant au cas où on serait incorporé. Ensuite on paye le remplaçant.
- La défaite de l'armée française en 1871 ayant montré qu'il fallait réorganiser l'armée, une loi instaurant le principe du service militaire obligatoire est votée en juillet 1872. La durée en est fixée à 5 ans mais avec encore le système du tirage au sort (les bons numéros ne faisant que 6 mois) et l'institution des engagés conditionnels qui sont des jeunes gens ayant le baccalauréat qui peuvent devancer l'appel. Ceux-là ne font qu'un an et versent à l'état une indemnité de 1500 Francs.
- Enfin en juillet 1889, une nouvelle loi impose à tous 3 ans de service et n'autorise que de rares dispenses.

Louis Parigot tombe-t-il sous le coup de cette dernière loi, ou bien bénéficie-t-il encore du régime précédent ?

Cette seconde hypothèse semble la plus plausible puisque Louis Parigot parviendra à passer les examens de licence en Droit en 1892 et le doctorat l'année suivante, au moment de son mariage.

Mais il ne sera pas dispensé des périodes militaires.

Marie Parigot partage tout à fait les idées de son mari sur ce sujet, ils ont tous les deux le même patriotisme mais également le même pacifisme. Voici ce qu'elle écrit à son fils en février 1889 :

« Le rôle d'un jeune homme de votre âge est d'accepter sans amertume le service militaire, d'être résolu en cas de guerre à donner sa part de dévouement au pays... C'est aussi une forme de patriotisme que de travailler à développer son intelligence, l'instruction et l'intelligence étant pour les peuples aussi bien que pour les hommes, un des moyens les plus sûrs pour triompher. »

"L'instruction et l'intelligence", voilà bien les deux mots qui pendant 18 ans ont été les thèmes essentiels des exhortations que Louis Parigot a reçues par courrier ! L'instruction surtout, car : *"le savoir est une fortune !"*

Louis Parigot ayant terminé sa carrière comme Président de Chambre à la Cour d'Appel de Paris, on peut imaginer qu'il n'a pas dû être un trop mauvais élève. En fait, il semble avoir été un lycéen docile, peut-être pas brillant, un peu irrégulier même, mais se maintenant dans la moyenne.

En 1885, Marcellin Parigot écrit à un de ses cousins : « Mon fils est toujours au lycée et travaille assez consciencieusement, sans succès pourtant quant aux prix, mais enfin nous ne lui en tenons pas rigueur parce que nous croyons qu'il fait ce qu'il peut. »

Mon fils fait-il vraiment tout ce qu'il peut ? On a parfois l'impression que Marcellin Parigot se débat dans cette affreuse alternative : mon fils manque-t-il de volonté ou manque-t-il d'intelligence ? De toutes les façons il lui manque quelque chose ! Alors, lorsque Marcellin Parigot écrit à son fils, le ton des lettres est raide et crispé. Où sont passés la gaieté, l'exubérance et l'humour ? Ils ont laissé la place aux sermons, aux remontrances et à l'expression d'une immense inquiétude pour l'avenir.

Il est clair qu'il ne se reconnaît pas du tout dans son fils : il le trouve poltron, négligent, manquant de méthode, de persévérance et d'énergie ! Alors Marcellin Parigot se donne en exemple : « *Moi je me souviens que quand je devais composer...* »

Inconsciemment lui en veut-il de ne pas mieux profiter de la chance qu'il a de pouvoir faire des études ?

En réalité, le problème essentiel de Louis Parigot est sa mauvaise orthographe. Il a probablement appris à lire et à écrire à la maison, soit avec Agathe et Jules Priou, soit avec son père, et n'a bénéficié d'une scolarité normale qu'assez tardivement.

Cela pourrait expliquer ce défaut qui, aux yeux de Marcellin et Marie Parigot prend une allure de tare épouvantable. Il est vrai qu'eux-mêmes ont une orthographe irréprochable et manient les accords de participe et les subjonctifs à la perfection.

En octobre 1886, Marie Parigot s'impatiente vraiment, il est vrai que Louis a bientôt 17 ans et va passer son baccalauréat :

« Mon cher Louis,

Tu ne te trompais pas en pensant que ta lettre d'hier nous serait très pénible. Les places que tu nous annonces sont extrêmement mauvaises, d'autant plus que l'année dernière tu n'avais pas mal réussi cette partie de tes études.

Avec toi il en est toujours ainsi, à peine se laisse-t-on aller à espérer que tu vas peut-être réussir, que des places comme celles de ces dernières semaines nous font retomber dans nos appréhensions. Encore une place de cette valeur en physique et chimie, géographie et histoire, mathématiques, et nous serons fixés sur tes succès de fin d'année, ce sera un joli couronnement d'études, et les prix que tu auras gagné mon cher ami pendant tes 7 à 8 années de lycée, ne t'embarrasseront pas.

L'excuse que tu nous donnes au sujet de ta composition non finie n'en est pas une, tu sais depuis longtemps (et tu n'as pas besoin de cette nouvelle leçon) que tu es long très long à te mettre au travail; plus d'une fois, alors que tu faisais ta 4ème avec Mr Bailly, pareille chose t'est arrivée; aujourd'hui ce n'est pas pardonnable; tu as beau penser et chercher à nous convaincre que les élèves obtenant les 1ères places ne sont pas toujours les meilleurs, nous ne pouvons-nous ranger à ton avis; en regardant autour de nous, même parmi les jeunes gens que tu connais comme nous, les Brillié, les Rais, et d'autres encore, nous voyons ceux-là qui arrivaient à être 1ers, remporter des prix chaque année, et enfin réussir à leurs examens.

Tu travailles dis-tu, mais alors fais-le avec intelligence ; tâche de tirer profit de tes efforts, ta lettre d'hier par exemple, outre qu'elle est médiocrement intéressante, très faible de style (tu étais pressé je le veux bien) et je ne me serais pas plainte de cela, si elle n'était littéralement criblée de fautes d'orthographe, des fautes que tu ne devrais pas pouvoir faire si tu apportais la moindre attention à ce que tu fais.

Il est fort probable que tes compositions, lorsque tu te trouves pressé, sont écrites de même, et alors évidemment l'impression de ton professeur doit être bien mauvaise.

A quoi nous sert donc de t'écrire, cherchant à t'encourager, te signalant tes points faibles et te rappelant constamment qu'il est urgent que tu arrives à ne plus faire de fautes ? Quel compte tiens-tu de nos recommandations ?

Cette lettre va probablement te faire de la peine, mais que veux-tu mon cher enfant, il m'est impossible, parce que ce serait une indulgence coupable de te cacher notre inquiétude et même notre chagrin en te voyant aller gaîment au-devant d'un insuccès dont tu te désoleras toi-même, mais quand il sera trop tard pour pouvoir l'éviter.

Peut-être irons-nous à Paris avec ton père quelques jours la semaine prochaine. Essaie d'ici-là de t'appliquer beaucoup, profite de ce mauvais temps pour beaucoup travailler, que tes soirées soient exclusivement consacrées au travail, ou à la lecture si tu te sentais un peu fatigué, et en lisant observe bien comment les mots s'écrivent.

Si nous ne te trouvions pas dans d'excellentes dispositions, notre voyage serait d'autant plus triste, que nous ne serons pas gais d'ici-là. Dis à ton oncle que je le remercie de t'avoir accompagné chez Mr Poivre et à ta tante qu'elle aura ses provisions dimanche. Pour toi, ton oncle et ta tante reçois mille bons baisers, ta mère et amie,

Marie Parigot. »

Comme on le voit dans cette lettre, les prix de fin d'année ont une grosse importance, et Marie Parigot profite d'une autre lettre, écrite en février 1886, pour faire honte à son fils d'en avoir gagné si peu : « Paul est venu ce matin, (il s'agit de Paul Moreau qui a 8 ans) et comme j'écrivais dans ta chambre, il m'a priée de lui faire voir ta bibliothèque. Il s'est extasié sur le nombre et le joli de tes livres "tout ça ma tante, ce sont des prix ?" m'a-t-il dit. "Hélas ! ce sont surtout des étrennes ! lui ai-je répondu ! »

Marcellin Parigot de son côté, a bien précisé à son fils la signification de ces prix de fin d'année, dans une lettre de juin 1884, Louis ayant alors 14 ans ½ :

« Mon cher enfant,

Nous venons de recevoir ta lettre datée du 25: tu as dû faire erreur en la datant car le 25 était mercredi et cela ferait trois jours pour venir d'Orléans, ce qui serait beaucoup. Ensuite je crois que c'est le jeudi qui est consacré à la correspondance et je pense que tu n'enfreins pas la règle du Lycée. Les dates précises, ou pour parler plus exactement, la précision dans les dates comme dans toutes autres choses, ne doit jamais être négligée.

*Ta place en français est encore bien médiocre, quatorzième !!! ta mère et moi sommes persuadés que tu pourrais mieux faire, par conséquent que tu ne mets pas assez en pratique la devise des Chevaliers de Pierrefonds **qui veut peult**, et en latin tu recules !!!*

En allemand c'est mieux puisque sans savoir ta place tu es certain d'être dans les sept premiers, pour être satisfaits il aurait fallu que tu nous eusses annoncé des places analogues dans les autres facultés.

Nous ne pouvons même pas nous rabattre sur l'espoir que ta place en grec va racheter celles du français et du latin puisque tu n'as pas fait la version parce que le temps t'a manqué. Ne tournerais-tu pas un peu trop avant que de te mettre à tes devoirs ? si oui, il faut absolument te débarrasser de ce vilain défaut, tout comme tu le ferais d'un fardeau incommode et inutile, un coup d'épaule et puis hop ça y est. Moi je me souviens que quand je devais composer, dès le matin et même parfois la veille, je me nourrissais l'esprit de l'idée de ma composition, tout en jouant je ruminais dans ma tête quel sujet de composition on pourrait bien nous donner, de sorte que quand le grand moment arrivait,

je n'avais que le travail matériel à faire, c'est à dire à prendre mon cahier, une bonne plume, quant à mon intellect, il n'avait pas besoin de tourner, il était au point.

Surtout mon petit Louis, je ne voudrais pas que tu te dises: "Oh, je ne peux plus avoir de prix et au surplus c'est ma dernière année à Orléans, je me conduirai bien, je serai sage, docile, attentif mais je n'ai pas d'efforts à faire", ce serait me faire de la peine si ces pensées se fourraient en toi et d'abord ce serait rabaisser et te tromper beaucoup sur la valeur vraie du travail à l'école et sur son vrai but: ils sont d'apprendre en faisant son devoir, d'étendre ses connaissances, son esprit et son cœur. Les prix sont bien la constatation que l'on a acquis ces choses, ils ne sont pas ces choses elles-mêmes.

Nous espérons comme toi, que ta bonne conduite et tes notes qui sont généralement 6, 6,5, te vaudront l'inscription au tableau d'honneur. Il ne nous déplaît pas du tout, au contraire, que tu sois cité comme un modèle de bonne conduite, le contraire nous ferait trop de peine.

Nous approuvons l'achat que tu as fait d'une brosse à habits et pensons que tu t'en serviras assez souvent et assez bien pour que Monsieur Germain n'ait plus à remarquer ta tenue insuffisamment soignée.

Ton oncle et ta tante doivent en effet être fort occupés, il y a longtemps aussi qu'ils ne nous ont pas donné de leurs nouvelles, cette occupation s'explique par le départ de ton oncle pour le camp de Châlons, départ qui doit avoir lieu ces jours-ci, les manœuvres commençant le 30 juin et le départ de ta tante pour Vichy qui devait avoir lieu le 27 juin mais qui aura probablement subi un petit retard.

Nous avons transmis tes pensées affectueuses à ton grand père, à ton oncle qui va lui même les transmettre tout à l'heure à ta tante et à tes cousins ; en retour je t'embrasse bien pour tous. Dimanche je suis allé à Champlost et en avais rapporté aussi tout plein d'embrassements et d'encouragements pour toi. J'avais passé une très bonne après-midi en allant travailler au fourrage dans les champs avec ton cousin Desbarres et ta grand'mère. Ménage tes forces à jouer par ces grandes chaleurs, ne bois pas d'eau fraîche quand tu as chaud. Pour nous deux, ta petite mère et moi, je t'embrasse à grands bras,

Ton père

M. Parigot. »

Cette lettre est en même temps un bon résumé des valeurs morales auxquelles tient Marcellin Parigot : la valeur du travail et du travail bien fait, la valeur de l'effort, la volonté, la bonne conduite, la satisfaction du devoir accompli et le sens civique.

Marie Parigot de son côté, insiste sur des points particuliers : le respect dû aux professeurs, la gentillesse envers les domestiques, l'emploi de l'argent pour les pauvres plutôt que pour faire des farces méchantes, le "bon cœur", c'est à dire faire plaisir aux gens qui vous aiment, et plus généralement : "ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'il vous fasse".

Toute cette morale est absolument laïque. Il n'y a pas la moindre référence à une quelconque morale religieuse. Ce sont les valeurs dites "républicaines".

Il faut attendre le succès de Louis Parigot au baccalauréat ès-sciences en mai 1887 pour que les lettres de Marcellin Parigot à son fils retrouvent un ton enjoué, détendu et affectueux, comme dans celle-ci datée du 27 Juillet :

« Je m'étais comme de coutume levé de bonne heure et me disposais à aller me baigner à 6 heures quand soudain Madame La Pluie s'est mise à tomber abondamment ; j'ai remis à un temps plus sec la baignade, j'ai pris mon parapluie et suis venu sous le kiosque du verger penser de toi avec toi....

...Il va de soi que tu resteras à Paris tout le temps qui s'écoulera entre les vacances et les examens (de Droit), puis, heureux ou non, tu reviendras au galop recevoir nos félicitations ou nos condoléances, mais dans tous les cas nos embrassements bien affectueux... »

Louis doit revenir "au galop" car ses parents ont prévu de l'emmener faire un grand voyage circulaire en France : Auxerre, Nevers, Moulins, Clermont-Ferrand, la Lozère, Grenoble, Chamonix, Lyon, Mâcon, Dijon, Tonnerre et retour à Brienon. Cette boucle doit durer un mois et il est prévu de passer la majeure partie du temps à Grenoble et ses environs.

Louis Parigot a-t-il souffert du manque de confiance de son père à son égard ? C'était un homme très secret qui, s'il l'avait ressenti, ne l'aurait peut-être jamais exprimé. Est-ce par réaction qu'il ne s'est jamais occupé personnellement des études de ses enfants ? André Parigot, mon grand-père, son dernier enfant, ne parlait jamais de son père, comme si le peu d'intérêt qu'il lui avait manifesté ne lui avait laissé aucun souvenir, ni bon, ni mauvais.

Chapitre VI : LES DERNIERES VOLONTES DE LOUIS RAPHAEL MOREAU

En 1891, l'économie française ne redémarre pas encore vraiment et Marcellin Parigot enregistre de nouveau une perte de 1641 Francs dans son "Livre des Inventaires".

Ce livre est un registre dans lequel Marcellin Parigot établit tous les ans au mois de juin, le bilan de sa comptabilité personnelle. Il va le tenir ainsi pendant 58 ans : la première page est écrite en 1867 lorsqu'il reprend le magasin de nouveautés à Compiègne, la dernière page est écrite en 1924 alors qu'il a 86 ans et va mourir 2 mois plus tard.

C'est sur ce registre qu'il note le montant de son compte dans la Banque "Moreau et Parigot", le total des valeurs publiques et des "immeubles" qu'il possède et les héritages qu'il reçoit.

Marcellin Parigot avait acheté en 1889, lors d'une vente par adjudication, tout un ensemble disparate de terrains. Les 8 hectares vendus en 1891 faisaient partie de cet ensemble.

En définitive les deux seules pièces dont Marcellin Parigot restera propriétaire parmi cet ensemble seront :

- Le "bois Manceau" qui mesure 8,5 hectares
- Et la "petite pièce des Isles" à laquelle viendront s'ajouter d'autres pièces mitoyennes dans "les isles" puis en 1898, la "grande pièce des isles", grande pâture de 6,8 hectares qui longe le "ru de merdereau".

Ces ensembles de terrains resteront longtemps dans la famille. Par exemple, la "plantation du ru de merdereau" devenue propriété d'André Parigot, mon grand-père, ne fut vendue qu'en 1959 au moment de l'achat de l'appartement de Port-Marly (Yvelines).

*

Mais cette fin d'année 1891 va surtout être marquée par le profond état dépressif de Louis Raphaël Moreau, le beau-père de Marcellin Parigot.

Louis Raphaël Moreau a 78 ans et il est probablement très malade car le 10 décembre, croyant sa mort prochaine, il rédige son testament. En outre, deux semaines plus tard, la veille de Noël, il écrit une lettre complètement désespérée à ses enfants, lettre à lire seulement après sa mort. La voici intégralement :

Brienon, le 24 décembre 1891

« Mes chers enfants,

Cette lettre que vous n'aurez sous les yeux qu'après ma mort, a pour but d'ajouter à mon testament quelques explications et quelques recommandations, conseillées, non imposées, auxquelles j'espère que vous voudrez bien vous conformer, bien qu'elles ne soient pas obligatoires, dans le sens légal. Ceci est dans ma pensée, une espèce de testament moral, destiné à vous donner la clé de mes impressions, de mes sentiments, de mon attitude pendant les années qui ont suivi la mort de votre mère, et surtout depuis l'été de 1880.

J'entre en matière : vous vous souvenez qu'avant de mourir, votre pauvre mère avait écrit de sa main, ses dernières volontés, dans un testament que je joins d'ailleurs à cette lettre, avec l'exposé de la suite que vous et moi lui avons donnée d'un commun accord. J'y ajoute quelques notes qui vous montreront qu'il ne vous a été fait aucun tort à cette époque, et que les volontés de votre excellente mère étaient conformes à la loi, comme leur exécution par vous et moi étaient conformes aux siennes et à la justice.

Vous avez tous acquiescé à l'accomplissement de ce testament et je vous en ai remerciés.

Tout l'actif de ma maison, propriétés mobilières ou immobilières, fait donc une seule masse dont je puis disposer, puisque votre mère avait voulu que tout ce qui lui serait revenu dans notre fortune, si elle eut été liquidée au moment de sa mort, m'appartienne, sans aucune exception, ni réserve.

J'en avais donc disposé dans un testament olographe que vous trouverez joint à mon testament ultérieur, olographe aussi, en date du 10 Décembre courant, abrogeant mes dispositions antérieures. Ce n'est pas que mes idées ou mes sentiments aient changé, mais ma fortune que je pouvais évaluer alors, en 1880 ou 1882, à un chiffre assez élevé, a bien changé depuis; je considère qu'elle est réduite de moitié ou bien près; j'ai été imprudent, maladroit, je le confesse avec un regret cuisant; j'ai fait nombre de placements malheureux en valeurs publiques, beaucoup ont été vendues avec grande perte et il en reste un gros paquet sans valeur aujourd'hui ou tellement dépréciées que c'est tout comme. J'estime que ce genre spécial de pertes m'a enlevé deux cent cinquante mille francs environ.

Ensuite j'ai manqué de vigilance et de fermeté dans le recouvrement des intérêts ou des fermages que j'avais à recevoir. Ici, pertes moindres, mais encore assez considérables à ajouter aux précédentes. On peut dire vingt-cinq mille francs.

Ensuite j'étais, je suis resté et me suis fait propriétaire d'une quantité d'immeubles relativement considérable, restés souvent sans locataires, parmi lesquels des maisons exigeant de fréquentes réparations ou changements et dont cependant la valeur a été chaque jour s'amointrissant. Perte au moins de quarante mille francs.

Mon verger n'a jamais fait que des dépenses et pas de produit, mon jardin de même. La remise que j'ai fait construire sur la route, la maison Pelletier que j'y ai annexée, ont été l'objet de fortes dépenses et seraient l'occasion d'une perte d'au moins douze mille francs.

Mes propriétés de St Florentin, Vergigny, Cheni, Ligny, Taingy, n'ont donné que des revenus minimes, et outre leurs prix d'achat, m'ont dépensé des sommes considérables, en transformations mal étudiées. Elles ne m'ont guère rapporté que des impôts à payer et des dépenses à solder pour des améliorations discutables ; pertes d'au moins trente mille francs.

Je n'ai guère fait mieux à Brienon qu'ailleurs, dans mes rêves d'améliorations par plantations ou autres utopies qui en ont ruiné de plus riches que moi, et ont offert un bien médiocre emploi à mes ressources. Ici, pertes d'au moins vingt mille francs.

Enfin, la propriété foncière en général, et la mienne en particulier, a subi une dépréciation formidable, qu'il faut évaluer pour nous à soixante mille francs. Ajoutez que la réalisation serait difficile et désastreuse.

Mes propriétés proches de Mostaganem, création de vignobles en particulier avec Louis et Jules Priou, m'ont immobilisé sans produit pendant 9 ans, soixante mille francs, et n'ont commencé à permettre de prélever un revenu et un amortissement qu'aux exercices 1889-90 et 1890-91. Continueront-ils à être fructueux ?

Rélizane a donné un revenu au moins normal. S'il doit acquérir une plus-value, comme je l'espère, elle est aléatoire. Et si Mostaganem, vignes, orangerie, constructions, terrain non planté, doivent devenir une bonne affaire, c'est aléatoire aussi et pas réalisable, j'en reparlerai plus loin.

Cette diminution considérable de ma fortune et la difficulté des réalisations m'a déterminé à ne pas user de la faculté que me donnait la loi, de retrancher la quotité disponible dans ma succession, et de la répartir sur trois d'entre vous. J'ai cru devoir laisser vos droits égaux, ne pas compliquer vos situations et vos rapports ensemble ; mais il m'en a coûté de renoncer à l'idée d'un usufruit à créer pour l'un de vous ; et il fera bien, sa part étant entière, quoique modeste, d'imaginer d'une manière quelconque, et de concert avec vous, un prélèvement sur cette part, qui puisse le garantir d'une misère inévitable. C'est un conseil qu'il fera bien de suivre, sous peine de voir fondre sa part comme neige au soleil.

Ceci, je le répète, n'est pas obligatoire, au point de vue légal, mais l'est dans ma pensée au point de vue de la prudence et de la sécurité. Ces conseils in extremis, je ne les écris pas sans des réflexions et des craintes bien pénibles.

Ces réflexions, ces craintes m'ont constamment suivi, obsédé comme un cauchemar depuis onze ans; elles ont cruellement pesé sur moi, sur ma manière d'être, sur mon initiative qu'elles ont paralysée, sur ma dignité en m'ôtant toute confiance en moi-même, et en m'humiliant, en me prouvant trop clairement que mes efforts, mes conseils, mes supplications n'avaient ni le don, ni le pouvoir de persuader, de diriger, ni même d'aider celui d'entre vous sur lequel, je le confesse, j'avais fondé le plus d'espérances, si malheureusement déçues.

Il faut bien qu'il sache aujourd'hui, combien son influence a été désastreuse sur moi, sur mes affaires, sur nos intérêts à tous; et si je le lui pardonne, si je crois, et je veux le croire, qu'il a été mené là, dirigé, poussé comme par une sorte de fatalité, il n'est pas moins vrai qu'il doit à la mémoire de sa mère, pour ne pas parler de la mienne, se rendre compte du tort qu'il nous a fait à tous, au point de vue non seulement de nos sentiments, mais aussi de nos intérêts.

Et il faut, moi disparu, qu'il fasse pour lui et pour ses frères et sœurs, ce qu'il n'a jamais fait pour moi ; il faut qu'il compte avec lui-même, avec les nécessités de son existence, de sa profession, de ses ressources ; il faut que cette influence désorganisatrice qu'il a exercée sur sa famille, cesse à la fin ; et il voudra je l'espère, il voudra fermement y mettre un terme.

Quant à moi, je vous aurai quittés quand vous lirez ces lignes si tristes ; ne pensez pas longtemps à moi, le sacrifice est fait depuis longtemps. J'aurais voulu vous faire une belle position. J'ai travaillé certes, beaucoup et sans joie, car je n'ai jamais aimé la carrière où je me suis fourvoyé. J'ai travaillé, dis-je, je n'ai pas su prévoir, vouloir, administrer, diriger. Le seul mérite que je revendique pour moi, c'est d'avoir eu pour vous tous, toute l'affection possible.

Ainsi que je vous le dis plus haut, je ne demande qu'une chose après moi: être oublié, ne point laisser de traces; je voudrais n'avoir jamais vécu. Je vous demande de ne conserver de moi aucun portrait, de supprimer ceux que vous trouverez chez moi, ou qui resteront dans vos mains. J'aimerais entrer dans ce dernier sommeil, avec la pensée que c'est fini, bien fini et que personne... personne ne se souviendra de moi.

Vous partagerez entre vous, amiablement, fraternellement, l'actif qui restera après moi. Vous tiendrez compte des modifications qu'y apporte mon testament. Pour le reste, il s'agit de consulter vos convenances, de tenir compte de la nature des biens et du plus ou moins de facilité d'en tirer parti.

Vous ferez rentrer le mieux possible ce qui est dû et qui a été bien négligé. Vous serez indulgents pour mes débiteurs dont plusieurs ont été laissés par moi trop libres de s'habituer à ne pas payer ; plusieurs de mes débiteurs pour fermages sont bien arriérés, je désire qu'ils ne soient pas malmenés.

J'avais pensé longtemps que mes nombreuses et coûteuses plantations, étaient un placement de premier ordre et de toute sécurité. J'en ai bien rabattu. Je crois pourtant qu'il faut les laisser arriver au terme de leur développement normal, autrement ce serait tout perdre.

De même j'ai cru longtemps, que mes propriétés, vignobles et autres en Afrique, conviendraient surtout à Agathe et à son mari, qui ont déjà une part égale à la mienne. Si cela vous convient et à eux aussi, je crois que les vignes, construction et matériel, immeuble par destination, pourraient s'évaluer à soixante mille francs pour mon tiers, étant dit que les marchandises ou créances appartiendraient pour mon tiers, à vous quatre.

Et maintenant mes enfants, adieu, et surtout : que la paix soit, et reste avec vous.

Votre père

Moreau Chauvisé »

Par bonheur Louis Raphaël Moreau ne meurt pas et se remet de cette grave alerte. Il aura encore le temps de voir l'économie redémarrer et son patrimoine reprendre de la valeur, et surtout de connaître encore beaucoup de joies avec ses enfants et petits-enfants puisqu'il ne mourra que 8 ans plus tard.

Car il a 4 petits enfants : Louis Parigot qui vient d'avoir 22 ans, et dans la maison de la Place, chez son fils Jules, il y a Paul, Léon et René Moreau qui ont 13, 11 et 5 ans.

Mais de qui Louis Raphaël Moreau parle-t-il donc, sans le nommer, dans cette lettre déchirante qui n'est qu'un constat d'échec de toute une vie ? Qui est le responsable de telles craintes paralysantes, humiliantes, obsédantes comme un cauchemar depuis onze ans ?

Il s'agit de son fils aîné Louis Moreau, le frère de Marie Parigot, d'Agathe Priou et de Jules Moreau, et qui est alors âgé de 45 ans.

Louis Moreau, on l'a vu lorsque sa sœur habitait Compiègne, a été un brillant étudiant en Médecine. La guerre de 1870 et son engagement dans l'armée de Bourbaki l'ayant empêché de présenter l'Internat, il s'est installé à Paris, en 1873, comme généraliste. Les débuts ont été très durs car trois ans plus tard, sa mère écrit que : *« il se débat avec une installation onéreuse et peu fructueuse. »*

En 1880 Louis Moreau tombe malade. Il ferme son cabinet parisien, part se soigner à Alger et y reste pour préparer les concours des Hôpitaux et de l'Ecole de Médecine. Il est reçu et commence une carrière d'enseignant et de médecin hospitalier à Alger.

Mais Louis Moreau n'est pas guéri. Et en 1891, au moment où son père est malade, il donne sa démission de son poste, et rentre en France.

Voici d'ailleurs ce que Marcellin Parigot lui écrit le 8 juin 1892 :

« Mon pauvre et bien cher Louis, tu ne vois assurément pas ta position en rose mais tu t'illusionnes encore.

Non il ne faut pas songer à retourner à Alger, tu n'es pas en état d'y faire de la médecine, pas plus, encore moins qu'à Paris.

Tu n'y seras pas arrivé que tu regretteras d'y être retourné une fois encore et tes lamentations recommenceront plus navrantes que jamais. Cette fois il y aura quelques raisons plausibles : les places que tu aurais pu avoir et qui sont bien irrémédiablement perdues.

Une seule solution honorable te reste à mon avis, c'est la suivante : résilie ton bail, loue un appartement modeste dans une localité saine intra ou extra-muros, abandonne toute clientèle, soigne-toi, fais de la science et de l'art pour occuper ton temps et tes facultés, ou livre toi tout entier à une place comme celle que tu avais chez Monsieur Landouzy.

Pour vivre dans ces conditions, quelle somme est annuellement nécessaire ? C'est assurément variable avec les tempéraments, mais j'estime, nous estimons, qu'il faut aussi compter avec celui qui donne et avec ses ressources.

Ton père qui mettait à ta disposition 1200 Francs, en ajoutera 2800 ce qui te fera une ressource annuelle de 4000 Francs. Il n'y a pas de quoi rouler carrosse, c'est possible, mais le nombre en est grand de ceux qui voudraient avoir une ressource pareille assurée et qui se trouveraient bien heureux.

Tu n'auras plus d'obligations professionnelles d'appartement, tenue, voitures etc.... etc. tu peux avec cette somme vivre, te reposer, te soigner, te guérir. Fais-le !

Ton père t'écrit ces jours-ci pour te confirmer l'offre que je te fais ce soir en son nom, à moins que tu n'y sois tout à fait réfractaire, mais alors je ne verrais plus de solution. Au nom de tous, je t'embrasse affectueusement, ton frère ami. M. Parigot »

Ces conseils ne seront pas suivis puisqu'en juin 1893, Marcellin Parigot écrit de nouveau à son beau-frère, à Alger cette fois-ci, pour le prier de venir assister au mariage de son fils. Il lui propose même de changer la date si elle ne lui convient pas. Il ne semble pas d'ailleurs que Louis Moreau soit venu au mariage.

Louis Moreau deviendra Professeur à la Faculté de Médecine d'Alger et se mariera avec une jeune femme prénommée Maria.

Il est clair qu'il a attendu la mort de son père pour se marier car le contrat de mariage entre Louis Moreau et Maria Moreau (c'était son nom de jeune fille) a été reçu par un notaire à Paris le 7 septembre 1899, Louis Raphaël Moreau étant mort 4 mois auparavant. Louis Moreau avait alors 53 ans et c'était un premier mariage pour sa femme.

Louis Moreau mourra à Alger en 1908, à l'âge de 62 ans. Sa femme mourra en 1911, chez Monsieur Pétrus, Pharmacien à Alger. Monsieur et Madame Pétrus seront ses héritiers.

Il dessinait avec un grand talent comme en témoignent quelques dessins parvenus jusqu'à nous et qui sont signés, sans nul doute, de sa main.

Quant à Marie Parigot, il semble qu'elle n'ait jamais pardonné à son frère d'avoir causé autant de tourments à leur père, et elle ne reçut jamais sa belle-sœur, car elle n'était pas "du même monde !"

Et pourtant Louis Moreau mourut célèbre, honoré et apprécié par ses collègues médecins. Il s'était très tôt passionné pour l'étude de la tuberculose et du paludisme : il avait le même âge que Koch et Laveran (médecin français qui venait de découvrir l'hématozoaire responsable du paludisme).

Il obtint à Alger la Chaire d'Hygiène et de Médecine Légale et "travailla à combattre ces fléaux tout en prodiguant un enseignement de qualité".

A son enterrement, l'unanimité se fait aussi sur ses qualités de Chef de Service à l'Hôpital : Dévouement, bonté, justice, droiture.

En outre tous reconnaissent en lui un "fin lettré", un "écrivain délicat" et un dessinateur "au crayon alerte".

Son nom fut donné quelques temps après sa mort à un amphithéâtre de la Faculté de Médecine d'Alger.



Marcellin Parigot 1885 (47 ans)

Chapitre VII : LA MAIRIE

Depuis son élection au Conseil Municipal en 1886, Marcellin Parigot a deux objectifs prioritaires :

- Développer l'enseignement laïc d'une part,
- Moderniser sa ville et la rendre plus salubre : Brienon n'a pas l'eau courante et les rues manquent bien souvent de trottoirs et de caniveaux.

En 1892, Marcellin Parigot ayant réussi à gagner la confiance de ses concitoyens, est élu Maire de Brienon.

Il le restera 16 ans et outre "la fermeté de ses opinions républicaines, son ardeur à défendre le bien public menacé et à prendre la tête du mouvement démocratique", c'est sa bienveillance, son tact et sa modestie qui semblent avoir le plus marqué ses administrés.

*

Il y a déjà eu un Maire de Brienon dans la famille : Eusèbe Moreau, le frère d'Honoré Moreau le premier banquier, (et donc un autre oncle de Louis Raphaël Moreau), a été Maire de 1852 à 1853. Eusèbe Moreau était fabricant de cotonnades à Brienon.

Si on se réfère à la correspondance que lui a adressée pendant cette période son ami JeanPierre Lallier, ancien curé-doyen de Brienon, il est clair que les opinions politiques d'Eusèbe Moreau étaient aux antipodes de celles de Marcellin Parigot.

Eusèbe Moreau s'était manifestement rallié au grand "parti de l'ordre" né après les journées sanglantes de Juin 1848. En effet, après l'immense espoir soulevé par l'instauration de la Seconde République, l'insurrection de Juin et sa répression avaient porté un coup fatal à l'idée même de république: les ouvriers avaient été déçus, les paysans avaient eu peur que les "rouges" ne fassent procéder à un partage des terres, les bourgeois avaient subi une baisse des affaires et des rentes, et une augmentation des impôts (il n'y avait alors que quelques impôts indirects sur le sel et sur la circulation et la vente des boissons alcoolisées, et des impôts directs sur la propriété foncière. L'impôt sur le revenu date de 1917, l'impôt sur le chiffre d'affaires date de 1920 et l'impôt sur les sociétés de 1948.)

Tous ces mécontents s'étaient retrouvés dans un grand "parti de l'ordre" prêt à se rallier à tout gouvernement fort qui maintint l'ordre social. C'est cet état d'esprit qui permit l'élection de Louis Napoléon Bonaparte à la Présidence de la République en décembre 1848, puis son coup d'état et le plébiscite de décembre 1851 et la proclamation de l'Empire en 1852.

C'est ainsi qu'Eusèbe Moreau, Conseiller Municipal "Bonapartiste", fut nommé Maire en Juin 1852 par l'Empereur. Et c'est lui qui fit condamner à Brienon au moins 5 personnes au moment des représailles. Il démissionna au bout d'un an.

Il fut plus tard nommé Délégué pour la Surveillance des Ecoles Primaires dans le Canton de Brienon par le Conseil Départemental de l'Instruction Publique de l'Yonne.

Eusèbe Moreau quitta Brienon pour Paris en 1872 et mourut peu après.

Son fils, Emile Moreau, né en 1852, deviendra dessinateur à la Marine, et sera surtout connu pour avoir écrit "Madame Sans-Gêne" avec Victorien Sardou. Une rue de Brienon porte son nom.

Jusqu'à la fin de sa vie, Marie, la femme de Marcellin Parigot, refusa de parler d'Eusèbe Moreau, car elle jugeait ses opinions politiques immorales. Lorsque son neveu Jean-Paul Moreau l'interrogeait à ce sujet, elle répondait : « *c'est un monsieur dont on ne parle pas !* »

*

Parmi toutes les réalisations que Brienon doit à Marcellin Parigot, il en est une qui va lui demander 4 années de travail acharné et qui va complètement transformer la vie des gens, c'est l'installation de l'eau courante potable !

En effet en 1892, les habitants de Brienon prennent leur eau dans la rue, aux pompes aménagées à cet usage.

Il y a beaucoup de sources à Brienon (il y a 3 lavoirs en ville) mais le problème est d'en trouver une dont le débit sera suffisant pour alimenter toute la ville. Les ingénieurs consultés finissent par éliminer toutes les sources de Brienon, et se tournent vers celles des communes avoisinantes : Bligny, Paroy-en-Othe, Bellechaume, Mercy. Finalement c'est à Champlost qu'on trouve une source à gros débit que son propriétaire consent à vendre.

Mais les habitants de Champlost ne sont pas du tout d'accord car ils craignent de voir leur ruisseau se tarir. Les discussions n'aboutissant à aucune entente, il faudra donc leur imposer la décision en invoquant la raison d'utilité publique.

Et les travaux commencent en 1895 : captation de la source, construction d'un réservoir, canalisations etc... Le service fonctionne en 1896.

C'est grâce à ce branchement d'eau courante, que Marcellin et Marie Parigot pourront aménager quelques années plus tard, dans leur petit jardin, la grotte, le bassin et le petit ruisseau enjambé par le pont de bois, qui font, encore aujourd'hui, notre joie à tous.

L'eau était gratuite à cette époque. Les compteurs ne firent leur apparition qu'en 1956.

Et Marcellin Parigot continue d'assainir sa ville en installant des trottoirs et des caniveaux dans les rues, afin d'éviter la stagnation des eaux pluviales et surtout des eaux usées ménagères.

*

Le mandat de Marcellin Parigot va également être marqué par la construction de l'Hôpital Hospice grâce à Madame Normand.

Madame Joséphine Normand était la veuve de François Normand. Leur fortune en 1898 avait été estimée à 4.347.180 Francs, soit un peu plus de 84 millions actuels. Ils avaient en particulier acheté le Château de Brienon en 1868, et l'avaient entièrement transformé et aménagé.

En février 1903, Madame Normand décida de faire don à la commune d'un terrain de 176 ares situé en face du verger sur la route de Saint-Florentin, afin d'y faire construire un hôpital hospice à ses frais, et de placer une somme de 100 000 francs dont les intérêts seraient employés à l'entretien et à la conservation des bâtiments.

Un arrêté préfectoral autorisa la commune à accepter cette donation et le nouvel hôpital fut érigé. Il reçut le 4 janvier 1906, les pensionnaires de l'ancien Hôtel-Dieu, immeuble vétuste, qui depuis plus de deux cents ans faisait office d'hôpital, mais qui ne répondait plus qu'imparfaitement aux besoins.

*

Mais c'est au développement de l'enseignement laïque que Marcellin Parigot va apporter le plus de passion.

Il va réussir à créer un cours complémentaire pour les jeunes filles mais doit renoncer à créer une école primaire supérieure pour les garçons, en raison des difficultés auxquelles il se heurte.

En outre, il veille à ce que la fréquentation de l'école, que la loi a rendue obligatoire, soit réellement assurée. En effet, certains parents sont forcés par la misère de placer leurs enfants dans l'industrie en les privant ainsi d'enseignement.

Marcellin Parigot va donc créer :

- "La Caisse des Ecoles" où sont versés des fonds destinés à venir en aide aux familles dans le besoin,
- et le "Fourneau Economique" qui est une cantine gratuite fonctionnant l'hiver où l'on sert un repas chaud à midi aux enfants pauvres de l'école. Tout est organisé, géré et distribué par des bénévoles, dont font partie Marie Parigot et sa belle-sœur Louise Moreau.
- Il crée également "l'Ouvroir Municipal" qui est probablement un endroit où les dames peuvent confectionner des ouvrages qui sont ensuite vendus au profit des familles à aider.

Et c'est cette passion pour la laïcité qui amènera Marcellin Parigot en 1903, à renvoyer les Religieuses enseignantes de Brienon.

Lorsqu'en 1908, après 16 années à la tête de la Mairie, Marcellin Parigot refusera de se représenter (il a 70 ans), les employés de la Mairie lui enverront cette lettre :

« Monsieur le Maire,

Puisque vous avez volontairement abandonné les fonctions de Maire de la Ville de Brienon que vous avez remplies avec tant de dévouement depuis 16 ans et que vous auriez pu continuer encore -peut-être pour le plus grand bien des intérêts de notre cité et de la cause républicaine, - les employés de la Ville de Brienon ont tenu à vous exprimer les regrets et la profonde émotion qu'ils éprouvent de votre décision, qui les a tous peïnés !

En effet, depuis que nous avons l'honneur d'être sous vos ordres, vous aviez toujours préparé et dirigé notre tâche avec tant de clarté, d'ordre et d'exactitude, qu'elle en était facilitée et à demi-faite, surtout dans la partie administrative, que vous possédiez en ses moindres détails, vous assumiez et réserviez encore pour vous, le travail le plus délicat et le plus important.

Et sans vous prévaloir jamais de vos qualités de haute loyauté, d'intelligence et de travail persévérant, qui vous faisaient réellement notre supérieur, vous aviez au contraire avec vos employés des relations si bienveillantes et si cordiales, je dirai même si indulgentes, que nous étions tous heureux et un peu fiers de trouver en notre chef méritant et jouissant à juste titre de l'estime générale, un Ami qui nous était dévoué. De tout cela, Monsieur le Maire, nous tenons à vous remercier dans la sincérité de notre cœur.

Nous voulons vous dire aussi, que demain comme aujourd'hui, nous espérons que vous nous conserverez votre bienveillante sympathie, en vous assurant de notre côté, que bien que vous ne soyez plus notre chef, vous trouverez toujours en nous, les mêmes sentiments de vive reconnaissance et de profond respect. »

*

* *

Chapitre VIII : LOUIS PARIGOT SE MARIE

Mais revenons à l'année 1893, pendant laquelle Marcellin Parigot va marier son fils unique Louis, puis perdre sa mère Virginie (née Darnay).

Louis Parigot a 24 ans. Il a commencé le Droit en 1887 et 6 ans plus tard, ayant fait entre temps son service militaire, il passe le doctorat.

Il fera d'ailleurs une belle carrière, puisqu'il deviendra Président de Chambre à la Cour d'Appel de Paris.

Voici ce que Marcellin Parigot écrit à son beau-frère le docteur Louis Moreau à Alger, en l'invitant au mariage :

« Louis a eu de la chance de bien passer son premier examen de doctorat au mois d'avril, car s'il lui fallait le piocher en ce moment je le plaindrais, persuadé que le Droit Romain entre pour peu dans ses entretiens avec sa charmante fiancée. Ils paraissent très heureux tous deux et font plaisir à voir... »

La fiancée de Louis Parigot s'appelle Marie Bezançon, elle a 20 ans, elle est ravissante et cultivée. Elle est originaire de Brienon elle aussi, puisque son grand-père Jean Baptiste Bezançon qui vient de mourir, avait une fabrique de feutre avec un "foulon" pour fouler les tissus de laine, dans la rue de la Porte d'en Haut. En cherchant bien, les fiancés sont mêmes cousins éloignés !

Le père de Marie est le docteur Jules Bezançon, installé à Boulogne Billancourt, qui a vécu des heures tragiques pendant la Commune et qui les raconte de façon très vivante dans son journal.

Les fiancés se connaissent depuis longtemps, car déjà en 1886, Louis Parigot, alors élève en première au Lycée Janson de Sailly, passait quelquefois ses dimanches à Boulogne. Il était très lié avec les deux frères aînés de Marie Bezançon : Fernand Bezançon et Georges Bezançon étaient l'un son aîné d'un an, l'autre son cadet d'un an. Il est vrai qu'à l'époque Marie n'avait que 13 ans ! Et en plus des trois aînés, il y avait ceux qu'on appelait les bébés : Albert avait 7 ans, Alice en avait 4, et Marcel, le dernier n'avait qu'un an.

Fernand Bezançon sera Chef de Service et Professeur à la Faculté de Médecine de Paris, Georges Bezançon mourra de tuberculose à 38 ans, Albert Bezançon sera médecin à Boulogne Billancourt et peintre pendant ses loisirs, sa petite sœur Alice, épousera un médecin accoucheur et le benjamin Marcel Bezançon, Docteur en Droit, mourra à 44 ans.

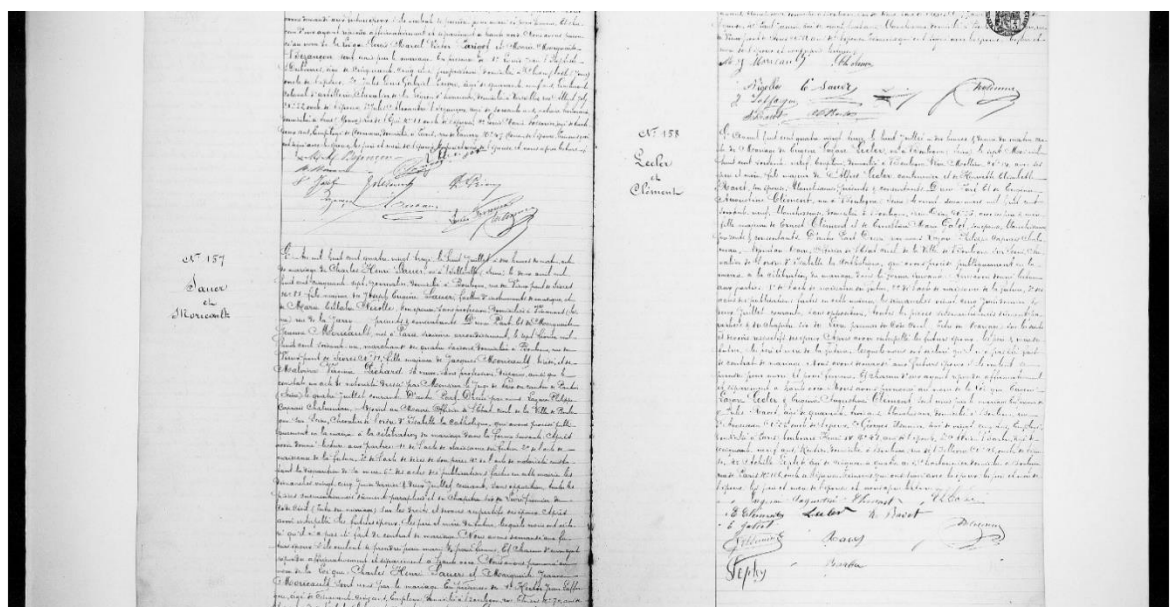
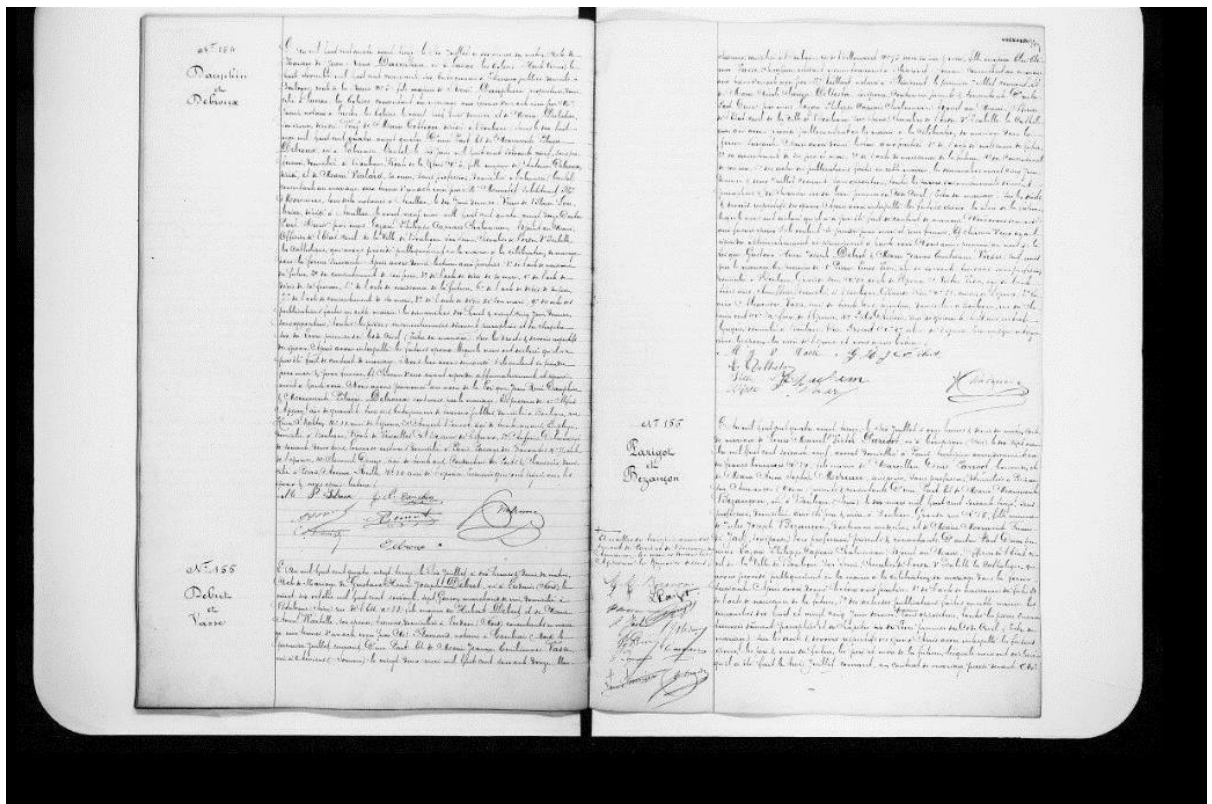
Le mariage de Louis Parigot a lieu le 6 juillet 1893 à l'église de Boulogne-Billancourt.

Nous ne connaissons pas les raisons profondes de cette cérémonie religieuse qui cadre assez mal avec les convictions de Marcellin Parigot et de son fils, et avec ce que nous connaissons des pratiques religieuses de la famille Bezançon. Il s'agit peut-être pour Louis Parigot, d'une concession faite à sa mère, qui toute sa vie restera pratiquante.

Et le jeune ménage s'installe à Paris, 34 rue des Franc-Bourgeois, dans le même immeuble que leurs cousins germains Léonie et Henri Priou (le pharmacien).

**Acte de mariage Louis PARIGOT X Marie BEZANCON, le 6 juillet 1893 à Boulogne-Billancourt
(à l'époque c'est Boulogne-sur-Seine dans le département de la Seine, aujourd'hui ce sont
les Hauts de Seine, 92)**

**Source : AD Hauts de Seine, Boulogne-Billancourt, E-NUM-BOU-M1863, acte 156, page
6162**



Transcription :

N°156 : Parigot et Bezançon

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize, le six juillet à onze heures et demie du matin, acte de mariage de Louis Marcel Victor PARIGOT, né à Compiègne (Oise) le dix-sept décembre mil huit cent soixante-neuf, avocat, domicilié à Paris, troisième arrondissement, rue des Franc-Bourgeois, N°34, fils majeur de Marcellin Denis PARIGOT et de Marie Anne Sophie MOREAU, son épouse, sans profession, domiciliés à Brienon sur Armançon (Yonne) présents et consentants. D'une part. Et de Marie Marguerite BEZANCON, née à Boulogne (Seine) le dix mars mil huit cent soixante-treize, sans profession, domiciliée avec ses père et mère à Boulogne, Grand Rue, N°56, fille de Jules Joseph BEZANCON, docteur en médecine et de Marie Margueritte Fernande JAIL, son épouse, sans profession, présents et consentants. D'autre part. Dressé par nous Lazare Philippe Caprein CHALUMEAU, adjoint au Maire, Officier de l'Etat Civil de la ville de Boulogne-sur-Seine, Chevalier de l'Ordre d'Isabelle la Catholique, qui avons procédé publiquement en la mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante : Après avoir donné lecture aux parties :

1° de l'acte de naissance du futur,

2° de l'acte de naissance de la future,

3° des actes des publications faites en cette mairie les dimanches dix-huit et vingt-cinq juin dernier, et en celles du troisième arrondissement de Paris et de Brienon sur Armançon, les mêmes dimanches, sans opposition, toutes pièces susmentionnées dûment paraphées et du chapitre six du livre premier du Code Civil (Titre du Mariage) sur les droits et devoirs respectifs des époux.

Après avoir interpellé les futurs époux, les père et mère du futur, les père et mère de la future, lesquels ont déclaré qu'il a été fait le trois juillet courant un contrat de mariage passé devant Me Danvin, notaire à Boulogne (Seine) qui en a délivré, certifié à nous produit, nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'entre eux ayant répondu affirmativement et séparément à haute voix. Nous avons prononcé au nom de la loi que Louis Marcel Victor PARIGOT et Marie Marguerite BEZANCON sont unis par les liens du mariage en présence de :

1° Louis Jean-Baptiste DESBARRES, âgé de cinquante-cinq ans, propriétaire, domicilié à Champlost (Yonne), oncle de l'époux

2° Jules Louis Gabriel PRIOU, âgé de quarante-neuf ans, Lieutenant-Colonel d'Artillerie, Chevalier de la Légion d'Honneur, domicilié à Versailles, rue Albert Joly, N°52, oncle de l'époux,

3° Jules Alexandre BEZANCON, âgé de soixante ans, notaire honoraire, domicilié à Sens (Yonne), rue de l'épée, N°11, male (<oncle> ?) de l'épouse.

4° Louis Marie FONORIER, âgé de 32 ans, employé de commerce, domicilié à Paris (10^e Arrondissement), rue de Lancry, N°47, cousin de l'épouse.

Témoins qui ont signé avec les époux, les père et mère de l'époux, les père et mère de l'épouse et nous après lecture. Signatures (11)

Six mois après le mariage de son petit-fils, le 1er décembre 1893, Virginie Parigot, née Darnay, s'éteint dans sa ferme de Champlost. Elle était dans sa 84^e année.

Un an plus tard, c'est au tour d'Agathe, la sœur de Marie Parigot, de mourir. Agathe n'avait que 45 ans et n'avait pas eu d'enfant.

Et au mois de Mai 1895, Louis Parigot et Marie sa jeune épouse, s'embarquent pour l'Algérie, car Louis est invité à un mariage en qualité de "garçon d'honneur" au mariage de Gabrielle, fille de Louis Priou, avec Firmin Faure qui est député d'Oran. (Louis Priou est le frère de Jules Priou, veuf d'Agathe).

Louis Priou a d'abord été interprète judiciaire à Sétif, et il s'y est marié. Il est maintenant Conseiller Général de Mostaganem.

*

Qu'est-ce que l'Algérie en 1895 ?

Il n'y a pas très longtemps que la France s'y est installée.

Tout a commencé en 1830, quand la prise d'Alger a été décidée pour faire diversion aux problèmes de politique intérieure française (opposition contre Charles X qui finira par abdiquer et sera remplacé par Louis-Philippe après les "3 Glorieuses"). La conquête est terminée en 1847 et la France va ensuite osciller entre deux conceptions de la colonisation : "l'assimilation" ou "l'association".

La conception qui prévaut de 1870 à 1896, est celle de l'assimilation où on s'attache à franciser l'Algérie en encourageant l'installation des Français (ce qui entraîne parfois le dépouillement des populations locales) et en rattachant même les divers services administratifs aux Ministères métropolitains.

Parallèlement, on a entrepris des travaux énormes : aménagement de ports de commerce, transformation totale des villes avec construction d'écoles, de bâtiments administratifs, commerciaux et d'habitation, assèchement de marais, reboisement, irrigation, et bien sûr création et développement des voies de communication. Les villes principales sont ainsi bien reliées entre elles, par train et par diligence.

Ce système d'assimilation ne fonctionnera pas très bien et la France tentera à partir de 1896 (jusqu'en 1914), une expérience qui, dans le cadre d'une association nuancée, confèrera à l'Algérie une certaine autonomie administrative.

C'est pendant la période de "francisation" que Louis-Raphaël Moreau a acheté ses immenses propriétés près de Mostaganem, où il possède plus de 600 hectares en participation avec Louis Priou, qui est sur place, et Jules Priou. L'Algérie, pays musulman, ne connaissait pas le vin. Les colons viticulteurs venus de France, ont planté les cépages de leurs régions respectives. Ce sont cependant les cépages du Languedoc qui réussissent le mieux. La ville de Mostaganem où réside Louis Priou, est située sur un plateau en bordure de la mer, à 86 km à l'est d'Oran en remontant vers Alger.

Marcellin DARNAY est parti, lui, en Argentine vers 1883.

Voici son histoire racontée en 1886, par Marcellin PARIGOT :

« Messieurs,

La personne dont vous m'entretenez se nomme Marcellin DARNAY, c'est mon cousin germain, il est originaire de Champlost, sa mère y habite encore ainsi qu'un de ses frères qui tient une ancienne auberge que leur père avait fondée. Celui qui vous écrit a débuté chez moi en 1868, alors que je tenais une maison de nouveautés à Compiègne. C'était un garçon intelligent, travailleur, mais se laissant "emballer" trop aisément. Après être sorti de chez moi, il alla à Paris, fit un congé, retourna à Paris où il avait une place, forcément raisonnable comme émoluments et comme considération ; il pouvait être, là, un excellent employé.

Toutefois il se maria avec une cousine (Mademoiselle Lefebvre, dont le père était receveur des contributions indirectes à Sens) et reprit une maison en tissus, mercerie, épicerie, tabac, à Dontilly (Seine et Marne). Cette affaire a été traitée en enfant. L'impatience de s'établir, la croyance en leurs capacités firent que sans m'en prévenir, sans en prévenir un frère aîné qui pouvait donner d'utiles conseils, (mon oncle Darnay et Monsieur Lefebvre étaient morts tous deux), les deux jeunes mariés s'embarquaient dans une affaire payée chèrement et dans laquelle il eut fallu beaucoup d'ordre et beaucoup d'économies, ce qui n'était le fort ni du mari ni de la femme.

On s'endetta assez vite et pour comble de malheur, un incendie qui consuma toutes les marchandises, acheva la ruine ; et en 1882, la faillite arriva.

Et alors, honteux, n'osant pas reparaître dans son pays, il est allé tâcher de reconstituer à Buenos-Aires le patrimoine qu'il a perdu à Dontilly.

Il m'écrit de temps en temps. Je continue à lui donner de bons conseils. Je l'aiderais s'il trouvait une entreprise présentant des chances de succès, car il a deux enfants et sa femme à nourrir..... »

Pourquoi l'Argentine ? Parce que l'Europe est en pleine dépression (phylloxéra, chute des cours de la viande et des céréales, surproduction industrielle etc....) alors que l'Argentine est en pleine expansion avec le développement dans la "pampa", des troupeaux de moutons et de bœufs élevés pour leur viande.

Mais ce qui n'est pas dit dans cette lettre, c'est qu'un bébé est né avant la faillite. Or les conditions de transport en bateau pour les émigrants ne sont pas du tout confortables, et le jeune ménage Darnay a laissé le bébé en nourrice chez un maçon à Dontilly-sur-Marne, avant de s'embarquer pour Buenos-Aires. Le bébé s'appelle André Darnay.

Puis la correspondance se raréfie et c'est Marcellin Parigot qui fait entrer le jeune André Darnay en apprentissage, à 14 ans, chez un serrurier de Brienon sur Armançon, puis qui le fera engager dans l'artillerie à Bourges, à 18 ans, sur les conseils du Général Jules Priou.

André Darnay s'installera à Vernon dans l'Eure, où il sera le représentant local des Vins Moreau-Parigot-Priou jusqu'en 1911.

Il aura trois filles, Madeleine, Andrée et Marcelline, toutes les trois décédées maintenant. Un de ses gendres (le mari de Madeleine) vit encore et vient de m'écrire ceci ; « *Oui, je suis le gendre d'André Darnay. Il est décédé en 1957.*

Il a eu un frère qui est venu d'Argentine en 1914. Parti d'Argentine en bateau et débarqué en Allemagne, il a fait de l'espionnage. Ils étaient deux et ils ont traversé le Rhin à la nage. Son camarade a été repris mais lui s'est retrouvé en Angleterre pour revenir en France et combattre dans l'armée française. Il a eu une permission pour venir voir son frère 48 heures, mais ils ne parlaient pas la même langue !... Il est reparti sur le front et il a été tué en 1918. Il repose dans un cimetière militaire et son nom est Albert Darnay.

En Argentine, il y a beaucoup de Darnay.

Mes sincères salutations. »

Et le nom d'Albert Darnay figure sur le Monument aux Morts de la guerre de 1914-18 à Champlost.

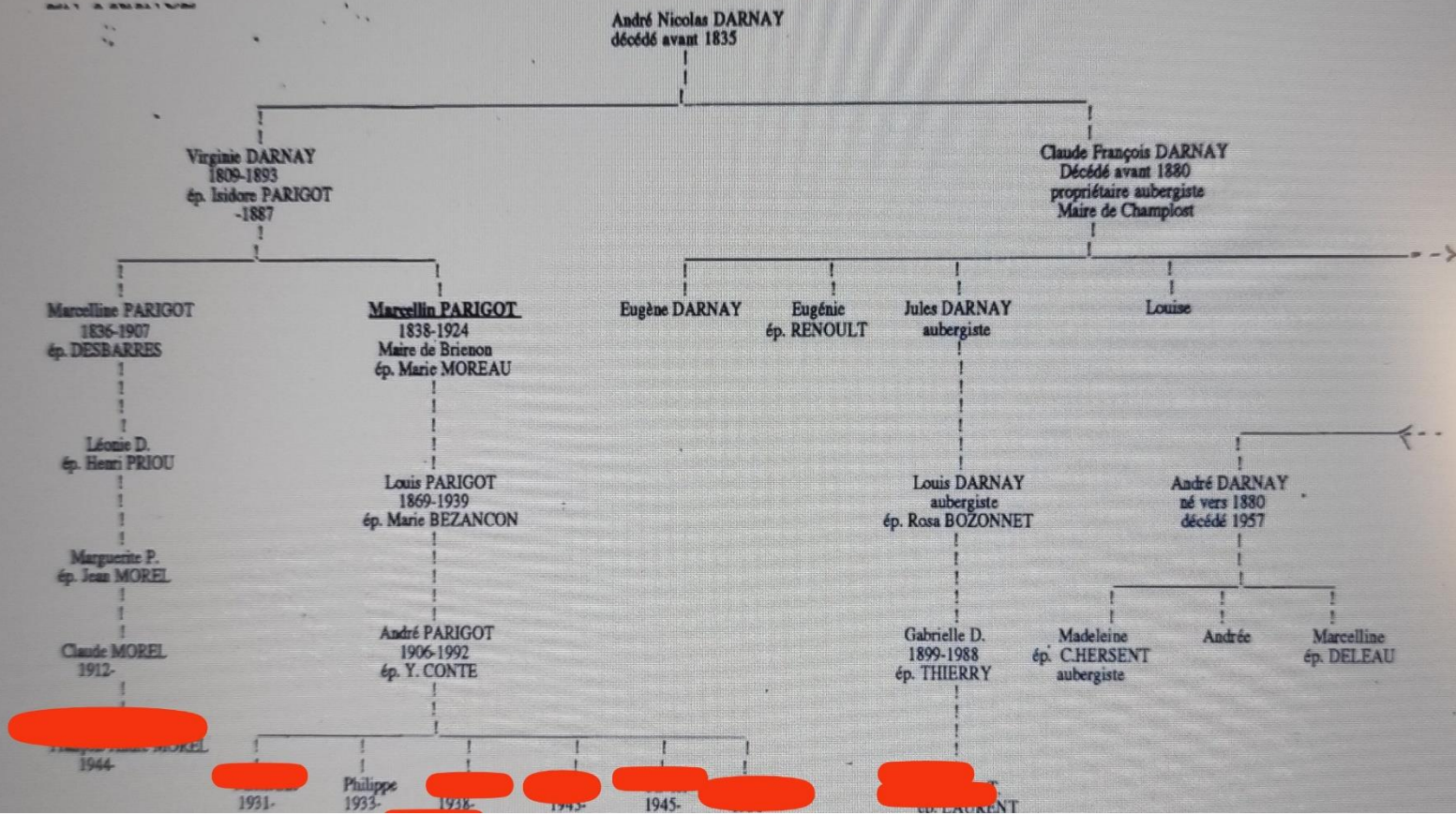
J'ai voulu en savoir plus sur ces nombreux Darnay vivant en Argentine. C'est ma tante qui a trouvé l'annuaire de Buenos Aires au Consulat d'Argentine à Dublin. Nous avons appris que Marcellin Darnay avait fait "bon ménage" avec les Présidents Argentins, qu'il avait participé à la conquête de la Patagonie et qu'il était devenu Juge de Paix à Tucuman dans le Nord de l'Argentine.

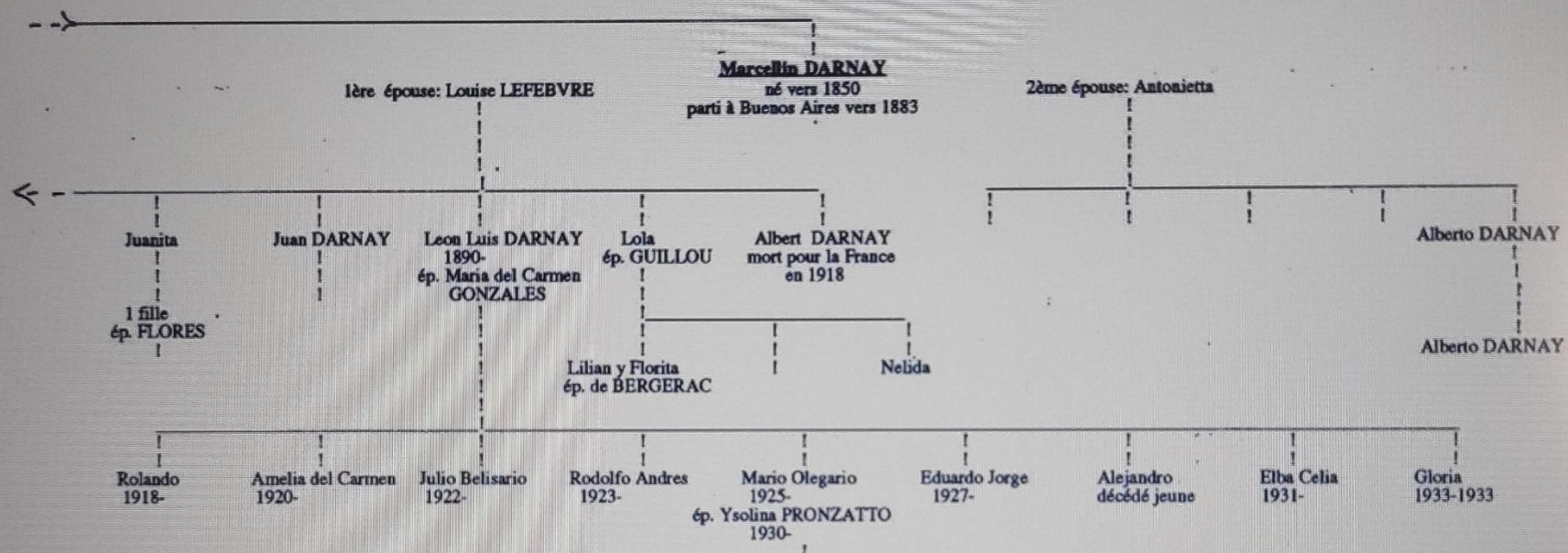
En outre, non content des cinq enfants supplémentaires que sa femme française lui avait donnés sur le sol argentin, (dont le jeune Albert, mort pour la France) il en eut cinq autres d'une épouse argentine. Voilà pourquoi il y a tellement de Darnay en Argentine. C'est vraiment ce qui s'appelle "faire souche" !

Sources : Les arbres généalogiques de la famille DARNAY en France et en Argentine ont été réalisés par ma tante et une lointaine cousine A.M. qui descend des DARNAY

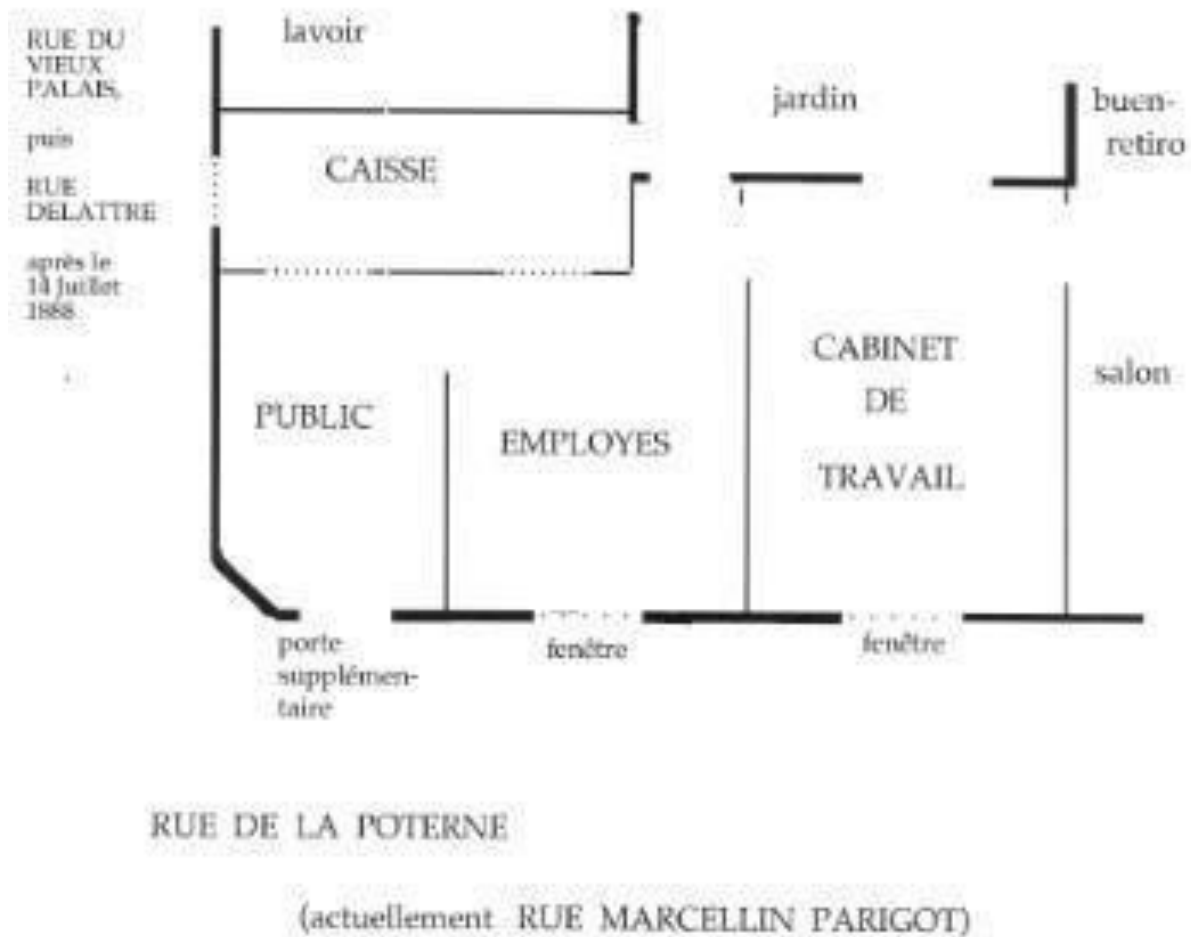
1^{er} arbre : Généalogie de la famille DARNAY en France

2^e arbre : Généalogie de la famille DARNAY en Argentine

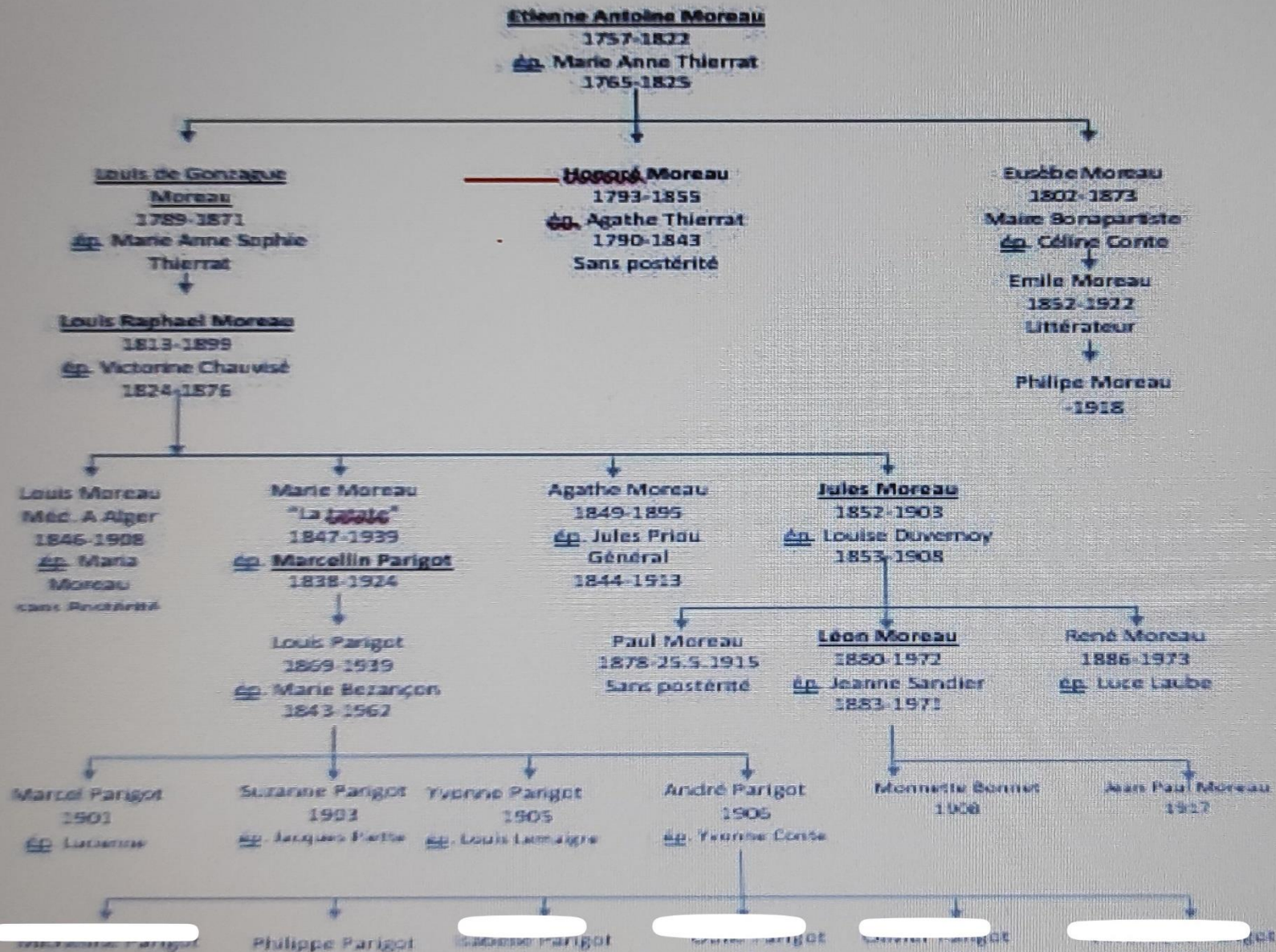




Installation des bureaux de la banque dans la maison PARIGOT (1890)



Les différents responsables de la banque Moreau-Parigot ont leur nom souligné.

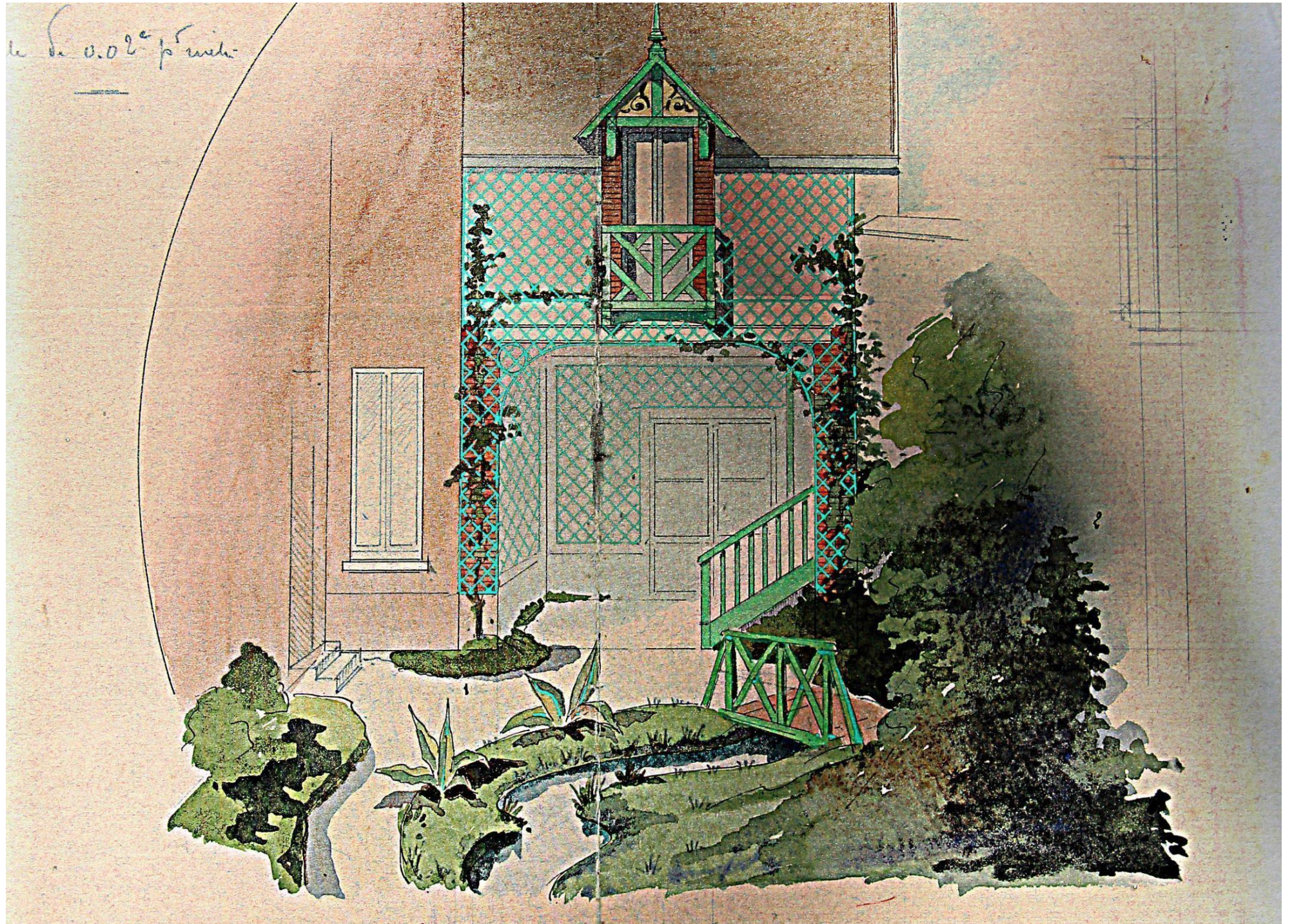


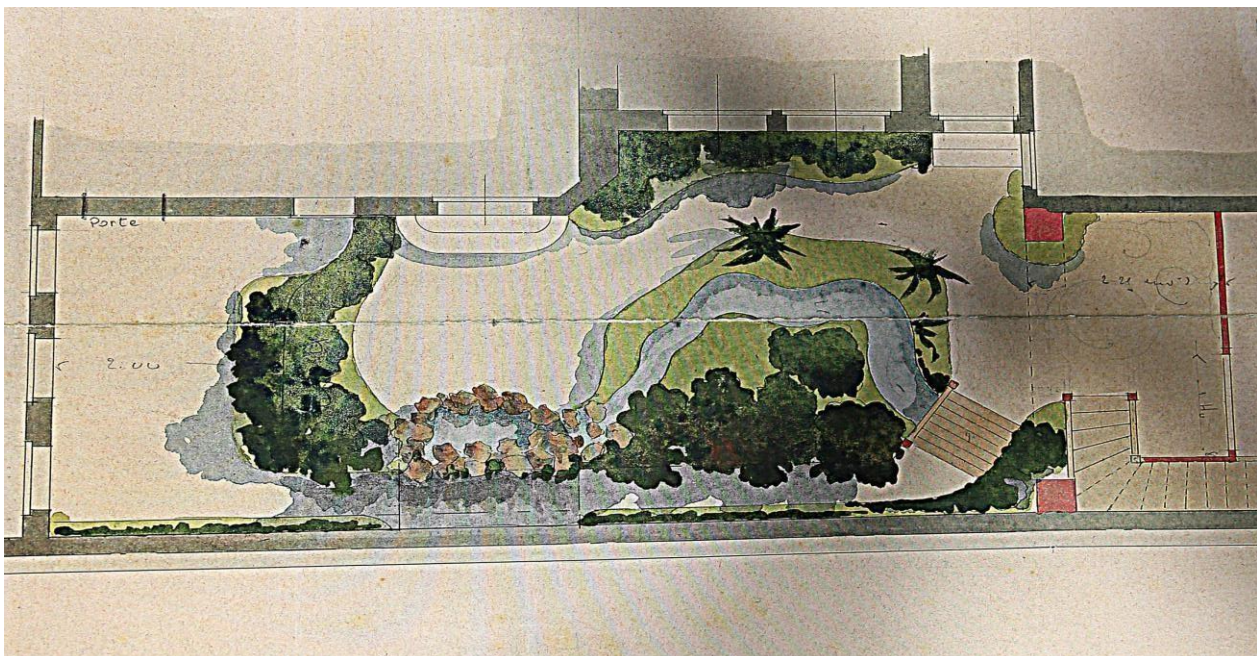
La maison rue Marcellin PARIGOT



Les aquarelles ci-après représentent la cour de la maison et le verger à Brienon

le 0.02^e p^rville





Chapitre IX : LA BANQUE

Le 17 mai 1899, Louis Raphaël Moreau meurt à 85 ans.

Bien qu'il ait eu l'impression d'avoir mal géré sa fortune au point d'en perdre la moitié, il est loin d'être ruiné : en effet il laisse un ensemble de terres, maisons, valeurs publiques et créances, évalué à 803 279 francs. Et dans cette évaluation ne sont pas prises en compte les propriétés d'Algérie qui restent dans l'indivision.

Les biens de Louis Raphaël Moreau sont à partager entre les trois enfants qui lui restent après la mort d'Agathe Priou : Louis Moreau, Marie Parigot et Jules Moreau.

La part d'héritage de Marie comprend la maison de la rue de la Poterne, dans laquelle elle vit avec Marcellin Parigot, avec tous les meubles et tous les livres, ainsi que le verger. Elle comprend également plus de 130 000 francs d'actions.

Marcellin et Marie Parigot vont aussitôt entreprendre de gros travaux dans la maison, pour y installer les bureaux de la Banque, et ainsi libérer la maison de la Place du Marché, où sont Jules Moreau, sa femme et ses trois garçons :

- Une porte est percée dans la façade pour permettre l'entrée du public, et l'actuelle "salle de jeux" est partagée en trois pièces :
- En façade, une pièce pour l'accueil du public et une pièce pour les employés ;
- En arrière, donnant par une fenêtre sur la rue Delattre, une petite pièce pour les caissiers.
- L'actuelle bibliothèque sert de cabinet de travail pour Marcellin Parigot.

La cour va également être transformée et devenir, grâce à l'eau courante nouvellement branchée, l'extraordinaire petit jardin que nous connaissons, avec grotte, ruisseau et petit pont.

Ce décor a une utilité bien spécifique : c'est pour éviter que les employés de la Banque se rendant aux toilettes du rez-de-chaussée qui se trouvent près de la cuisine, ne soit vus depuis le salon. Lorsqu'ils sortent de leurs bureaux ils doivent passer sur le petit pont, sous la grotte et derrière les fusains qui poussaient à l'époque devant la cuisine.

Il faut aussi changer l'en-tête du papier à lettres. Voici comment il est alors libellé :

Maison Moreau Fils
Moreau et Parigot, successeurs à
Brienon (Yonne)
Banque, Escompte, Recouvrements,
Opérations de Bourse au comptant,
Paiement de Coupons.

Moreau fils, c'est Louis Raphaël Moreau, mais il n'est pas le fondateur de la Banque. Le créateur de la Maison Moreau est Honoré Moreau.

Comment Honoré Moreau, négociant, a-t-il pu créer une Banque à Brienon en 1848 ? Très aidée par le livre de Gilles Postel Vinay, intitulé "La terre et l'argent", je vais m'efforcer d'apporter quelques éléments de réponse très simplifiés.

Au 18ème siècle, le crédit existe : les épargnants, petits ou gros, désireux de faire fructifier leur bien ou de s'assurer une rente, deviennent bailleurs de fonds pour des personnes généralement plus jeunes désireuses de "s'établir" ou de développer leur activité.

L'intermédiaire privilégié pour faire se rencontrer ces deux catégories de personnes, est le notaire car c'est le mieux informé sur les possessions, et donc sur les capacités de remboursement de l'emprunteur. D'autant que l'emprunt est la plupart du temps gagé sur la propriété foncière et donc à base d'hypothèque.

Il y a des prêts de longue durée comme les rentes viagères et même perpétuelles, et des prêts de plus courte durée comme les obligations. Et puis il y a aussi une multitude d'opérations portant sur des petites sommes qui sont les prêts de courte durée sur billets.

Mais, après la Révolution, l'hyper inflation des assignats va entraîner un remboursement accéléré des dettes. Cela profite aux débiteurs mais lèse les créanciers. Les notaires vont ainsi perdre en partie la confiance des bailleurs de fonds. L'épargne va augmenter ou se placer sans intermédiaire pour des durées brèves et ceux qui ont besoin d'argent vont vendre de la terre. On assiste ainsi à l'effacement progressif des rentes et l'obligation devient l'outil courant du prêt.

Le 19^{ème} siècle va apporter beaucoup de modifications à ce système.

Tout d'abord, en 1807, Napoléon introduit le taux plafond d'intérêt à 5%. Ensuite, le progrès industriel demandant des capitaux de plus en plus importants, la sélection des emprunteurs va être plus sévère et la garantie immobilière généralisée, surtout sur l'immeuble non bâti.

C'est là qu'intervient la nouvelle législation hypothécaire prise par le Consulat puis l'Empire : l'Etat entend organiser le recensement de tous les engagements pesant sur les immeubles et il est prévu de mettre les renseignements obtenus à la disposition de chaque commune dans un dépôt "ouvert à tous les citoyens sans distinction". C'est la publicité foncière.

En outre, une ordonnance est prise qui refoule le notariat de ses activités financières. Les notaires perdent ainsi leur monopole et à partir de 1840, les petits bailleurs de fonds placent dans les assurances, les caisses de retraite, les caisses d'épargne et dans les banques. On assiste alors à la multiplication des banques, qui vont d'ailleurs être bien souvent créées par des notaires qui se reconvertissent.

En milieu urbain, les progrès du machinisme ont entraîné le progrès de l'industrie et donc l'accroissement de la production, la modernisation des grandes villes comme les travaux du Baron Haussmann à Paris de 1853 à 1870. C'est alors que sont fondés le Crédit Foncier en 1852, puis le Crédit Lyonnais en 1863 et la Société Générale en 1864. Le Crédit Agricole ne s'implantera que bien plus tard.

En milieu rural, le progrès se manifeste différemment : ce sont dans les grands domaines, des constructions de fermes ou de bâtiments industriels comme les moulins, les huileries, les distilleries, etc..., ou des améliorations des terrains par drainage, irrigation ou canaux. (A propos du drainage : Jean Paul Moreau a déniché dans un Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture de l'Yonne de 1860, à l'occasion d'un concours régional, la mention de Victor et Edme Isidore Parigot à Champlost, qui pratiquaient le drainage de leurs terres et en augmentaient le rendement de manière remarquable : pour le blé, 35 hectolitres à l'hectare au lieu de 20 sur non drainé, pour l'avoine, 50 au lieu de 40, et pour la betterave, 15 tonnes à l'hectare au lieu de 12.)

On assiste aussi au développement important de cultures nouvelles : c'est le cas de la betterave à sucre, dont les premiers essais ont eu lieu au tout début du siècle, sous Napoléon 1^{er} quand le blocus continental interdisait les arrivages de canne à sucre. En 1848, la superficie en France a déjà presque doublé et elle va encore doubler pendant les 30 années suivantes. Brienon saura en tirer parti puisqu'une sucrerie sera construite en 1873.

Voilà donc toutes les opportunités qu'Honoré Moreau a su saisir au vol en 1848 en créant sa Banque. Une succursale de la Caisse d'Epargne s'installera à Brienon en 1851, mais ses bureaux ne sont pas ouverts tous les jours alors que la Banque Moreau est toute la semaine à la disposition de ses clients.

Brienon compte alors 2795 habitants (3088 en 1990) et se trouve au cœur d'une région active et dense. Le chemin de fer y passe depuis 1849.

Honoré ne s'en occupera pas longtemps puisqu'il meurt au bout de sept ans en 1855, et laisse son neveu Louis Raphaël Moreau à la tête de la Banque.

C'est à cette époque qu'on assiste à une nouvelle mobilisation de l'épargne sous la forme :

- D'actions qui sont données par la Société Anonyme à chaque petit ou moyen possédant, en nombre proportionnel à son apport, avec distribution de dividendes à la fin de chaque exercice, correspondant à la part uniforme des bénéfices,
- D'obligations qui sont des emprunts lancés par les sociétés et qui comportent le paiement annuel d'un intérêt fixe,
- Cette épargne est rassemblée dans les banques de dépôt. C'est d'ailleurs la bourgeoisie qui va accaparer la multitude d'actions et d'obligations jetées sur le marché de 1850 à 1870. Sa fortune sera dès lors essentiellement une fortune mobilière et non plus basée sur la terre comme jadis. La succession de Louis Raphaël Moreau en est d'ailleurs un bon exemple puisqu'elle est constituée à peu près de moitié par des actions.

*

En cette fin de 19ème siècle, beaucoup de transactions se font encore en espèces, c'est à dire en pièces métalliques d'or ou d'argent. Leur montant en circulation est à peu près équivalent à celui de la monnaie papier.

La monnaie papier, c'est essentiellement le Billet de Banque. La Banque de France a le monopole de son émission depuis 1848, d'abord sous forme de grosses coupures. L'autorisation d'émettre des coupures de moindre valeur et même de 5 francs en 1871, favorise la généralisation du Billet de Banque dans les transactions courantes. Le Billet de Banque restera convertible en or jusqu'à la 1ère Guerre Mondiale.

Le chèque bancaire n'est juridiquement séparé de la lettre de change que depuis 1865 et n'est compensable dans les banques parisiennes que depuis 1871. Il va s'implanter lentement dans les milieux industriels et commerçants.

Ainsi, il arrive fréquemment que Marcellin Parigot envoie par la poste, dans une simple lettre, des sommes importantes en Billets de Banque, dont il relève consciencieusement les numéros comme si c'était des chèques : ainsi en 1892, il adresse sous pli ordinaire, un Billet de Banque de 500 Francs, et un de 100 Francs, à son neveu Henri Priou.

En 1893, il utilise un mandat-poste pour envoyer 3032 Francs. Il faut attendre 1902, avec l'envoi d'un acompte à la Société installant le chauffage, pour voir débiter réellement l'utilisation courante du chèque bancaire.

*

Dans son rôle de banquier, Marcellin Parigot montre les mêmes qualités que dans ses fonctions de Maire.

Ses origines paysannes et sa simplicité, sa nature sociable et enjouée, sa solide éducation et son expérience commerciale, en font un interlocuteur de choix pour le monde rural dans toute sa diversité.

Si l'on en juge par son "Livre des Inventaires" et par les doubles de sa correspondance c'est un travailleur méthodique et ordonné.

L'impulsivité est peut-être parfois la rançon de l'énergie et de l'ardeur, comme on peut le déduire de cette lettre. Il faut noter d'ailleurs que, si la lettre commence par des excuses, elle n'en reste pas moins très ferme :

« Monsieur L.M. Chan...

Je me suis déjà excusé pour les paroles trop vives que je m'étais laissé entraîner à vous dire, je viens de nouveau vous dire que je les regrette et vous prier de les oublier.

Mais je tiens à éclaircir jusque dans votre esprit et à vous prouver à vous même la rectitude de nos opérations et, s'il est possible, à retrouver l'emploi que vous avez pu faire de la somme que, certainement de bonne foi, vous croyez vous manquer.

Je vous ai montré nos livres, je suis prêt à vous les remettre sous les yeux.

De votre côté, vous avez trop d'ordre pour ne pas écrire vos recettes et vos dépenses.

Je viens vous prier de nous apporter les registres où vous les écrivez ; nous les examinerons ensemble et je crois qu'en les examinant nous trouverons la solution.

Dans l'espoir que vous consentirez à cet examen, je me mets à votre disposition pour le jour que vous voudrez et vous prie d'agréer Monsieur, mes saluts empressés. M. Parigot »

Chapitre X : CHANGEMENT DE SIECLE ET BOULEVERSEMENTS FAMILIAUX

En 1901, Marcellin Parigot a la grande joie d'être grand-père. En effet, après 8 ans de mariage, son fils Louis Parigot vient d'avoir un petit garçon, prénommé Marcel.

Cette naissance tant attendue sera rapidement suivie 2 ans plus tard, par celle de Suzanne, puis l'année suivante par celle d'Yvonne et en 1906 par la naissance d'André, mon grand-père. Naissance guère désirée, puisqu'on s'amusera à surnommer André : "Tuilette".

Marcellin Parigot a 63 ans et Marie sa femme, en a 54. La maison est toujours chauffée tant bien que mal, par des cheminées et des poêles.

Est-ce pour améliorer le confort des employés de la Banque et l'accueil des clients, est-ce pour les venues éventuelles des bébés, est-ce pour leur propre confort, ou est-ce pour toutes ces raisons à la fois ? La décision d'installer un chauffage central est prise !

Cela ne va pas être une petite affaire.

Le choix de Marcellin Parigot s'est porté sur un système de chauffage par la vapeur à basse pression.

La chaudière est énorme : on peut encore l'admirer dans la cave, en partie enfoncée dans la fosse creusée à cette occasion. Il a fallu en effet creuser le sol de la cave de 1,90m en dessous du niveau d'alors, sur 2,80m de long et 1,50m de large, reprendre les fondations en profondeur et maçonner le tout.

La chaudière fonctionne au charbon. La cheminée sort de la cave dans la cour et monte par l'extérieur le long de la maison jusqu'au toit.

Seize radiateurs et leurs tuyaux sont répartis dans toutes les pièces et cabinets de toilette, jusque dans les chambres des domestiques.

Les travaux vont durer environ 2 mois et dès novembre 1902 la maison bénéficie du chauffage central.

Tous les matins vers 6h, le domestique allume la chaudière et vérifie les régulateurs et les niveaux d'eau. Ensuite vers 7h1/2 Marcellin Parigot lui-même, va vérifier les manomètres et les niveaux d'eau. S'il ne fait pas trop froid, on laisse la chaudière s'éteindre dans l'après-midi.

La chaudière fonctionnera ainsi jusqu'à la guerre de 1940, et ma tante Odile qui vient de refaire sa chambre a pieusement laissé à sa place, nettoyé et repeint, le dernier radiateur existant.

C'est aussi à peu près à cette époque que le téléphone fait son apparition à Brienon : pour la banque Moreau et Parigot, il faut faire le "4" ; c'est la sucrerie qui a eu le numéro "1".

Mais en juin 1903, toute la ville de Brienon va être secouée par la mort subite de Jules Moreau, l'associé et beau-frère de Marcellin Parigot, qui est âgé de 51 ans seulement.

C'est un homme estimé de tous, aussi bien dans ses activités professionnelles de banquier, que pour son dévouement dans le domaine social comme délégué cantonal, ou à la mutualité scolaire, ou comme Président de la société de secours mutuels.

En outre, il laisse une veuve et trois grands enfants : Paul Moreau a 25 ans, il est militaire, Léon Moreau a 23 ans et voudrait devenir Professeur d'Histoire, René Moreau a 17 ans, lycéen à Grenoble (chez Jules Priou), il se destine à la Médecine.

Ainsi Marcellin Parigot se retrouve seul à la tête de la Banque. Il assumera cette responsabilité très lourde pendant 3 ans, et c'est finalement son neveu Léon Moreau qui abandonnera tristement ses études d'Histoire pour devenir son associé à la Banque en remplacement de son père, en 1906.

*

Et en cette même année 1903, la ville va être déchirée par le déchainement de passions partisans et deux camps vont s'affronter sur la question des Religieuses enseignantes.

Chapitre XI : LE DEPART DES RELIGIEUSES

Il a toujours été dit dans la famille que Marcellin Parigot, Maire de Brienon, avait renvoyé les Religieuses de Brienon et qu'une partie de la population lui en avait féroce ment voulu au point de le brouiller lui et sa femme, avec certains parents et amis.

Mais il était impossible d'avoir des détails. Les uns racontaient cela avec gêne, d'autres avec un petit sourire, mais tous d'un air de dire : "ne remuons pas un passé explosif qui a laissé des traces indélébiles !"

C'est donc sur la pointe des pieds que j'ai mené mon enquête et j'ai pu constater que la rancune, côté catholique, est encore bien présente.

Voici les éléments que j'ai pu rassembler.

Il y avait à Brienon, en 1903, cinq religieuses appartenant à la Congrégation des Sœurs de Charité, Dominicaines de la Présentation de la Sainte Vierge, dont la Maison Mère se trouve à Tours. Parmi ces religieuses, la sœur Martina, religieuse hospitalière, s'occupait des malades indigents dans le vieil Hôtel-Dieu, et faisait les soins à domicile.

Son logement et sa nourriture étaient assurés par une rente fournie par une personne charitable.

Non loin de là, quatre religieuses institutrices s'occupaient d'un petit établissement privé pour filles ; l'école Jeanne d'Arc, qu'elles avaient fondée en 1880 et qui était composée d'une école primaire et d'une école maternelle où certaines élèves étaient pensionnaires.

Voici ce que l'une d'elles écrit à sa Mère Supérieure à Tours :

« Brienon, le 9 Avril 1903

Ma très Révérende Mère,

C'est fait ! Monsieur le Maire en personne, assisté de son secrétaire, est venu à onze heures et demie nous donner la lecture de l'arrêté. (...)

Nous avons un délai de trente jours. (...)

Monsieur le Doyen est très affligé, il dit qu'il ne peut se passer d'une école chrétienne. Pour vos filles soumises et affligées,

Sœur Anastase »

Les lettres suivantes en disent long sur l'affolement et la désolation provoqués par ce brusque renvoi.

En effet voilà ces pauvres femmes obligées de liquider en 30 jours, vaisselle, literie, mobilier, pianos, poêles de chauffage, provisions, et de trouver des remplaçantes laïques mais croyantes, pour assurer les cours et la surveillance des enfants jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ce genre d'expulsion eut lieu dans de nombreux endroits, et à Auxerre, le renvoi des Augustines du Saint Cœur de Marie, en est un autre exemple.

Le Maire de Brienon, Marcellin Parigot était républicain, fervent défenseur de l'enseignement laïc, et antiboulangiste déclaré.

Rien dans sa correspondance ne permet de dire s'il fut dreyfusard ou anti-dreyfusard. Il faisait partie des gens qui interdisaient qu'on parle de "l'Affaire", surtout en famille, car toutes les opinions y étaient certainement représentées : son beau-frère Jules Priou était militaire de carrière (Général depuis 1901), sa femme Marie et son beau-frère et associé Jules Moreau avaient reçu une solide éducation religieuse.

Mais qu'il ait été anticlérical, cela ne fait aucun doute !

Pour les Brienonnais l'expulsion des religieuses eut lieu sur ordre du Maire et il n'est donc pas très étonnant que les catholiques de Brienon lui aient tourné le dos, y compris certains parents et amis.

Marie Parigot, sa femme gardait beaucoup d'amertume de cette période qui avait semble-t-il bouleversé sa vie affective et sociale.

*

* *

VINS D'ALGÉRIE ROUGES & BLANCS
PUR JUS DE RAISIN

Vignobles à Pélissier, et Rivoli, près Mostaganem

Anciennement MOREAU-CHAUVISÉ

MOREAU, PARIGOT, PRIOU

Propriétaires

Briennon, le 20 Novembre 1909

Monsieur Courties huissier
à Cruzzy le Chatel (Yonne)

Nous vous serions obligés de nous
faire connaître le résultat des divers
recouvrements que nous avons confiés
à votre prédécesseur et dont nous
entretenait votre lettre du 2 Décembre
1907.

Recevez, Monsieur, nos saluts empressés.

Vous M. P. P.

L'un d'eux

Maurice Moreau

176

24 Nov, 1909



M. Courties,

La lettre ci-contre n'est pas
sans intérêt, étant donné que
je vous ai réglé moi-même, toutes vos
affaires en suspens dans mon étude, à
l'exception d'une seule concernant un
M. Gaudry que je vous réglerai d'ici
quelques jours.

Veuillez donc Consulter
vos Domaines.

Et vous lui
en dire bien des choses.
P. Priou

Chapitre XII : LES VINS "MOREAU-PARIGOT-PRIOU"

Les 80 hectares de vignobles achetés et plantés par Louis-Raphaël Moreau, se trouvent, nous l'avons vu, à Pélissier et Rivoli près de Mostaganem en Algérie. Ils sont exploités par Louis Priou, (frère du Général Jules Priou veuf d'Agathe) qui est Conseiller Général de Mostaganem, et qui est copropriétaire de ces vignobles. Ce qui explique la présence de son nom dans l'en-tête commercial.

Le vin et l'eau de vie sont fabriqués sur place, en Algérie. Les crus s'appellent "Vallée des Jardins" et "El Ouillis" pour les rouges, "El Nadour" et "Ambré" pour le blanc et le rosé.

Le vin part ensuite de Mostaganem conditionné en demi-muid c'est à dire en fûtaille d'environ 134 litres. Il voyage en bateau jusqu'à Marseille, puis en train jusqu'à Brienon, où il est stocké dans des fûts dont la contenance varie de 500 à 650 litres.

Puis il est livré aux acheteurs en "feuillette" (136 litres), ou en fût de 96 litres, ou en "pièce" (217 litres), ou en "foudre" ou en "quart". C'est l'acheteur qui doit se charger ensuite de mettre le vin en bouteille.

Comme le plus souvent c'est l'acheteur qui fournit le récipient à remplir, cela peut donner lieu à ce genre de mésaventure :

« Monsieur Thierry à Charmelieu »

Nous venons de goûter l'échantillon de vin que vous nous avez envoyé. Il n'y a pas à s'y méprendre, ce vin a un goût d'huile qui provient de ce que le fût en a contenu avant de contenir du vin. Contre ce goût il n'y a rien à faire.

Mais on s'y fait très vite et en somme, sauf ce goût, ce vin est beau, bon et salubre.

Consommez-le donc, personne n'en sera incommodé et vous nous le paierez ce que vous voudrez.

Veuillez agréer nos saluts empressés

Pour Moreau, Parigot et Priou, l'un d'eux Marcellin Parigot

"

Beaucoup d'acheteurs sont de la région, mais il en existe à Paris, à Vernon, dans l'Aube ou dans le Nord. Et chaque fois le vin fait le parcours en train. Le carnet de commande contient environ 1200 clients.

Il arrive que les conditions de transport nuisent à la qualité du vin, et les remèdes sont parfois surprenants :

« Monsieur André Darnay, à Vernon,

En réponse à votre lettre relative au vin blanc de Monsieur Lambin, ce vin a probablement été saisi par le froid durant son voyage. Veuillez donc dire à Monsieur Lambin qu'il le colle avec deux ou trois blancs d'œufs bien battus, le laisser une huitaine bien déposer, ce qui lui donnera entière satisfaction.

Avec nos remerciements, recevez Monsieur, nos salutations empressées ; Pour Moreau, Parigot et Priou, l'un d'eux :

Léon Moreau. »

L'année 1909 va donner un élan inattendu aux ventes de vin d'Algérie car toutes les vignes autour de Brienon ont gelé au printemps. Mais ce sera de courte durée, car des pluies torrentielles s'abattent sur la région. Et bientôt c'est la Seine qui connaît une crue exceptionnelle en janvier 1910. Nous nous souvenons tous des photos des barques circulant dans les rues inondées de Boulogne Billancourt, mais il est moins connu que l'Yonne à Joigny est, elle aussi, largement sortie de son lit. Il en va de même pour les agriculteurs de la région qui ont tous eu des récoltes catastrophiques et demandent des délais de paiement.

De toutes les façons, ces propriétés algériennes sont devenues trop difficiles à gérer. Louis Priou commence à avoir des "problèmes de mémoire" et ne parvient plus à s'acquitter parfaitement de toutes les formalités comptables et administratives. Il mourra d'ailleurs l'année suivante, seulement âgé de 70 ans.

En outre Louis Moreau, le Professeur de Médecine à Alger, beau-frère de Marcellin Parigot, est mort en 1908 et il faut sortir de l'indivision pour donner sa part d'héritage à sa veuve.

La décision est alors prise de vendre les vignobles. Puis le 1er septembre 1910, tout le stock de vin est vendu à Eugène Chauvisé, Négociant à Brienon.

Il en sera de même pour les 226 et 296 hectares de terres cultivées à Relizane dans la province d'Oran, qui seront vendues en 1911 après le décès de la veuve du Docteur Louis Moreau.

Voilà beaucoup de soucis en moins pour Marcellin Parigot qui, en 1912, a 74 ans et cherche sans doute à diminuer son activité. Il n'est plus Maire déjà depuis 4 ans puisqu'il a refusé de se représenter pour un 5ème mandat.

Beaucoup de personnes très proches sont mortes autour de lui ces dernières années. On se souvient du décès de son beau-frère et associé Jules Moreau mort en 1903 âgé de 51 ans. Or sa veuve, Louise Moreau meurt en 1908 à peine âgée de 55 ans. Sa sœur Marcelline est morte en 1907 peu de temps après la mort de son mari Louis Desbarres.

Il perd également on l'a vu, son beau-frère et sa belle-sœur Moreau à Alger. Et enfin son dernier beau-frère, Jules Priou meurt en 1913.

Son associé et neveu, Léon Moreau, a 32 ans en 1912. Ils ont donc 42 ans d'écart ! Léon Moreau n'aime pas beaucoup le métier qu'il fait, comme avant lui, son grand-père Louis Raphaël Moreau. Et comme lui, il traverse des crises d'abattement pendant lesquelles rien ne peut le sortir de sa tristesse.

Marcellin et Marie Parigot doivent donc se sentir un peu seuls, et attendre l'été avec impatience pour voir leurs quatre petits enfants avec leurs parents.

En effet Louis Parigot, en tant que magistrat fait partie des privilégiés qui, à cette époque, ont des vacances, puisque les tribunaux cessent leurs travaux pendant l'été.

C'est ainsi que début août 1911, toute la famille se retrouve dans la Villa "Les Peupliers" à Tréboul (Finistère). Il y a là, venus de Brienon, Marcellin et Marie Parigot avec leur domestique, ainsi que, venus d'Avesnes-sur-Helpe (département du Nord), Louis et Marie Parigot accompagnés de Marcel, Suzanne, Yvonne et André (mon grand-père) qui sont âgés respectivement de 10, 8, 6 et 5 ans, avec une domestique.

La villa a été louée pour un mois, à Monsieur Hyacinthe Parmentier, fabricant et négociant à Douarnenez de sardines à l'huile et autres conserves de poissons. Ce détail a son importance, car la femme de Marcellin Parigot était déjà à cette époque, une grande consommatrice de sardines à l'huile, et elle se les faisait expédier de Douarnenez.

C'est probablement de cette époque-là, que datent les premiers pique-niques au verger, qui faisaient la joie des enfants : on attelait la petite carriole à cheval et on y chargeait le déjeuner préparé par Ambrosine, les nappes blanches, la vaisselle, les verres, les couverts et les boissons ; les plus petits partaient dans la carriole avec Etienne le cocher, les plus grands suivaient à pied.

Mais toutes ces fêtes vont être interrompues par la guerre.

*

* *

Chapitre XIII : LA GUERRE DE 1914-1918

Au moment de l'assassinat de l'Archiduc héritier du trône d'Autriche à Sarajevo, le 28 juin 1914, cela fait déjà plusieurs années que tout le monde se prépare à une guerre. Chaque groupe attribue à l'autre des projets d'agression, mais persuadé qu'il est le plus fort, croit que les hostilités seront très brèves.

Dans l'entourage de Marcellin Parigot, un des premiers à partir au front est le Capitaine Paul Moreau, le frère de Léon et René Moreau. Il est tué le 28 mai 1915 et sa famille aura pour toute consolation de savoir que sa conduite héroïque lui a valu plusieurs citations. Il avait 37 ans.

Louis Parigot est mobilisé comme greffier dans un tribunal de Guerre, à Montreuil sur Mer. Sa famille a quitté Douai où ils ont emménagé depuis peu, et se réfugie tout d'abord à Brienon puis à Paris.

Les ouvriers qualifiés sont eux aussi devenus rares et la chaudière (à vapeur basse pression) de la maison, a besoin de réparations. Marcellin Parigot va d'abord s'adresser à L. Roche - Constructeur, dont l'en-tête précise qu'il s'occupe de "*chauffage central, serrurerie en voitures et bâtiments, pompes de tous systèmes, moteurs industriels, cycles et automobiles, électricité force et lumière, soudure autogène*". Et voici ce que Monsieur Roche répond :

« Bassou, le 19 Juin 1917

Monsieur Parigot, à Brienon,

En réponse à votre honorée du 18 courant, je suis très embarrassé pour vous donner une certitude. Je désirerais vous être agréable en vous promettant de faire la réparation dont vous m'entretenez et je crains de ne pouvoir tenir ma promesse. Deux des fils qui me restaient viennent d'être incorporés, je n'ai plus qu'un ouvrier et deux apprentis et beaucoup de travaux en cours - l'absence des mécaniciens et maréchaux des environs me met dans l'obligation de pourvoir aux réparations des machines agricoles de la région. L. Roche – Constructeur »

Alors Marcellin Parigot prend le parti d'écrire à Paris, aux établissements Leroy qui ont fabriqué et installé la chaudière, et voici la réponse :

« Paris, le 21 Septembre 1917

Monsieur Parigot, à Brienon,

..... nous n'avons pas d'ouvrier à envoyer en Province, tous ceux qui seraient capables d'effectuer ce travail étant mobilisés et ne pouvant par conséquent pas sortir de l'usine ; Etablissements Leroy »

La décision est donc prise de démonter la chaudière, de la sortir de la cave et de l'expédier par le train, à Paris, ce qui est réalisé le 26 septembre. Elle repart de Paris, le 10 novembre, accompagnée de colis, pour un poids total de 430 kilogrammes, et finit par revenir à Brienon à la fin du mois de novembre.

*

C'est alors que la guerre va prendre un tournant dangereux : le 15 Décembre 1917, les bolcheviks et leur leader Lénine, portés au pouvoir par la "Révolution d'Octobre", signent un armistice avec l'Allemagne. Les meilleures troupes allemandes du front oriental sont alors envoyées sur le front ouest et l'armée allemande, pour la 1ère fois en supériorité numérique, enfonce la défense alliée en Champagne, atteint Château-Thierry à 80 km de Paris et commence à franchir la Marne en direction de la Capitale.

Marcellin et Marie Parigot ont quitté Brienon et sont à Paris le 23 Mars 1918, lorsqu'ils entendent tonner "la Brosse Bertha", l'énorme canon des allemands.

Ils repartent donc aussitôt avec leur fils et leur belle fille Louis et Marie Parigot accompagnés de leurs quatre enfants et vont se réfugier près d'Orléans, au chez des amis. Finalement c'est l'utilisation intensive des chars Renault, de création récente, et l'arrivée massive des Américains, qui redonnent l'avantage aux Français et leurs alliés et les Allemands reculent. Par ailleurs les alliés des Allemands connaissent des revers, cessent les combats, et signent des armistices séparés.

L'Allemagne capitule et l'armistice est signé le 11 novembre 1918.

Brienon compte ses "morts au Champ d'Honneur" : il y en a 96. Dans la famille Soliveau, six frères étaient mobilisés : quatre ont été tués au combat, les deux autres sont morts des suites de leurs blessures. La municipalité décide alors de débaptiser la rue du Seau, où est née cette famille, pour lui donner le nom de Rue des Frères Soliveau.

Partout en France, la disparition de centaines de milliers de jeunes paysans va accélérer le vieillissement du monde rural et précipiter le déclin des campagnes.

Les conséquences économiques de la guerre sont énormes : les régions industrielles et agricoles les plus riches ont été dévastées, 200 000 maisons sont détruites, 3 millions d'hectares cultivés sont hors d'usage, des centaines de kilomètres de routes, de voies ferrées, de ponts, sont inutilisables.

En outre la guerre a coûté très cher. Alors on a fait beaucoup d'emprunts et surtout on a fait marcher "la planche à billets" et l'inflation fait son apparition. C'est un phénomène nouveau, complètement inconnu, qui ruine rentiers et épargnants. Tous les prix ont au moins doublé ce qui rend la vie encore plus difficile aux familles vivant sur des petits salaires.

L'ensemble des valeurs élaborées au XIXe siècle sur lesquelles reposaient les sentiments de supériorité et de certitude des Européens, a été anéanti par la "boucherie" de 1914-1918. Deux notions fondamentales en particulier volent en éclat : la croyance en une amélioration continue grâce aux bienfaits de la science et de la raison, la foi en une société toujours plus juste.



Marcellin Parigot 1918

Chapitre XIV : LES DERNIERES ANNEES

En 1918, Marcellin Parigot a 80 ans.

Lui qui a tellement cru aux valeurs républicaines, qui pensait en 1889 que ce serait le rayonnement de la République sur les peuples voisins qui assurerait la revanche de 1870, qui a inculqué à son fils que "l'instruction et l'intelligence sont pour les peuples comme pour les hommes un des moyens les plus sûrs pour triompher", qui lui écrivait en 1893 que "c'était sous le meilleur ciel du monde qu'il vivait", on peut imaginer dans quel état d'esprit il sort de cette guerre.

Mais le découragement ne fait pas partie de son tempérament et la vie va reprendre son cours.

Marcellin Parigot s'est retiré de la banque en 1917 et Léon Moreau a réinstallé ses bureaux rue Benoit, près de la maison de la Place du Marché. Maison dans laquelle Jeanne Moreau, sa femme, vient d'ailleurs de mettre au monde un deuxième enfant : Jean Paul.

Les travaux vont comporter également une innovation remarquable : le branchement électrique.

La ville de Brienon désireuse d'abandonner l'éclairage public au gaz, devenu trop coûteux en raison de la destruction des mines de houille par la guerre, vient en effet de se brancher sur l'usine électrique de la Caillotte. L'hôpital hospice ne tarde pas à demander son rattachement, ainsi que quelques particuliers tels que Marcellin Parigot qui aura son compteur électrique en 1920.

Marcellin Parigot, fidèle à ses convictions et bien déterminé à se tenir au courant, s'est abonné à "Le Matin", grand quotidien national à gros tirage, et à "Le Bourguignon", "le journal de la Démocratie Radicale Socialiste".

Il possède aussi un appareil récepteur de T.S.F pour lequel il a été obligé de faire la déclaration suivante :

« Je soussigné Parigot Marcellin, propriétaire à Brienon sur Armançon, de nationalité française, déclare être en possession d'un poste radioélectrique de réception privé, pour l'utilisation duquel je m'engage à me soumettre, sans aucune réserve, à toutes les dispositions réglementaires intervenues ou à intervenir en matière d'établissement et d'usage de postes radiophoniques privés. »

Destination du poste, but poursuivi par le déclarant : recevoir les bulletins météorologiques, concerts, etc...

Position exacte du poste : dans ma propriété sise à Brienon sur Armançon (Yonne), rue de la Poterne.

Description sommaire du poste : antenne tri filaire, appareil à quatre lampes".

Déclaration adressée au Directeur des Postes, Télégraphes et Téléphones du Département de l'Yonne, qui donnera l'autorisation moyennant le paiement de 10 francs par an.

L'impôt sur le revenu a fait son apparition pendant la guerre, afin de faire participer tout le monde à l'effort de guerre.

Avec son civisme habituel, Marcellin Parigot ne s'y est pas soustrait :

Aucune source spécifiée dans le document actif.

Janvier 1918

Monsieur le Contrôleur des Contributions directes à Joigny

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien répondre aux questions ci-dessous, en vue de l'établissement de ma prochaine déclaration d'impôt sur le revenu.

J'ai vendu dans l'année écoulée un lot d'arbres pour 6 600 Francs. Ils avaient environ 40 ans. Quelle est la base et la somme que je dois attribuer au revenu de 1917 ?

Même question relativement à un autre lot de 30 ans d'âge, vendu 700 Francs ?

J'estime à 800 Francs la valeur locative de la maison que j'habite et qui m'appartient et j'ai l'intention de la faire figurer pour cette somme dans la colonne "Revenus des propriétés bâties". Est-ce bien ?

Veuillez agréer Monsieur, mes remerciements et mes saluts empressés. Marcellin Parigot

Ces lettres montrent la place importante des plantations d'arbres dans le patrimoine de Marcellin Parigot.

Il possède beaucoup de morceaux de terrains, sous forme de prés d'embouche ou de labours, loués à des fermiers.

Il possède aussi des bois, comme "le Bois Manceau" (8ha 42a), ou "la Garenne" (9ha), qui servent de lieux de chasse pour des particuliers locataires, et dont la surveillance est assurée par un garde-chasse. Dans ces bois, les charbonniers viennent parfois faire le charbon de bois sur place, lorsque les saules et les acacias sont bons à couper.

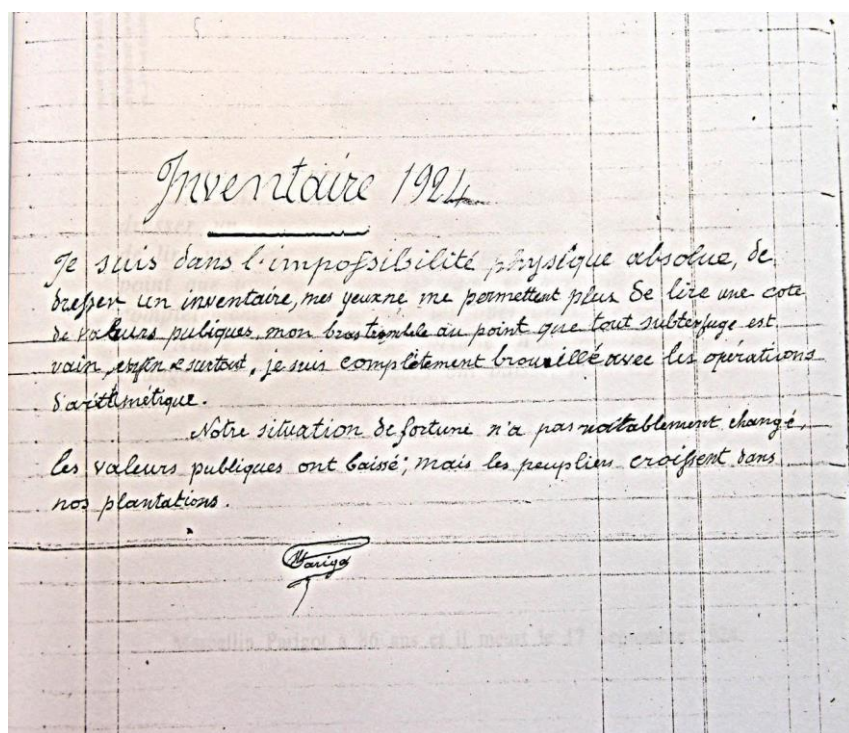
Mais sa grande fierté ce sont ses plantations d'arbres. Il y a les plantations de pins et de sapins qui en 30 ans donnent des poteaux de mine ou des poteaux télégraphiques, et il y a les peupliers. Si leur prix de vente semble stable, leur rapport a baissé de presque la moitié, à cause de l'inflation, mais ils se vendent bien.

Malgré son grand âge, Marcellin Parigot continue à s'en occuper de très près, ce qui consiste à aller sur place, à pied le plus souvent, vérifier l'état des clôtures, s'assurer de la bonne santé des jeunes arbres et faire remplacer ceux qui sont morts, décider le moment de la coupe, chercher des acheteurs, faire couper, enlever, puis faire replanter.

Mais brutalement, en 1923, lui qui depuis 56 ans a toujours tenu son "Livre des Inventaires" avec clarté et précision, établissant chaque année scrupuleusement son bilan, faisant ressortir ses pertes ou ses bénéfices, recopiant de son écriture ferme et ornée toute la liste de ses actions et leur valeur, commence à être atteint de tremblements et se voit contraint de tracer des lignes pour guider ses alignements de chiffres.

Et sur la page suivante, la dernière, on peut lire ceci, écrit de sa main :

Inventaire 1924



« Je suis dans l'impossibilité physique absolue, de dresser un inventaire, mes yeux ne me permettent plus de lire une cote de valeurs publiques, mon bras tremble au point que tout subterfuge est vain, enfin et surtout, je suis complètement brouillé avec les opérations d'arithmétique.

Notre situation de fortune n'a pas notablement changé, les valeurs publiques ont baissé, mais les peupliers croissent dans nos plantations. M. Parigot. »

Marcellin Parigot a 86 ans et il meurt le 17 septembre 1924.

ARTICLE PARU DANS LE JOURNAL "LE BOURGUIGNON" le 24 Septembre
1924

M

Madame PARIGOT,
Monsieur LOUIS PARIGOT, Substitut du Procureur de la République près le
Tribunal de la Seine et Madame LOUIS PARIGOT,
Messieurs MARCEL et ANDRÉ PARIGOT, Mesdemoiselles SUZANNE et YVONNE
PARIGOT,
Monsieur et Madame HENRI PRIOU; Monsieur LÉON MOREAU, banquier,
Madame LÉON MOREAU et leurs enfants, Monsieur le Docteur RENÉ MOREAU,
croix de guerre, Madame RENÉ MOREAU et leurs enfants; Monsieur JEAN MOREL,
Professeur agrégé de l'Université, Madame JEAN MOREL et leurs enfants;
Monsieur JEAN DE LA MAISONNEUVE, Ingénieur Civil des Mines, Madame
JEAN DE LA MAISONNEUVE et leurs enfants,
Madame VICTOR DE LA MAISONNEUVE, ses enfants et petits-enfants; Madame
LÉON COUTURAT et ses enfants; Madame CORDIER, ses enfants et petits-enfants,
Les Familles PARIGOT, BROT, DARNAY, DANTARD-DARNAY, RENOULT,
RAIS, DELIGNE, MOREAU, BEZANÇON et AUTUN

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent
d'éprouver en la personne de

Monsieur Marcellin Denis Parigot

Ancien Banquier,
Ancien Maire de Briennon-sur-Armançon.

leur époux, père, beau-père, grand-père, oncle, grand-oncle et cousin, décédé
à Briennon-sur-Armançon, le 17 Septembre 1924, dans sa 87^{ème} année.

IMP. VILTARD-DROMINY. — BRIENNON.

BRIENNON. - Les obsèques d'un ancien Maire.

Les obsèques civiles de M. Marcellin Parigot, ancien Maire de Brienon, président honoraire de la Société de secours mutuels des sapeurs-pompiers, ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance composée surtout de Brienonnais, qui avaient tenu à rendre les derniers devoirs à l'ancien magistrat municipal qui, pendant seize ans, de 1892 à 1908, apporta à l'administration de leur petite ville autant d'habileté que de dévouement.

Le Conseil municipal avait décidé de donner à la cérémonie un caractère officiel, en invitant à se joindre au cortège, qui se forma place de l'Hôtel de Ville, les maires du canton, les délégations des sociétés locales, dont M. Parigot était membre honoraire, les commissions administratives du Bureau de bienfaisance et de l'hôpital-hospice, les administrateurs de la Caisse d'Epargne, les membres du comité de la Bibliothèque communale et les fonctionnaires.

Les enfants des écoles publiques, malgré l'intérêt tout particulier que leur avait toujours manifesté M. Parigot, n'avaient pas pu, à cause des vacances et de l'absence de leurs maîtres et maîtresses, prendre rang dans ce cortège où leur place était toute indiquée.

A 2 heures et demie, se trouvaient réunies, rue de la poterne, désormais rue Marcellin Parigot, plus d'un millier de personnes qui allaient suivre jusqu'au cimetière les restes mortels de l'homme qui venait de s'éteindre dans sa 87ème année, après avoir su acquérir leur respectueuse sympathie et mériter leur reconnaissance.

Et quand le cortège se déroule dans un silence impressionnant, car dans ses dernières volontés, M. Parigot avait manifesté le désir que ses obsèques se fissent dans la plus grande simplicité, sans musique et sans éclat, le spectacle de la foule recueillie est vraiment imposant.

Derrière les drapeaux et les bannières des sociétés qui s'avancent en tête du cortège, on remarque deux superbes couronnes offertes par la ville de Brienon à son ancien Maire, et par la caisse de secours des sapeurs-pompiers à son ex-président.

Suivent les délégations de la Société de secours mutuels des hommes et de l'Union musicale.

Avant le corbillard marche entre deux gardes et président de la cérémonie, le maire actuel, M. Drominy, ceint de son écharpe.

Le char funèbre, qui disparaît littéralement sous les gerbes de fleurs et les couronnes mortuaires, s'avance entre une double haie de sapeurs-pompiers et de gymnastes de la Sentinelle.

Quatre amis du défunt, M. Berry, ancien commerçant, M. Pain, notaire honoraire, M. Viette, ingénieur, propriétaire du Château de Brienon, et M. le docteur Ardillaux, maire de Bussy-en-Othe, tiennent les cordons du poêle.

Le deuil est conduit par Mme Veuve Parigot, et son fils, M. Louis Parigot, substitut du procureur de la République, à Paris, assistés de nombreux parents.

Derrière, vient le cortège officiel, dont le Conseil municipal, accompagné de plusieurs maires du canton, forme la tête. Ce cortège est suivi de la foule qui tout à l'heure encombra la rue et forme maintenant une longue colonne qui semble interminable.

Mais le cercueil a été déposé au milieu du cimetière, dans le carrefour formé par les deux larges allées centrales, emplacement assez vaste pour que la famille, les sociétés et de nombreuses personnes puissent se ranger autour.

M. Lagisquet, au nom de la Société de secours mutuels des sapeurs-pompiers dont il est le président, prend la parole en ces termes :

-Au nom de la Société de secours mutuels des sapeurs-pompiers de Brienon, au nom de la section des sapeurs-pompiers, j'adresse notre suprême adieu à M. Parigot qui a été président de notre société pendant 37 ans. Son grand âge seul l'a forcé de quitter cette fonction en laquelle il s'est si fortement dévoué.

Dans le dernier adieu que nous lui adressons, nous voulons tâcher de mettre toute l'émotion douloureuse que nous ressentons et toute la simple et vraie reconnaissance dont notre cœur est capable.

Nous prions Mme Parigot et sa famille de bien vouloir agréer nos condoléances émues et respectueuses.

M. Drominy, en tant que maire de Brienon, prononce le discours suivant dans lequel il s'efforce d'exalter les mérites de l'administrateur dévoué qu'a été M. Parigot :

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la ville de Brienon, en deuil depuis que s'est éteint le fils d'adoption qui a consacré à sa prospérité seize des meilleures années de sa vie, j'apporte ici, dans cette cérémonie suprême, le témoignage d'admiration reconnaissante de tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont été appelés à juger et surtout à profiter de l'œuvre véritablement remarquable qu'a su accomplir l'administrateur désintéressé et dévoué que s'est montré M. Marcellin Parigot.

Issu d'une des plus honorables familles de Champlost, où il est né le 10 mars 1838, M. Marcellin Parigot chercha de bonne heure à remplir, dans la société, le rôle utile assigné à chacun de nous. Doué d'une force de volonté peu commune qui l'aida à développer une aptitude favorable à l'exercice d'une profession commerciale, il acquit bientôt l'expérience qui lui permit d'envisager avec confiance un avenir qui s'ouvrait devant lui plein de promesses. Il résolut alors de fonder une famille, et appuyé sur une compagne dévouée, qui fut pour lui durant sa vie longue et particulièrement bien remplie, une épouse qui sut le comprendre et faciliter sa tâche, il put se laisser aller à son inclination naturelle, qui l'entraînait à faire profiter les autres des qualités dont il était doué et qu'une bonté native lui commandait de mettre à la disposition de ses semblables moins favorisés par la destinée.

C'est dans ces dispositions d'esprit et de cœur qu'il vint se fixer dans notre petite ville, dont il devait faire son séjour de prédilection, en y dépensant largement les trésors de générosité dont son âme était remplie, ne pouvant être réellement heureux que lorsqu'il avait contribué efficacement au bonheur des autres.

Il n'est donc pas étonnant qu'il ait songé, un jour, de faire de Brienon une petite ville de laquelle aurait disparu tout ce qui est contraire à la santé morale et physique de ses habitants, en détruisant toutes les vieilles reliques d'un passé qui avaient eu sans doute leur heure de gloire, mais qui ne convenaient plus à un pays ou à une société en progrès constant, sans cesse transformés par des inventions ou des découvertes nouvelles dont, sous peine de recul, il faut tirer un profit immédiat.

Pour réaliser ces intentions et hâter l'éclosion d'un projet qui ne pouvait rester en rêve si l'on voulait qu'il fût suivi d'un effet bienfaisant, il fallait briguer les suffrages des électeurs et les convaincre que ce n'était pas dans un intérêt personnel, ni pour une vaine satisfaction d'amour-propre qu'on descendait dans l'arène électorale; que c'était, au contraire, dans un but d'altruisme bien compris qu'on consentait à abandonner la tranquillité dont on jouissait et à risquer d'encourir les critiques désobligeantes et les reproches sans fondement.

M. Parigot sut trouver, pour accomplir cette besogne, qui fait quelquefois reculer les hommes d'un tempérament résolu, dans la volonté énergique qui était la sienne, la force de résoudre la difficulté.

D'ailleurs, les qualités dont il avait déjà fait preuve depuis qu'il entretenait avec les électeurs des rapports toujours bienveillants, facilitèrent une solution qui devait être favorable à tous.

En avril 1886, M. Marcellin Parigot était élu conseiller municipal de Brienon, et six ans après, en mai 1892, la confiance de ses concitoyens qui avaient pu apprécier en même temps que la fermeté de ses convictions républicaines, son ardeur à défendre le bien public menacé et à prendre la tête du mouvement démocratique, l'investissait des fonctions de maire de Brienon, fonctions qui allaient lui permettre de faire passer de la théorie dans la pratique ses conceptions qui étaient le résultat de ses observations et de ses réflexions.

Convaincu que le mal est presque toujours la rançon de l'ignorance ou d'une éducation incomplète ou mauvaise, il prit toutes les mesures nécessaires pour favoriser l'œuvre de l'école laïque en soutenant les efforts des maîtres et en encourageant les progrès intellectuels et moraux des élèves, qu'il savait intéresser à l'accomplissement de leur devoir de toutes sortes de façons, consentant, pour cela, des sacrifices pécuniaires importants, qu'il se félicita d'avoir faits, car il en avait constaté les effets bienfaisants. Il se réjouissait franchement des succès remportés par les écoles de Brienon dans les différents concours et examens et il était vraiment heureux de ce que les jeunes filles pouvaient recevoir ici, dans un cours bien dirigé et analogue au cours complémentaire actuel, une éducation suffisamment complète pour conduire certaines d'entre elles à des situations honorables et enviées.

Il aurait vivement désiré qu'il en fût de même pour les garçons, mais il se heurta à de telles difficultés qu'il dut renoncer à la création d'une école primaire supérieure qui aurait cependant rendu à la population les plus grands services. Il dut se contenter, faute de mieux, du cours municipal de dessin qui a donné et peut donner encore, s'il est bien compris, d'excellents résultats. Il veilla surtout à ce que la fréquentation de l'école qu'une loi avait rendue obligatoire, soit assurée; et pour cela, il fonda la Caisse des écoles, le Fourneau économique scolaire et l'Ouvroir municipal, toutes institutions qui avaient pour but de venir en aide aux parents pauvres et chargés de famille, en les faisant profiter de secours divers, qui suppléaient, dans une certaine mesure, aux salaires de ceux de leurs enfants qu'ils étaient forcés par la misère de placer trop jeunes dans l'industrie ou dans l'agriculture.

Le soulagement des misères physiques dont souffraient malheureusement trop de nos concitoyens fut tout de suite l'objet de ses préoccupations, et pour améliorer l'état sanitaire de la ville qui laissait énormément à désirer, principalement parce que ses habitants n'avaient pas à leur disposition l'eau potable qui doit être la base de toute alimentation saine et hygiénique, M. Marcellin Parigot entreprit l'œuvre capitale qui lui a attiré et lui attirera la reconnaissance de tous ceux qui en ont profité, en profitent et en profiteront longtemps encore après lui, reconnaissance qui se manifeste aujourd'hui par l'assistance nombreuse qui a tenu à lui rendre les derniers hommages.

Ce que le projet de captation des eaux de la source de Champlost a causé à M. Parigot de fatigues, d'ennuis et de tracasseries, seuls peuvent le savoir ceux qui étaient à ses côtés et lui prêtaient une collaboration active; seuls aussi peuvent le concevoir ceux qui, appelés à assurer la continuation de son œuvre, sont obligés de consulter l'énorme dossier qu'il a fallu constituer et qui s'est grossi de toutes les pièces administratives et judiciaires qu'ont fait naître les oppositions et les difficultés de toutes sortes, qu'il a rencontrées. L'exécution d'un pareil travail eût certainement suffi pour mettre M. Parigot hors de pair comme administrateur de mérite ; mais là ne se bornent pas encore ses titres à la reconnaissance des Briennais. L'hygiène des rues fut, d'après ses ordres, considérablement améliorée par la réfection des chaussées avec bordures de trottoirs et caniveaux ; l'écoulement des eaux pluviales et des eaux usées rendu plus facile, en empêcha la stagnation et, par suite supprima les émanations putrides si nuisibles à la santé.

Malgré ces améliorations de première importance, si les maladies qui atteignent nos concitoyens sont considérablement diminuées ou atténuées dans leur violence, elles n'ont pas complètement disparu, et l'attention d'un administrateur de la valeur de M. Parigot devait s'arrêter souvent sur les moyens de les combattre avec efficacité, et conséquemment, sur les mesures à prendre pour que les services hospitaliers trop à l'étroit dans un endroit mal placé, puissent être rendus plus parfaits.

Il eut la bonne fortune, ainsi qu'il le disait lui-même, de recevoir, un jour, la visite du mandataire de feu Mme Normand, encore une de nos bienfaitrices que nous n'honorerons jamais trop, qui venait l'entretenir du projet qu'avait conçu cette femme de bien, d'installer ces services dans de nouveaux bâtiments construits d'après les dernières données de la science médicale moderne, sur un vaste emplacement situé en dehors de l'agglomération et réunissant les conditions désirables pour que l'hygiéniste le plus scrupuleux ne puisse faire aucune objection.

Par ce que je vous ai dit du caractère de M. Parigot, vous concevez tout de suite qu'il se mit à la disposition de la femme généreuse qui voulait, comme lui, le soulagement de ceux qui souffrent, qu'il favorisa autant qu'il était en son pouvoir la réalisation des conceptions humanitaires qu'on soumit à son examen, et qu'il encouragea de toute son autorité l'exécution de l'œuvre importante que Mme Normand eut la sage pensée de confier à un homme qui tint à l'honneur de faire de l'hôpital de Brienon un établissement digne de sa bienfaitrice.

Pardonnez-moi d'être entré dans ces détails qui m'ont paru nécessaires, mais qui vont peut-être m'obliger de passer plus rapidement sur certains points de l'administration de M. Parigot qui ne sont cependant pas à dédaigner, car le maire modèle qu'il a été n'a laissé en souffrance aucun des services soumis à sa vigilance.

Il me faudrait signaler le soin qu'il prit de doter le territoire communal de chemins bien entretenus pouvant faciliter l'exploitation rationnelle et méthodique des propriétés, d'où notre population agricole tire des produits plutôt abondants et rémunérateurs.

Il me faudrait parler encore de tout ce qui est relatif aux embellissements et à la bonne tenue de notre petite cité dont le charme attire bon nombre de touristes ; de tout ce qui est de nature à procurer à ses habitants les distractions propres à occuper agréablement leurs loisirs, entre autres de la réorganisation de la Bibliothèque communale, des encouragements donnés à l'Union musicale et à la Sentinelle Brienonnaise.

Et si je peux passer sous silence ce qu'a fait M. Parigot pour notre subdivision de sapeur-pompier, puisque son successeur à la présidence de sa caisse de secours a tenu à lui rendre à ce point de vue un hommage spécial, je dois dire au moins que sous le rapport budgétaire et financier, la ville de Brienon a été, pendant les seize années qu'il a géré la comptabilité communale, entre les mains d'un maître expert en questions financières et qu'il a su ménager dans toute la mesure du possible les intérêts des contribuables.

Veillez m'excuser si, involontairement, j'ai laissé dans l'ombre quelques points de la vie administrative de M. Parigot, mais je suis persuadé que ce que j'en ai dit a suffi pour rappeler à vos mémoires les bienfaits dont nous lui sommes redevables, et pour développer dans vos cœurs les sentiments de reconnaissance et d'admiration que nous éprouvons pour sa mémoire.

Vous approuverez donc, j'en suis certain, la décision qu'a prise avant-hier le Conseil municipal dont je suis l'interprète, de perpétuer le souvenir de cet homme de bien,

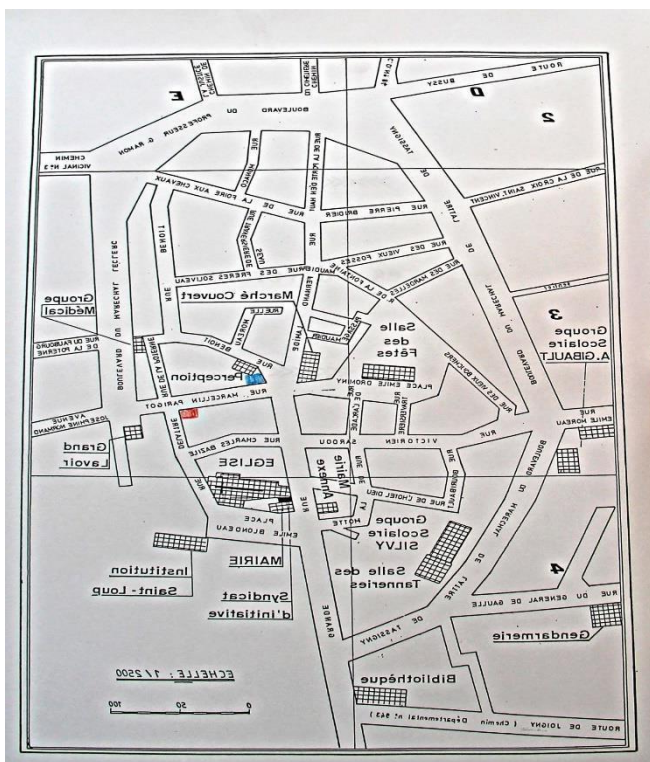
en donnant son nom à la rue qu'il habita et qui fut témoin, si je puis ainsi parler, des démarches nombreuses qu'il fit dans l'intérêt de la ville de Brienon.

Permettez-moi maintenant, après avoir prié sa veuve, son fils et tous les membres de sa famille de vouloir bien agréer l'expression sincère et attristée de nos respectueuses condoléances, d'adresser au meilleur d'entre nous l'adieu suprême, en ces termes qui viennent du plus profond de mon cœur :

Cher Monsieur Parigot, vous avez eu l'existence la plus digne et la mieux remplie; vous nous avez donné les plus beaux exemples de probité, de loyauté et de civisme; vous avez montré toujours la plus grande fermeté dans vos opinions et dans vos croyances tout en vous inclinant devant celles des autres; vous vous êtes souvent effacé pour garder la modestie du véritable homme de mérite dont la valeur morale est indiscutable; vous avez consacré toutes vos facultés à rendre plus parfaite l'existence de ceux qui ont vécu autour de vous. Nous vous sommes reconnaissants de tout ce que vous avez fait pour nous, et nous n'oublierons jamais ce que nous vous devons.

Dormez donc en paix votre dernier sommeil dans ce lieu où vous vous êtes souvent recueilli, et où nous viendrons nous incliner sur votre tombe pour nous inspirer des principes qui furent votre guide dans la vie.

Ce discours terminé, les assistants viennent, après les membres de la famille, déposer sur le cercueil de celui à qui on vient de rendre l'hommage suprême, la fleur du souvenir, puis ils se retirent lentement, vivement impressionnés par cette cérémonie réellement émouvante dans sa simplicité.



Plan de Briçon sur Armançon (1998)

- 1755 -

Nicolas PARIGOT 1732-1769

Geneviève GODARD 1739-

Jean BAUDOUIN 1737-

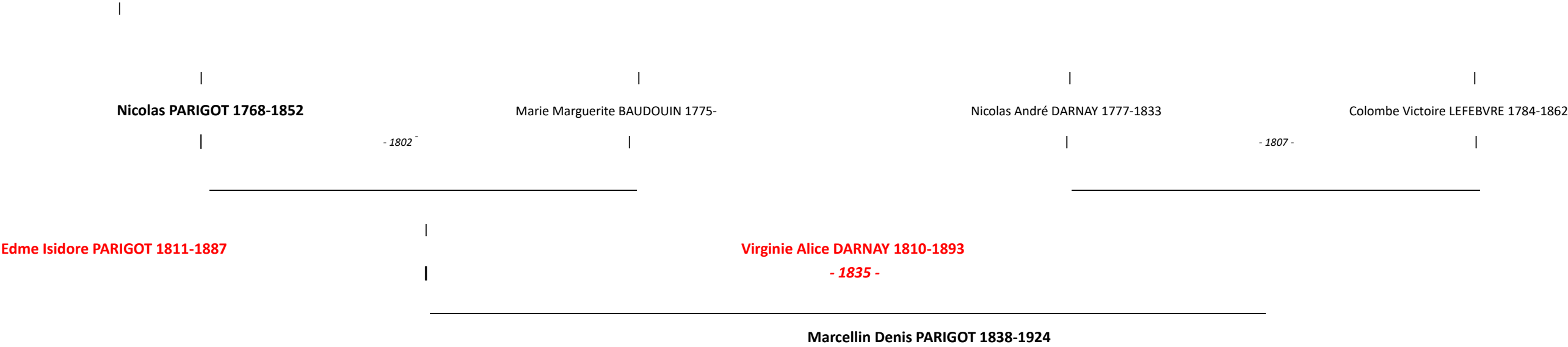
Marie Madelaine DELAGNEAU
1735-

Nicolas André DARNAY

Emerentienne CORNU

Emé
LEFEBVRE

Marie Elizabeth Victoire
DENIS 1757-1847



Descendants de Marcellin Denis PARIGOT

Marcellin Denis PARIGOT 1838-1924
&₁₈₆₈ Sophie Anne Marie MOREAU 1847-1939

|

|

|

Louis Marcel Victor PARIGOT 1869-1939
&₁₈₉₃ Marie Marguerite BEZANÇON 1873-1962

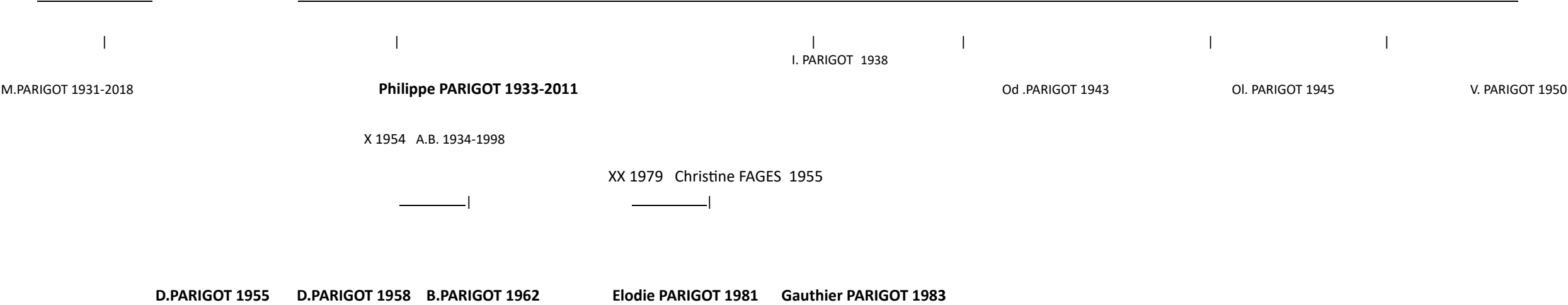


Suzanne PARIGOT
1903

Marcel PARIGOT
1901-1976

Yvonne Lucie Paule PARIGOT
1905-2007

André PARIGOT 1906-1992 & Yvonne CONTE 1912-1998



CONCLUSION

Une fois n'est pas coutume, je parlerai brièvement de moi ; étant toujours une « Parigot », je reste dans le sujet !

Lorsqu'après un parcours atypique, initialement scientifique et médical en tant que chirurgien-dentiste puis cheminote en tant qu'aiguilleur et chef de gare pendant 10 ans à la SNCF, j'ai choisi de revenir à mes premières passions, dans un cursus cette fois-ci très littéraire : la Généalogie et l'Histoire des Familles, mes proches n'ont pas réellement été surpris !

Déjà lycéenne, j'étais passionnée de génétique familiale, les groupes sanguins et facteurs rhésus ainsi que les génogrammes systémiques, toute la famille est passée au crible !

Une des mes tantes m'a dit une belle phrase que je partage avec vous : **« Au contraire, ton parcours est très cohérent, la généalogie est à la recherche de « racines » qu'il faut « extraire » pour pouvoir « aiguiller » les notaires (ou les particuliers) dans la bonne direction. Des petites aiguilles du dentiste aux grands aiguillages de la SNCF, tu te lances dans des recherches généalogiques que tu dérouleras de fil en aiguille... »**

Cette expérience inédite pour moi de rédaction d'un mémoire a été une source d'enrichissement personnel, qui je l'espère, vous a également apporté de l'intérêt et du plaisir dans la lecture ;

Depuis plus de deux siècles, la maison de Brienon a réuni la famille, Marcellin serait sans doute très fier de savoir que la 6^e génération s'y retrouve encore chaque année pour le 14 juillet et que petits et grands profitent du verger.

Des 6 enfants héritiers, mon père n'est plus et depuis son décès en 2011, le lien familial s'était délité, sans aucune fâcherie mais un éloignement, chacun gardant pour lui sa tristesse.

Parler de Marcellin était une évidence pour moi, je transmettais à mon tour l'histoire que mon père m'avait racontée.

C'est ma façon de lui rendre hommage.

Mais « travailler » sur sa famille réserve bien des surprises puisque j'ai appris par hasard que 2 de mes 3 frères aînés ainsi qu'une de mes tantes ainsi que mon oncle étaient aussi passionnés de généalogie...et le lien familial s'est renoué avec beaucoup d'émotions.

« Travailler » sur sa famille, contrairement à ce que l'on pourrait penser est finalement aussi difficile voir sans doute plus que sur un couple inconnu pour lequel l'affect n'entre pas en jeu.

Il y a eu aussi des moments douloureux, des questionnements sur ce transfuge de classe avec Marcellin, le fils d'Edme. Les lettres de Marcellin à son fils Louis sur ses fautes d'orthographe et ses notes en latin montrent un niveau d'exigence élevé, qui est devenu transgénérationnel.

Pour l'anecdote et qui pourtant à toute son importance, mon père avait fait une grande école d'architecture à Paris, il était excellentement doué mais mon grand-père paternel, André estimait que « dessiner était un métier de clown » et a prié mon père de se destiner à un métier « digne de ce nom » (et donc dans la lignée « Parigot »).

A 49 ans, mon père a donc repris ses études à l'IFP (Institut Français du Pétrole) pour devenir ingénieur pétrolier puis Président Directeur Général du groupe Total en Norvège où nous sommes restés plus de 6 ans en expatriation de 1986 à 1992.

A mon tour, mon rêve, après une visite à l'observatoire du Mont Aigoual dans le Gard, était de devenir météorologiste, cela nécessitait un excellent niveau en mathématiques et le concours d'accès ouvert à 800 candidats n'en retenait que 8... Donc plus sélectif encore que médecine...

Mon père s'était promis de me laisser choisir mon chemin professionnel mais « l'hérédité de l'excellence » a eu raison de ses bonnes intentions, il était hors de question que sa fille ait la tête dans les nuages !

Et c'est ainsi que j'ai voulu devenir médecin généticien. J'ai réussi le concours de médecine mais je suis rentrée dans le cursus de Chirurgie Dentaire ayant un arrière-grand père médecin-colonel qui a été affecté, un temps, dans un dispensaire de cheminots pour soigner les blessés pendant la première guerre mondiale.

La suite est une autre histoire...

Parce que la « magie » de la généalogie c'est que dans chaque histoire il y a une autre plus petite histoire, un peu comme les poupées gigognes russes...

REMERCIEMENTS

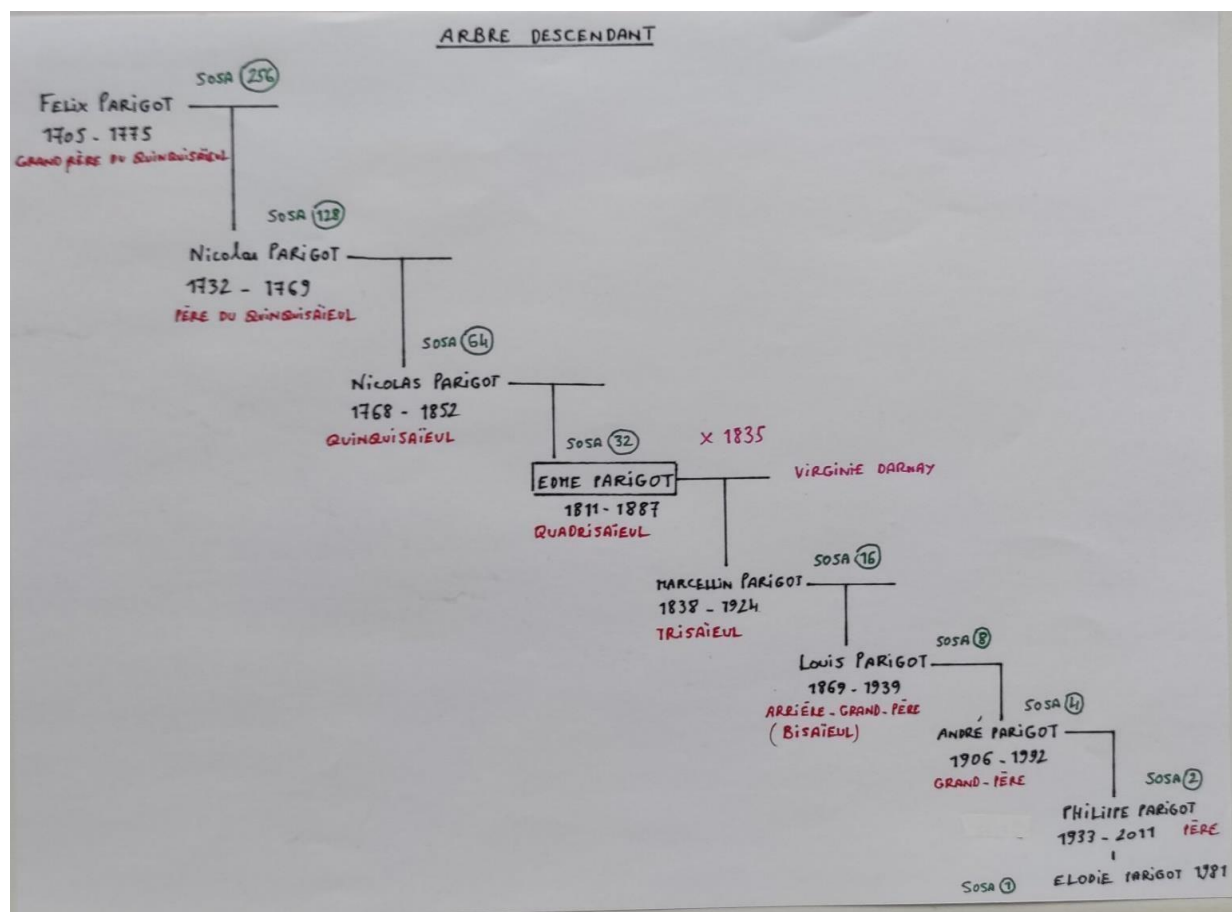
- Stéphane COSSON, enseignant en Méthodologie de la Généalogie et maître de stage.
- Madame Isabelle ORTEGA, enseignante en anthroponymie et responsable pédagogique du DU Généalogie et Droit des Familles.
- Mesdames LAFAGE et GAREIL, Messieurs DESACHY, WENZEL et OLIVIER, enseignants du DU en Paléographie, Latin et Français du 16^e, Héraldique, Histoire du Droit de la Famille et Histoire Moderne.
- Ma promotion des « 22 Originaux du Roi René » pour leur soutien indéfectible.
- Monsieur Daniel HARRANGER, bénévole du groupe « Entraide Généalogie 89 » qui a pu se déplacer pour moi aux Archives Départementales d'Auxerre (Yonne)
- Ma mère, mes frères, mes tantes et mon oncle, mes cousins et cousines qui m'ont bien aidée à relater l'histoire familiale et l'embellir de petites anecdotes.
- Le Dr Loïc BONNET



La promo des « 22 Originaux du Roi René » (avec quelques absents mais présents dans nos cœurs). DU Généalogie et Histoire des Familles

Vendredi 23 juin 2023- Archives Départementales de Nîmes (Gard)

V-ARBRES



VI- SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

-Note à propos des archives familiales et personnelles :

Mon mémoire est enrichi de nombreuses lettres et étonnamment écrites par Marcellin PARIGOT lui-même. J'ai interrogé ma tante sur l'origine de ces lettres.

Elles ont toutes été retrouvées dans notre maison de famille à Brienon ainsi que les actes de notoriété pour l'achat de la maison, les documents comptables ainsi que les photos et autres documents concernant les vins Moreau-Parigot-Priou.

L'explication m'a surprise : il y avait dans l'ancien bureau de Marcellin ,5 gros registres d'environ 10cm d'épaisseur et 4 registres pour la comptabilité ainsi qu'une presse.

Ces registres sont composés de papier pelure très fin.

A chaque fois que Marcellin écrivait une lettre à l'encre et la plume, avant que celle-ci ne sèche, il la mettait dans le registre et l'encre s'imprimait sur le papier fin, un peu sur le même principe que le papier carbone mais avec de l'encre. Il gardait ainsi un double de chacune de ses lettres avec l'avantage d'une écriture « à l'endroit » et non en miroir.

Son écriture était en plus très lisible, c'est ma tante qui a retranscrit certaines de ses lettres.

C'est également ma tante qui a fait les plans de la maison ainsi que l'arbre généalogique des DARNAY (Virginie DARNAY, la femme d'Edme PARIGOT) en France et en Argentine.

-Mes sources :

Lorsque j'ai fait le choix de mon couple en Bourgogne, il n'était pas compliqué pour une ancienne cheminote de me rendre de Nîmes aux Archives Départementales d'Auxerre mais un imprévu de santé a empêché tout déplacement pendant 3 mois.

Je me suis donc essentiellement appuyée sur les archives départementales en ligne de l'Yonne pour consulter l'état civil, le cadastre, les recensements, les registres matricules, ...

-Concernant Louis PARIGOT :

J'ai consulté la base de données « LEONORE » pour les archives militaires :

Cote(s) : 19800035/1177/36305

Lieu de conservation du dossier : Archives nationales ; site de Pierrefitte-sur-Seine

-L'Annuaire Rétrospectif de la Magistrature des XIX et XXe siècles retraçant son parcours de Juge, Procureur, Président de Chambre de la Cour d'Appel de Paris ainsi que ses distinctions au titre de Chevalier de la Légion d'Honneur en 1930 :

-Sources Fiche de carrière : CAC Cote :20030033/50

-Dossier personnel Magistrats - CARAN, Cote BB/6(II)/1111

-Abréviations :

CARAN (Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales, Paris)

CAC (Centre des archives contemporaines, Fontainebleau)

CAOM (Centre des archives d'outre-mer, Aix-en-Provence)

-Concernant les informations sur la ville de Brienon sur Armançon, j'ai consulté le site de la SHCB (Société Historique et Culturelle Brienonnaise)

-le groupe d'entraide de Généalogie de l'Yonne : » Entraide-89-FGW », Daniel Harranger a pu se rendre sur place et photocopier le contrat de mariage de Marcellin PARIGOT

VII-ANNEXES

CONTRAT DE MARIAGE

D'ENTRE

PARIGOT Marcellin Denis et MOREAU Sophie Anne Marie

Reçu le 16/02/1868 par Maître Prudent Eugène BRILLIE, notaire à VERMENTON (89)

Conservé aux Archives Départementales de l'Yonne sous la cote : 3 E 89/154

N^o 9416

16 Février 1868

Mariage

Entre M^r Farigot
et Mad^{lle} Mercan

8 Mars 1868

Dépot des pièces de publication.

Mariage Rien 11 mai 1872

Il a été extrait de cet acte
l'acte relatif aux droits
n° 726



1. bap. d'acte
1. 1. 1.



Propriétaire

M. K. K.
D. C.

V. D.
P. R.

O. M. G.
+ f. 1.

Amie Marie

M. K. K.
D. C.

V. D.
P. R.

O. M. G.
+ f. 1.

Dardevant M^e Ludent Eugène

notaire à Brillon - l'Archevêque, chef lieu de canton de
l'arrondissement de Jougny, (Yonne), Bourgogne;

Ont Comparu:

M^e Marcelin Denis Parigot, négociant, demeurant à Compiègne,

(ou)

Fils majeur de M^e Louis Edouard Parigot, propriétaire laboureur
et de Mad^{lle} Virginie Elise Parigot, son épouse, demeurant ensemble
à Champlost, canton de Brillon;

Stipulant en son nom personnel comme futur

épouse
Mad^{lle} Anne Marie Sophie Moreau, demeurant à

Brillon, chez ses père et mère;

Né des mariages de M^e Louis Baptiste Moreau,
banquier, membre du Conseil de l'arrondissement de Jougny, et
de Mad^{lle} Victorine Rosalie Chauris, demeurant ensemble à
Brillon;

Stipulant en son nom personnel comme

futur époux, sous l'autorisation de ses père et mère.

D'une deuxième part.

M^e et Mad^{lle} Parigot père et mère, ci-devant dénommés, qualifiés
et domiciliés, Mad^{lle} Parigot autorisée de son mari;

Stipulant tant pour assister et autoriser M^e

Parigot, leur fils, qui a cause de lui voté qu'ils rendent lui
constitués;

D'une troisième part.

M^e et Mad^{lle} Moreau, père et mère, ci-devant dénommés, qualifiés
et domiciliés, Mad^{lle} Moreau autorisée de son mari;

Agissant aussi tant pour assister et autoriser de Mad^{lle}

Moreau, leur fille, qui a cause de lui voté qu'ils rendent lui
constitués;

D'une quatrième part.

Et M^e Louis Gonzague Moreau, père et Mad^{lle} Marie Anne Sophie

Agissant ci cause de lui voté qu'ils ont l'intention

de faire à Mad^{lle} Moreau, leur petite fille,

D'une dernière part.

Pasquels, dans la rue du mariage projeté entre M^e Parigot et
Mad^{lle} Moreau et dont la célébration doit avoir lieu le jour tant
février courant, ont été arrêtés les clauses et conditions ci-dessous de leur mariage
convenu à la mairie de Brillon, en présence des témoins et
célébrés, ainsi de la manière suivante:

Article premier. Régime.

Les futurs époux adoptent le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts dans le sens des articles 1498 et 1499 du Code Napoléon, en conséquence, chacun d'eux, conservera la propriété exclusive de tous ses biens meubles et immeubles personnels, présents et avenir; et restera seul tenu de toutes ses dettes et charges actuelles et futures.

Article deuxième. Apport de M^e Parigot.

L'apport de M^e Parigot consiste:

En ses habits, linge et bijoux qui ne seront ni détaillés ni aliénés à la demande des parties, et en raison de ce qui sera dit ci-après sous l'article septième.

Et en un fonds de commerce de nouveautés qu'il exploite à Compiègne lequel fonds se compose:

De la clientèle et de l'achalandage, y attachés;

De droit à la location verbale des lieux où il s'exploite;

Des meubles industriels;

Des marchandises en magasin;

Et de créances et recouvrements;

Le tout évalué par M^e Parigot à la somme nette de vingt mille Cent Soixante trois francs Soixante Dix Centimes, réduction faite de tout ce qu'il peut devoir à ce sujet, soit à l'occasion de la cession du fonds, soit pour achats de marchandises, soit pour les appointements des employés, soit pour toute autre cause.

M^e Parigot déclare que le tout lui provient, savoir:

Jusqu'à concurrence de Vingt mille Cent Soixante trois francs soixante Dix Centimes de ses économies avant son établissement, et de ses économies depuis.

Et pour les quinze mille francs de surplus, d'une somme de pareille somme qui lui a été faite par ses père et mère lors de son établissement et dont ils vont lui faire donation ci-après.

Cet apport, de son fonds de commerce, par M^e Parigot, se rattache à la Communauté, sur laquelle il aura dès lors le droit de reprendre, lors de sa dissolution, la dite somme de Vingt mille Cent Soixante trois francs Soixante Dix Centimes.

Article troisième. Donation par M^e et M^{ad}e Parigot.



En considération du mariage projeté, M^r et M^{lle} Parigot font donation en avancement d'honneur et par moitié entières, à M^{lle} Parigot, leur fille, future épouse qui accepte et les en remercie.

De la somme de cinquante mille francs qu'ils lui ont remise antérieurement, ainsi qu'il le reconnaît, et ainsi qu'on le voit au verso.

De laquelle somme, M^{lle} Parigot, fille, consent toute quittance et décharge au profit de ses père et mère.

Article quatrième. Apport de M^{lle} Moreau.

L'apport de M^{lle} Moreau se compose:

De ses habits, linge, dentelles et bijoux qui ne seront pas non plus estimés ni estimés par les motifs déduits à l'égard de ceux de M^{lle} Parigot.

D'un premier journal de Pleyel et de quelques objets mobiliers, le tout d'une valeur de huit cents francs à 800^{fr}

De douze courants et autres objets d'argenterie d'une valeur de sept cent trente cinq francs à 735^{fr}

Et d'une somme de trois cent soixante six francs provenant de ses économies à 366^{fr}

Ensemble. Dix huit cent cinq francs 1905^{fr}

M^{lle} Moreau a justifié de cet apport à M^{lle} Parigot qui le reconnaît et consent à en demeurer chargée par le nul fait du mariage.

Article cinquième. Donation par M^r et M^{lle} Moreau, père et mère.

En considération du mariage projeté, M^r et M^{lle} Moreau, font donation à M^{lle} Moreau, leur fille, qui accepte, avec reconnaissance, à imputer d'abord sur la part de la donataire dans la succession du premier mourant des Donateurs, et subsidiairement s'il y a leur ou sa part dans celle du survivant.

D'une somme de quarante mille francs en numéraire qu'ils lui ont remise et délivrée immédiatement, ainsi qu'elle le reconnaît et en consent quittance et décharge. à 40000^{fr}

De laquelle somme M^{lle} Parigot se tiendra dès lors chargée par le fait de la célébration du mariage.

Article sixième. Donation par M^r et M^{lle} Moreau, oncles.

Handwritten notes and signatures on the left margin:
M. K.
V. G.
S.
64p.

M^r et M^{lle} Moreau - Cherviat font, par ces présentes,
donation à la future épouse, leur petite fille, qui accepte, avec cette communauté,
d'une somme de Onze mille deux Cent quarante sept
francs, qu'ils lui ont également remis et délivré de suite, ainsi qu'elle le
reconnait, et dont M^r Farigot se trouvera également chargé, par le fait de
la célébration du mariage. 11247

Article Septième.
Reprise des habits.

Après la dissolution de la Communauté, chacun des futurs
époux prendra en nature, par lui-même ou par ses héritiers, les habits, linge,
dentelles et bijoux qui seront alors à son usage, pour lui tenir lieu et comme
équivalent de ceux apportés en mariage, sans réclamation de part ni d'autre pour
raison de la différence qui pourrait exister dans la valeur des dits objets.

Article huitième.
Préciput du survivant.

Le survivant des futurs époux, prélevé à titre de préciput et
avant le partage de la communauté, les objets mobiliers qui lui
conviendront jusqu'à concurrence de Deux mille francs et après avoir
inventarié ou été sommé et Deniers comptants si le survivant le préfère.

Le futur époux, si c'est elle qui survit, aura droit à ce préciput même
en renonçant à la communauté.

Article Neuvième.

Donation
par le futur à la future épouse.

M^r Farigot, futur époux, fait par ces présentes, donation, pour
le cas où elle lui survivrait, à la future épouse, qui accepte, d'une somme
de Six mille francs à prendre après partage sur les biens les plus clairs de
la succession des Donateurs.

Dans laquelle somme sera payé à la dite Dame, en sa demeure,
dans les six mois du décès de son mari, sans intérêts.

Mais si M^r Farigot laisse à son décès des enfants ou descendants
de la donation sera réduite à moitié.

Article dixième.
Reprise du fonds de commerce.

Le survivant des futurs époux, qu'il y ait ou non des enfants du
mariage projeté, aura la faculté de reprendre pour son compte personnel le

g
fond de commerce ou établissement industriel qu'il se trouveront exploités, lors du décès du premier mourant, ensemble les marchandises en dépendant et tous les objets mobiliers servant à son exploitation, et cela aux conditions ci-après :

Le fond de Commerce est le même que celui apporté au jour du mariage par M^r Parigot, le père de M^r Clément, de l'achalandage et des mobiliers industriels sera fixé à une somme de trente quatre mille francs, déduits de toutes les sommes imputées chaque année lors de l'inventaire, sur les bénéfices de la maison, à l'amortissement du prix du fonds; amortissement qui donnera de dix pour cent des bénéfices réalisés chaque année et constatés par les inventaires.

En sorte que le chiffre de trente quatre mille francs ci-dessus fixé variera selon l'époque à laquelle surviendra le décès, et qu'il pourra même disparaître en totalité si le décès n'arrive qu'après l'amortissement complet.

Si au contraire les époux exploitent alors un autre fonds de commerce, le valeur de M^r Clément, de l'achalandage et des mobiliers industriels sera fixé par experts nommés à l'amiable, ou d'office par les Présidents du Tribunal de Commerce de la situation de lieux.

Dans l'un comme dans l'autre cas;

Le Survivant aura seul droit au bail des lieux dans lequel sera exploitée le fonds de commerce, à la charge bien entendu d'en payer seul les loyers et d'en exécuter, seul, toutes les charges et conditions.

Si le fonds est exploité dans une maison dépendant de la communauté ou propre à l'époux prédécédé, il en sera passé bail au survivant pour une durée de cinq années au moins et le prix et les conditions de ce bail seront fixés et arrêtés à l'amiable, sinon par experts;

Cependant si la maison est celle dans laquelle est aujourd'hui exploité le fonds faisant partie de l'apport de M^r Parigot, le prix de la location sera celui de la location actuelle.

Les marchandises seront reprises à Dix D'apports et le montant ne sera restitué exigible que dans un délai de cinq ans et par cinquième d'année en année à partir du jour du décès, avec intérêts à cinq pour cent par an, qui ne commenceront à courir qu'un an après le décès.

Les créances et recouvrements du Commerce seront de même reprises pour le survivant à la charge d'en faire état à qui de droit, — dans l'espace de trois années et par tiers d'année en année, sous son intérêt pendant six à huit mois, toutefois, le D^t survivant aura le droit d'en distraire un cinquième qu'il voudra maintenir, ou seulement de le lui priver en seigneur le recouvrement aux risques communs.

Article Neuvième.

Faitement

Payement des sommes dues par le
Survivant aux héritiers du prémourant.

Sçavoir, le survivant Des futurs époux avant un Dénouement de
ans à partir du décès du premier mourant, pour restituer aux héritiers de
ce dernier les sommes en Deniers dont il pourrait se trouver comptable
vis-à-vis d'eux en dehors de ce qui aura rapport au fonds de
commerce et qui se trouve réglé par l'art. 1461 du Code de Commerce.

Et les Dits lors constatés des parties intéressées
en présence du greffier ci-dessus nommé.

De Part Côté de M^r. Parigot;

M^r. Pichon Parigot, son oncle;

M^r. Doctor Parigot, aussi son oncle;

M^r. Louis François Darnay, également

son oncle;
Et M^r. Louis Desbarres, son beau
frère.

Et de Côté de Madame Morvan.

Mad^{me}. Eugénie Morvan, sa sœur;

Mad^{me}. Chaurin, son aïeule maternelle;

M^r. Louis Morvan, son oncle;

M^r. Joseph Bitaine Lurid, aussi son

oncle;

Et M^r. Louis Adolphe Razi, son
cousin.

Avant de l'acte & conformément à la
loi M^r. Pichon a donné lecture aux
parties des articles 1341 & 1342 du
Code de Commerce & l'aura dicté.

Certificat présent par ce Dénouement
qu'après lecture à l'officier de l'état
Civil de la avant la célébration du

mariage Dont acte.

Fait & passé à Poitiers, en la demeure
de M^r. & Mad^{me}. Morvan, père & mère de la
future épouse.

L'an mil huit cent cinquante huit
le seize février;

Avec l'assistance de M^r. Jean Lapèque,
époux, & M^r. Pichon, qu'on a vu,

[illegible]

Enregistré à Brioules, Vingt-cinq Janvier 1868
Le 85 N° 3. . Neu pour mariage, Cinq francs,
pour donation mobilière acquiescent cent quatre vingt-cinq
francs cinquante centimes, pour donation mobilière acquiescent
Cinq cents francs, et cent quarante francs soixante quinze
centimes, pour donation immobilière cinq francs,
pour soixante cent vingt cinq francs soixante quinze
centimes.

<i>5 " 7. 75</i> <i>187. 10 28 13</i> <i>500 " 75 "</i> <i>140 75 21 12</i> <i>5 " " 75</i> <i>838.25 125.75</i> <i>964.00</i>	
--	--

Bourru

8 mars 1868



N^o 1471 Et le huit mars mil huit cent soixante huit;
Pardevant M^e Brille, notaire à
Primenou, l'Archevêque (Yvon), Soussigné;
A Comparu:

Dépot du notaire, Demeurant à Primenou;

Sequel a, pour ce présentes, dépose audit M^e Brille, pour être mis au rang de ses minutes à la date de ce jour, les pièces ci après indiquées constatant la publication faite conformément à la loi du contrat de mariage d'entre M^{lle} Karoline Denis Farigot, négociante, demeurant à Compiègne (ville) et M^{lle} Sophie Anne Ravi, Ravière demeurant à Primenou, avec pour ledit M^e Brille, le Juge Juvénal Dumas et deux la minute qu'elle.

Lesquelles pièces sont:

1^{re} Un extrait des minutes du greffe du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du vingt-neuf février dernier;

2^{re} Un autre extrait des minutes du greffe du Tribunal de première instance de la ville de la même ville en date du même jour;

3^{re} Un certificat délivré par M^e le Secrétaire de la Chambre des notaires de l'Arrondissement de Compiègne du premier mars aussi de courrant;

4^{re} Et un autre certificat délivré le lendemain par M^e le Secrétaire de la Chambre des avoués de même Tribunal, ville de Compiègne;

Lesquelles pièces sont en conséquence demeurées ci-annexées après la mention faite des sur chaque chacune d'elle par le notaire soussigné;

Dont Acte:

Fait et passé à Primenou, au l'Etude de notaire soussigné;

De jour et mois et an ci-dessus.

Avec l'assistance de M^{re} M^{re} Jean Sagouet marchand épicerie, et Ulysse Roubaud, quincaillier demeurant tous deux à Primenou, témoins instrumentaires requis;

Page huit
Et après lecture, le Comptant a
noté comme suit, avec les témoins et le notaire.

[Signature]
C. D.

[Signature]
Lagisquet
Notaire

[Signature]
Dillie

2. 30. unger. Brien et Litzman
H68 f. 3 v. 4. Ann. Litzman, 107
Brent. unger,
Bourne.

De Hoorlog
wriget - Worcester.



3. 30 Enregistra: Compigne le trois Mars 1809
p^o 180 D'après deux fanes trouvés antérie de 1809
Sera

Déposé pour minute à M^e Billé, notaire à Rennes (France)
Sousigné et annexé à l'acte de dépôt qu'il en a dressé en présence de
témoins aussi sousignés le huit mars mil huit cent quarante
huit /

J. Laperrière M. P. Laperrière

Billé



LOUIS PARIGOT

Président à la cour d'appel de Paris 1937

Différents postes et domiciles de Louis PARIGOT

1897 - LAON

Avocat à la Cour d'Appel puis Juge suppléant.

(1901 : naissance de Marcel)

1903 - BOULOGNE SUR MER

(1903 et 1904 : naissances de Suzanne et Yvonne)

1906 - MONTREUIL SUR MER

Procureur de la République

(1906 : naissance d'André)

1908 - AVESNES SUR HELPE

Procureur de la République

1912 - DOUAI

Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de la Seine

1914 - Mobilisé dans un tribunal de guerre à Montreuil sur Mer

1919 - PARIS, rue Greuze

Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de la Seine

1931 - PARIS, rue Eugène Manuel

Conseiller à la Cour d'appel

1937 - PARIS, 8 rue Massenet

Président de Chambre à la Cour d'appel de Paris

Parigot		Numéro matricule du recrutement : 93
Nom : Parigot Prénoms : Lucie Marcel, Victor Surnom :		Classe de mobilisation :
ÉTAT CIVIL. Né le 14 Décembre 1869 à Compiègne , canton de Compiègne , département de Oise , résident à Brieux , canton d Brieux , département de Yonne , profession d Charron fils de Marcel, Denis et de Marcelle, Sophie , domiciliés à Brieux , canton d Brieux , département d Yonne		SIGNALEMENT. Cheveux bruns , sourcils bruns yeux bruns , front large nez droit , bouche normale menton normal , visage ovale Taille : 1 m. 78 cent. Taille rectifiée : 1 m. 78 cent. MARQUES PARTICULIÈRES :
N° 93 de tirage dans le canton d Brieux		Degré d'instruction : { générale (1). 2 militaire (2). Service
DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS. (Déterminer la nature des dispenses, excels, etc.) Bon pour Service militaire		Dans l'armée active. Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal. (1 portion).		
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. (Campagnes, blessures, actions d'honneur, etc.) Intégration à l'armée le 11 Novembre 1891 au 82 ^e Régiment d'Infanterie Arrivé au Corps le 11 novembre 1891 - Instruction de base à l'École d'Infanterie aux Écoles conditionnelles Rattaché le 29 septembre 1891 au corps en attendant son passage dans la réserve en 1 ^{re} division active qui aura lieu le 1 ^{er} novembre 1893 Certificat de bonne conduite accordé		Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3). Dans l'armée active. Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Louis PARIGOT registre matricule n° 93

AD YONNE (Brienon sur Armançon) 1R 556 n°1-500, p 153

Annuaire rétrospectif de la magistrature XIX^e-XX^e siècles

Fiche Magistrat : Louis Marcel Victor PARIGOT

Né le : 17 décembre 1869 à Compiègne [Oise]

Juge suppléant	Laon	Tribunaux de 1 ^{ère} instance
Substitut	Avesnes	Tribunaux de 1 ^{ère} instance
Substitut	Boulogne-sur-Mer	Tribunaux de 1 ^{ère} instance
Procureur	Montreuil	Tribunaux de 1 ^{ère} instance
Procureur	Avesnes	Tribunaux de 1 ^{ère} instance
Substitut du procureur général	Douai	Cour d'appel
Substitut	Seine	Tribunaux de 1 ^{ère} instance
Substitut du procureur général	Paris	Cour d'appel
Conseiller	Paris	Cour d'appel
Vice-président de chambre	Paris	Cour d'appel
Président de chambre	Paris	Cour d'appel

Fin d'activité le 09/08/1937 - Motif : Admis à la retraite

DISTINCTIONS

✕ **Honorariat :**

- Président de chambre de la Cour d'Appel de Paris

✕ **Légion d'honneur :**

- Chevalier le 13 février 1930

DÉPARTEMENT DE L'OISE

VILLE
DE
COMPIÈGNE

NAISSANCE

Parigot
Louis Marcel Victor



MAIRIE DE COMPIÈGNE

Extrait des registres de l'Etat Civil pour l'année 1869

(Loi du 9 Août 1919, article 45 modifié)

L'an mil huit cent soixante-neuf
le dix sept décembre à cinq heures
du matin est né Jean du Change 46
à Compiègne, arrondissement dudit, département de l'Oise,
un enfant du sexe masculin, qui a reçu les prénoms
de Louis Marcel Victor

fil de Marcelly Denis Parigot, marchand de nouveautés,
et de Marie Anne Sophie Moreau, son épouse, domiciliés

en cette commune.

Mention Marginale : Néant

Lecture faite, le déclarant et les témoins ont signé avec nous
Etienne Louis Théophile Dupuis, adjoint au
Maire de Compiègne.

Certifié conforme aux indications portées aux registres et
délivré en Mairie le vingt six février
mil neuf cent quatre



Pour le Maire
L'Adjoint

[Signature]



PARIGOT Louis Marcel Victor

N° de la notice : c-335185

GRANDE CHANCELLERIE
 DE LA
 LÉGION D'HONNEUR.

1^{er} BUREAU.
 PERSONNEL
 DES AFFAIRES
 DE LA
 LÉGION D'HONNEUR.

N° 108529
 AVIS ESSENTIEL.

Le présent procès-verbal doit être rédigé conformément à M. le Grand Chancelier. Les originaux du diplôme sur les registres matricules ne doivent avoir été déposés l'accomplissement de la formalité de la réception.

Nous :
 Il n'y a pas lieu d'affranchir les pièces envoyées directement à M. le Grand Chancelier. La lettre sera adressée directement à l'adresse.

PROCÈS-VERBAL
 DE RÉCEPTION
 D'UN CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le 13 février mil neuf cent 1930
 Nous, Georges Greffus
Président de la Cour d'appel de Paris
Officier de la Légion d'Honneur

Conformément à la délégation du Grand Chancelier, en date du 5 mars
 avons fait introduire M. Parigot L. M. V.
15. Rue Grange
Paris (14^e M.)

nommé Chevalier de la Légion d'honneur, à l'effet de la recevoir en cette qualité.

Nous lui avons ensuite donné l'accolade en prononçant la formule de réception suivante :
 « Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons Chevalier de la Légion d'Honneur ».
 Immédiatement après a été dressé le présent procès-verbal, pour être transmis à la Grande Chancellerie, après avoir été signé par le récipiendaire et par nous.

Fait à Paris, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire, Parigot
 Le Délégué, Georges Greffus

4-616 1025. (9001)

Procès-Verbal de Réception d'un Chevalier de la Légion d'Honneur

Louis Marcel Victor PARIGOT

13 février 1930

A propos des différentes appellations de la banque.

Le nom donné lors de la création en 1848 par Honoré Moreau est :

Maison Moreau

En 1855, à la mort d'Honoré Moreau, elle est reprise par son neveu Louis Raphaël Moreau et devient :

Maison Moreau fils

En 1880, Louis Raphaël Moreau se retire et confie la gestion de la banque à son fils Jules Moreau associé à Marcellin Parigot :

Maison Moreau et Parigot

En 1903, Jules Moreau meurt. La banque est gérée par Marcellin Parigot seul et prend le nom de :

Maison Parigot-Moreau

En 1906, Marcellin Parigot s'associe avec son neveu Léon Moreau :

Maison Parigot et Moreau

En 1916, Marcellin Parigot se retire, les bureaux de la banque déménagent rue Benoit et s'intitulent :

Maison Léon Moreau, successeur

Par la suite, dans les années 1930, elle porta le nom de :

Banque M. Soisson et Cie ancienne Maison Moreau

Jusqu'aux environs de l'année 1955, date à laquelle Léon Moreau cessa ses activités.

MAISON MOREAU FILS

Moreau & Parigot, Successeurs

à BRIENON (Yonne)

BANQUE. ESCOMPTE. RECOUVREMENTS

OPÉRATIONS DE BOURSE AU COMPTANT

PAIEMENT DE COUPONS

Brienon, le 21 Mai 1891

Mon cher M. Briou

Dans le compromis que nous avons
signé ensemble en avril 1890 à la suite du décès de
notre regretté père, il est dit au sujet des 9813⁷⁵0
dont tu as l'usufruit et les intérêts la nue propriété
qu'ils pénétront cette somme dans la succession à titre de créanciers
à moins qu'avant cette époque M. Briou ait embloué tout ou
partie de cette somme à l'achat de valeurs à déterminer d'un
commun accord avec les contractants, inscrites à son nom pour
l'usufruit et au nom de chacun d'eux pour la nue propriété.

Et, les bas cours actuels de certaines valeurs
de premier ordre nous font penser que le moment
est opportun pour réaliser cette clause facultative
pour toi, sans ton intérêt et dans le nôtre ; en effet
le 3% français qui était à l'époque de notre
compromis 102 à 103 les trois francs de rente, cote
actuellement 91 à 96⁵/₈.
les obligations des grandes Compagnies de

Opérations de bourse (Paiements de coupons)

A propos de la ferme ou naquit Marcellin Parigot

Cette grande ferme de Champlost est située rue Henri Priou. A la mort des parents de Marcellin Parigot, elle devint la propriété de sa sœur Marcelline Desbarres, puis de Henri Priou, gendre de Marcelline.

Elle est constituée de deux corps de bâtiments encadrant une grande cour. C'est le bâtiment de droite en entrant dans la cour, qui est actuellement habité par François André Morel, arrière-petit-fils d'Henri Priou.



Photographie datant de 1888 environ, prise dans la cour intérieure de la ferme de la rue Henri Priou à Champlost

La filiation, Darnay-Parigot-Desbarres-Priou



Représentant par rang d'âge :

-Virginie DARNAY (1809-1893), épouse de Edme Isidore PARIGOT, décédé depuis peu.

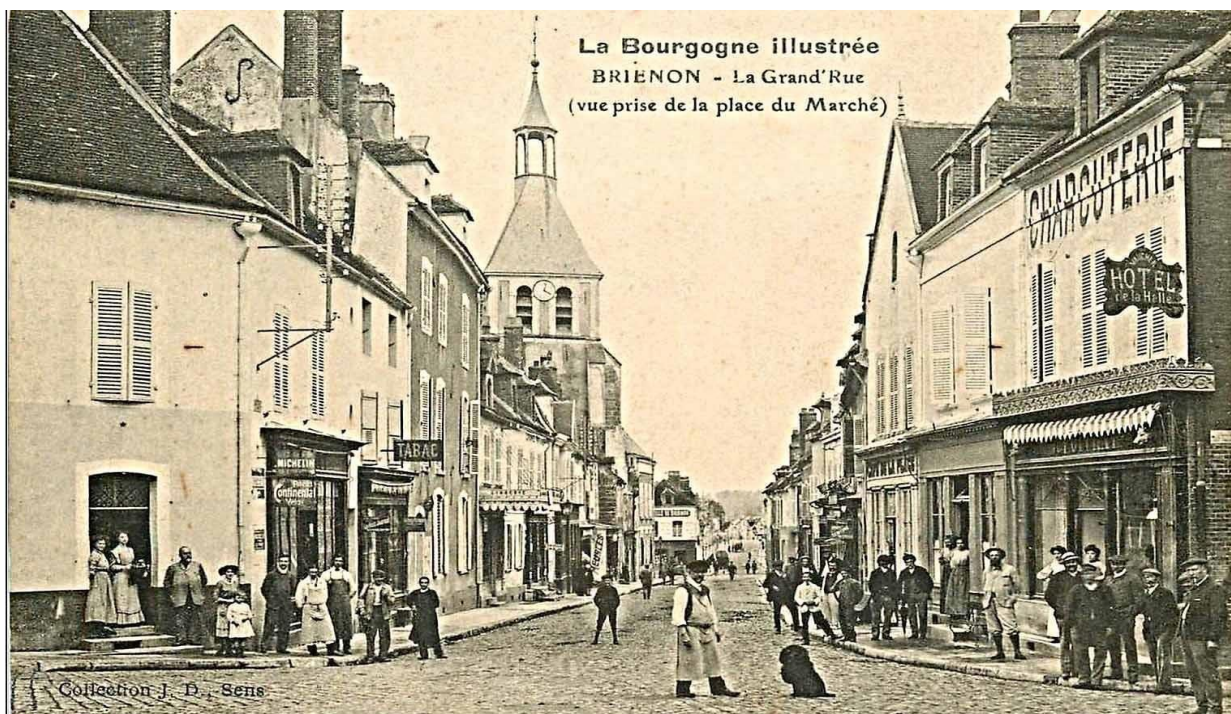
-Sa fille : Marcelline PARIGOT (1936-1907), épouse de Louis Jean Baptiste Alexandre DESBARRES, en deuil de son père et de son fils Louis décédé en 1887 à 24 ans.

-Sa petite fille : Léonie DESBARRES (1859-1931), épouse de Henri Priou.

-Son arrière-petit-fils : Maurice PRIOU (1881-1904).

-Et son arrière-petite-fille : Marguerite PRIOU (1883-1961), épouse Jean Morel

Quelques Vues de Briennon sur Armançon



La Grand Rue



La Grand Rue



Place de l'Hôtel de Ville



La gare



La digue sur l'Armançon



Navigation sur l'Armançon



Baignade dans l'Armançon

Tante Yvonne (la sœur de mon grand-père), Brienon 1983



Ma grand-mère Yvonne, Brienon 1997

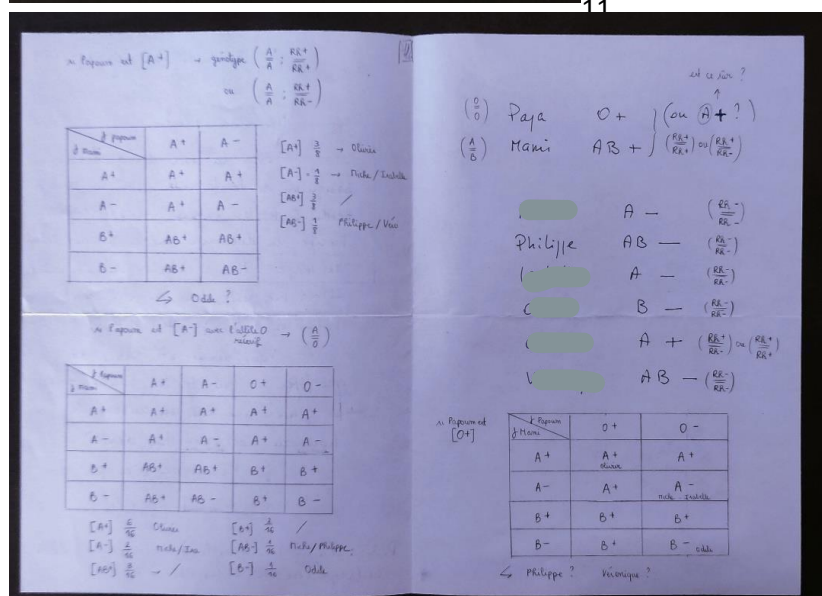
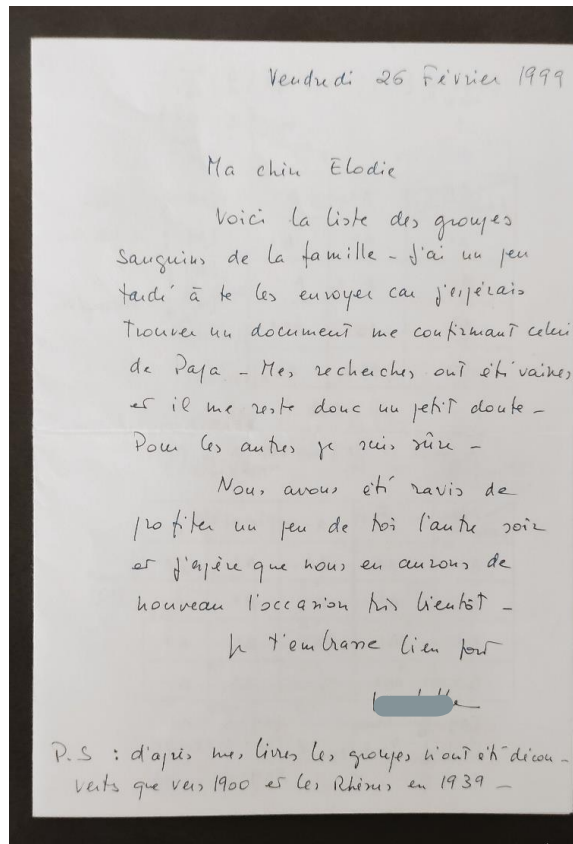




Brienon 1983, Elodie 2 ans et la « chambre à cœur »

Brienon mai 2004 : mon père Philippe PARIGOT et Elodie





1999, j'ai à peine 18 ans et je suis déjà passionnée de Génétique. Jen'ai pas retrouvé mon génogramme à des fins de psycho généalogie mais j'anticipe ma candidature pour le DU APG Approfondissement en 2024 :)



Brienon 1938, Philippe PARIGOT (5 ans) et Tante Yvonne au Verger

À MON PÈRE, PHILIPPE PARIGOT